**VENDREDI 05 MAI 2023 -** TERRES DE BOURGOGNE - N° 1730
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

# Terres de Bourgogne




## La prise en compte du mal-être agricole se structure



**Le 28 avril à Beaune, invité par la MSA de Bourgogne, Olivier Damaisin est venu présenter les détails du plan de prévention du mal-être en agriculture, dont il est le coordinateur national. Cet ancien député, auteur en 2020 d'un rapport sur la question, place la priorité sur la création d'un maillage d'acteurs concernés afin de gagner en efficacité dans la détection et l'accompagnement des personnes en détresse, avec l'objectif d'éviter les intentions suicidaires. Un véritable drame, comme le rappelle le témoignage que nous publions également cette semaine.**

*Pages 03 et 20*



Mathilde Rivière

ACTUALITÉ P. 08

**Agroécologie // Une Croisée des Champs prometteuse**



Réussir SA

PRODUCTIONS P.11

**Fourrages // « Le désherbage, c'est la quête d'un équilibre »**



Alpego

DOSSIER P.12

**Travail du sol // Les fraises rotatives de retour grâce à leur polyvalence**






# // SOMMAIRE


## ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FDSEA 89 : LES FERMAGES VITICOLES AU CŒUR DES DISCUSSIONS DE LA SECTION DES BAILLEURS

.05 TROPHÉES DE L'AGRICULTURE : TOUJOURS AUSSI SYMPA

.06 MORVAN : UNE RENCONTRE AVEC LE DÉPUTÉ PATRICE PERROT SUR LES MAEC

.07 FOIRE DE SENS : RETOUR EN IMAGES SUR LA 94E ÉDITION

## ACTUALITÉ // RÉGION

.08 AGROÉCOLOGIE : UNE CROISÉE DES CHAMPS PROMETTEUSE

.09 MSA BOURGOGNE : AU SORTIR D'UNE ANNÉE BIEN REMPLIE

## PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 RACE BRUNE : CHÂTILLON AVANT COURNON

## PRODUCTIONS // CULTURES

.11 COLLOQUE OBJECTIF CULTURES PROPRES : *« LE DÉSHERBAGE, C'EST LA QUÊTE D'UN ÉQUILIBRE »*

## DOSSIER // MACHINISME

.12 SPÉCIAL TRAVAIL DU SOL 1/2

## RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 CAISSES LOCALES GROUPAMA : EN PARTENAIRE DU TERRITOIRE

## RURALITÉ // COLLECTIVITÉS

.19 RESTAURATION COLLECTIVE : DU MIEUX SUR LE LONG CHEMIN DE L'APPROVISIONNEMENT LOCAL

## RURALITÉ // SOCIAL

.20 SUICIDES EN AGRICULTURE : « RICO » AURAIT EU 59 ANS CE DIMANCHE

## SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

.29 **ÉQUIPEMENT**

## MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 JARDINAGE : LES PLANTES RARES ONT RENDEZ-VOUS À BEZOUOTTE

.32 TINY HOUSES OU ROULOTTES : DES MAISONS ÉCOLOGIQUES MADE IN SAÔNE-ET-LOIRE





# // LE DESSIN

# // EN BREF

## **Consommation** L'inflation freine aussi les achats des classes moyennes supérieures

Les Français ont réduit leurs achats de produits de grande consommation de 1,5 % en moyenne sur les trois premiers mois de l'année par rapport à la même période en 2022, conclut une étude de NielsenIQ publiée le 27 avril. Les classes moyennes supérieures sont la catégorie dont la consommation flanche le plus lourdement sur le début de l'année, avec 4,5 % de baisse des achats. *« Un constat qui illustre bien que cette "déconsommation" ne se limite plus uniquement aux foyers les plus modestes de France »*, analyse le panéliste. Viennent ensuite les habitants des villes de taille moyenne (-2,5 %) et les foyers de quatre personnes et plus (-3,6 %). Selon les dernières estimations de l'Insee, le taux d'inflation atteindrait 5,9 % sur un an en avril. Sur les prix alimentaires, la hausse semble ralentir (14,9 % contre 15,9 % en mars), notamment sur les prix des produits frais. Les ménages ont dépensé en moyenne 81 € de plus sur les trois premiers mois de l'année pour faire leurs courses. Concernant l'alimentaire, ce sont les produits surgelés salés et les produits frais traditionnels (boucherie, poissonnerie, primeur, etc.) qui sont les plus baissiers, avec -8 % et -6 % d'achats. Les produits d'épicerie sucrée, les produits frais laitiers et l'alcool sont ceux qui résistent le mieux, avec un recul de 2 % pour chacun.

## **Aides Pac** La FNSEA demande deux semaines de délai

En raison des *« problèmes techniques de la plateforme de déclaration »*, la FNSEA a demandé le 26 avril au ministre de l'Agriculture *« un report de la date limite au 31 mai »* pour le dépôt des demandes d'aides Pac, au lieu du 15 mai comme prévu. Une requête formulée lors de la première rencontre entre Marc Fesneau et les nouveaux dirigeants du syndicat, Arnaud Rousseau (président) et Hervé Lapie (secrétaire général). *« Nous avons alerté sur les difficultés de déclaration et le risque très élevé de ne pas pouvoir tenir les délais »*, précise le syndicat majoritaire dans un communiqué. Malgré cette demande de délai supplémentaire, Arnaud Rousseau a insisté sur *« la nécessité que les agriculteurs soient payés le 15 octobre comme habituellement, et pas au-delà »*, lors d'un échange avec quelques journalistes le 25 avril.

## **Influenza aviaire** le ministère abaisse le niveau de risque

En vertu d'un arrêté paru au Journal officiel le 29 avril, le ministère de l'Agriculture a abaissé à *« modéré »* le risque d'influenza aviaire dans l'ensemble de la France métropolitaine, à partir du 30 avril. Principale conséquence : la grande majorité des éleveurs peuvent sortir leurs volailles. La mise à l'abri reste obligatoire dans deux cas seulement : dans les *« zones à risque particulier »* (ZRP, zones humides), et dans les *« zones à risque de diffusion »* (ZRD, bassins denses de l'Ouest et du Sud-Ouest) pour les palmipèdes de moins de 42 jours. Le dernier foyer d'influenza en élevage remonte au 14 mars, dans une exploitation de dindes en Eure-et-Loir. Mais de nouveaux cas continuaient d'apparaître en faune sauvage. Après des semaines de stabilisation et le retour des beaux jours, le ministère a finalement abaissé le niveau de risque, notant *« la diminution de l'incidence des cas »* dans la faune sauvage ainsi que *« la fin des migrations ascendantes sur le territoire métropolitain »*. Le 19 avril, la Rue de Varenne avait déjà allégé certaines mesures, en autorisant notamment la sortie des palmipèdes en cas de fortes chaleurs.

# // EN IMAGE

## **Communication** Des sacs à baguette pour promouvoir les métiers de l'agriculture




Que ce soit dans l'Yonne, dans la Nièvre ou en Côte-d'Or, vous avez peut-être remarqué que vos sachets de baguette de pain avaient changé de visuel. Ces derniers abordent depuis le 26 avril (pour une dizaine de jours) dans 444 boulangeries de la région BFC (dont 50 dans l'Yonne) la phrase « Trouve ton job en agriculture ».

Cette campagne de communication est à l'initiative de la FRGEAR (fédération régionale des groupements d'employeurs agricoles et ruraux). L'objectif ? Faire connaître les groupements d'employeurs de la région et mettre en avant les travaux saisonniers à venir en viticulture et en agriculture, comme, les travaux en verts, les vendanges ou encore les moissons.

Pour ce faire, la FRGEAR a fait appel à une entreprise extérieure (Media Impact) qui s'est chargée de produire et distribuer ces sacs à baguette dans les boulangeries partenaires de l'événement (qui les reçoivent gratuitement). Chacune en a reçu 500. À noter que le bas des sachets est personnalisé en fonction des départements, avec le contact des groupements d'employeurs correspondant au secteur.

Au total, ce sont 222 000 sacs à baguette qui ont été distribués dans l'ensemble de la région BFC (dont 25 000 dans l'Yonne). Ne soyez donc pas surpris ces prochains jours en allant chercher votre pain. Et tant qu'à faire, profitez-en pour diffuser le message suivant : l'agriculture recrute !

Christopher Levé

*Note : Dans l'Yonne, contacter AVE 89 au 03 86 49 48 28 ou par mail à agrivitiemploi89@gmail.com.*

Terres de Bourgogne

**Éditeur :** SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

**Associés principaux :** FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
**Commission paritaire des journaux et publication** 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
**Tirage moyen par numéro :** 6200 ex.
**Abonnement annuel :** 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
**Imprimeries :** Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
**Origine du papier :** France / Belgique
**Taux de fibres recyclées :** 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la presse agricole et rurale

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

**Rédaction**

**mail :** redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

**Publicité**

**mail** : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// INTERVIEW

# « Lutter contre le mal-être réclame de fédérer des acteurs »

**Olivier Damaisin, ex-député du Lot-et-Garonne, est aujourd'hui le coordinateur national interministériel du plan Prévention mal-être en agriculture. À l'occasion de sa venue à Beaune lors de l'assemblée générale de la MSA Bourgogne, le 28 avril, il est revenu sur la mise en place de ce plan. Il s'est aussi rendu dans des fermes de Saône-et-Loire et de l'Yonne.**



Olivier Damaisin considère que la lutte contre le mal-être en agriculture doit s'appuyer sur plusieurs domaines (santé, social, travail) et pas seulement sur la dimension agricole.



Jean-Jacques Lahaye, vice-président de l'association Agrisolidarité-Réagir, en Saône-et-Loire

*« Les salariés agricoles sont aussi pris en compte. Ils n'ont pas les mêmes pressions que leurs employeurs, mais tous peuvent souffrir »*

**Vous êtes venu à Beaune pour évoquer la mise en place du plan Prévention du mal-être en agriculture, dont vous êtes le coordinateur national. Avant cela, en 2020, vous aviez réalisé un rapport sur la prévention du suicide des agriculteurs. Comment en êtes-vous arrivé à vouloir travailler sur cette thématique ?**

**Olivier Damaisin :** *« Je suis petit-fils d'agriculteur et j'ai un fils qui est salarié agricole. C'est un milieu dans lequel j'évolue depuis toujours. Il y a quelques années, un de mes voisins agriculteur s'est suicidé. J'ai été très choqué de cela. Mettre fin à ses jours pour des raisons liées à son travail, je trouvais ça fou ! J'ai moi-même été dirigeant d'une entreprise qui marchait bien et qui a néanmoins fini liquidée : le mal-être, je sais ce que c'est, je connais la hantise de la visite de l'huissier, des courriers recommandés qu'on n'ose pas ouvrir, le coup de fil du banquier auquel on ne se sent pas la force de répondre. J'ai connu cette pression-là et c'est la raison pour laquelle ces suicides d'agriculteurs m'ont tant marqué. Lorsque j'ai été élu député, en 2017, j'ai voulu faire quelque chose sur ce thème durant mon mandat. Parler du suicide des agriculteurs, à l'époque, c'était encore compliqué. Il y a eu également le film d'Édouard Bergeon, « Au nom de la terre » sorti en 2019, qui a été un électrochoc. Tout cela a libéré une parole ».*

**Avant cela, rien n'avait été fait ?**

**O.D. :** *« Si, beaucoup de gens travaillaient déjà sur cette problématique, et notamment la MSA, mais chacun le faisait un peu de son côté. Il manquait un maillage entre les différents acteurs concernés. Aujourd'hui, à travers la coordination du plan national de prévention du mal-être en agriculture, j'ai finalement la mission d'établir ce maillage qui faisait défaut. Le démarrage a été ralenti par le covid, mais depuis, je me rends beaucoup sur le terrain. Je suis notamment allé plusieurs fois en Saône-et-Loire. Je suis aussi allé en Isère, en Bretagne, en Drôme, en Ardèche… Partout, le constat est à peu près le même : il y a des bonnes volontés mais pas de coordination ».*

**Pourquoi un plan national et pas une loi sur cette question ?**

**O.D. :** *« Je ne voulais pas d'une loi sur cette question parce qu'on se serait retrouvé sur une opposition entre plusieurs modèles agricoles. Opposer l'agriculture intensive à des structures plus modestes, ce n'est pas mon débat ! Ce que je veux, c'est aider l'agriculteur. J'ai convaincu le ministre de l'Agriculture d'alors, Julien Denormandie, et le Premier ministre, Jean Castex, qu'il fallait plutôt partir sur une feuille de route, et pas sur une loi. Cette feuille de route, elle a été fixée en novembre 2021, afin de mettre en place les vingt-sept recommandations présentes dans mon rapport de 2020. Il faut aussi rappeler qu'en mars 2021, un autre rapport sur le même thème avait été rendu par les sénateurs Henri Cabanel (Hérault) et Françoise Férat (Marne). Nos constats convergeaient ».*

**Comment les choses se sont-elles mises en place ?**

**O.D. :** *« Il a fallu créer des réseaux sur tous les départements. La Saône-et-Loire, par exemple, avait déjà avancé sur ce point avec la MSA, mais dans d'autres départements, tout était à faire. Le maillage est à présent en place et mon rôle est de le faire vivre, en fonction des spécificités territoriales. Ici, par exemple, je sais qu'il y a un sujet avec le loup ».*

**Ce plan doit se décliner en sept grands chantiers (voir encadré). Ils traduisent une approche transversale des choses ?**

**O.D. :** *« On est sur un dispositif interministériel et c'est très important. L'agriculture est concernée, mais aussi la santé, le social et le travail. Dans la feuille de route, les salariés agricoles sont aussi pris en compte. Les problématiques ne sont pas les mêmes entre le salarié et l'agriculteur-employeur, ils ne sont pas soumis aux mêmes pressions, mais tous peuvent souffrir. Cette feuille de route n'est pas figée, nous devons continuer à la développer, et c'est la raison pour laquelle mes visites dans toutes les régions de France sont nécessaires ».*

**Vous avez déjà rencontré beaucoup d'agriculteurs dans le cadre de votre mission. Globalement, qu'en retenez-vous ?**

**O.D. :** *« Beaucoup de gens sont désespérés et remontés, soit contre la MSA, ou contre les services de l'État, ou leur coopérative… Il faut donc s'appuyer sur de nombreux acteurs pour parvenir à rétablir un contact. Les syndicats agricoles sont précieux sur ce plan. Ils ont leurs propres structures d'écoute et d'alerte. Ils ont d'ailleurs été précurseurs sur ce domaine. Le dispositif Agri'écoute de la MSA reste néanmoins un outil très précieux pour permettre l'expression du mal-être. C'est la première étape pour trouver des solutions et éviter le pire ».*

Propos recueillis par Berty Robert

## Sept chantiers

**Le plan national Prévention du mal-être en agriculture va se déployer selon sept chantiers principaux :**

- **prévenir les actes suicidaires,**
- **faciliter l'accès aux droits,**
- **absorber les chocs sur le revenu,**
- **mieux reconnaître les maladies professionnelles,**
- **mieux prendre en compte la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail,**
- **concilier vie personnelle et familiale, et vie professionnelle,**
- **mieux accompagner les transitions agricoles.**

## L'importance de la détection

**Jean-Jacques Lahaye est vice-président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et de l'association Agrisolidarité-Réagir. L'association a été créée en 2018 sur ce département, par la MSA et la Chambre d'agriculture. Le secteur bancaire, le syndicalisme, les coopératives ont rejoint le dispositif depuis.** *« Ce qui est initié au plan national,* **explique-t-il,** *est très important. Pour nous, la plus grosse difficulté est de détecter la personne en souffrance. Souvent, on se rend compte qu'il n'y a pas qu'une problématique, mais un ensemble, c'est pourquoi il est important que nous puissions nous appuyer sur une multiplicité d'acteurs. Il faut aussi pouvoir s'appuyer sur des « sentinelles », des personnes bénévoles de toutes natures, mais qui peuvent aider à détecter les personnes en détresse. On a mis en place des Comités d'action locale pour cela. Nous formons ces personnes parce qu'accompagner des gens confrontés au mal-être ne s'improvise pas ».*

// FDSEA

# Les fermages viticoles au cœur des discussions de la section des bailleurs

**L'assemblée générale de la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne s'est réunie le jeudi 27 avril, à Auxerre. Un sujet était dans toutes les bouches : celui des fermages viticoles.**



L'assemblée générale de la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne s'est réunie le jeudi 27 avril, à Auxerre.

Lors de l'assemblée générale de la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne, Hubert Leprêtre, président de la section, a abordé, avec les présents, divers sujets comme la fiscalité ou l'agrivoltaïsme. Mais l'un d'entre eux a très largement alimenté les discussions : les fermages viticoles.

« *Pour rappeler le contexte, suite aux épisodes de gel d'avril 2021, avec l'annonce de faibles récoltes pour certains viticulteurs, les fermiers (ceux qui louent les terres agricoles) ont demandé à ce que soit revue la méthode de calcul du prix de l'hectolitre du vin* », explique Hubert Leprêtre, président de la section.

Le 29 août dernier, un arrêté a été signé par le préfet de l'Yonne fixant les cours du vin pour le calcul des fermages viticoles avec une nouvelle méthode de calcul prenant en compte une variable liée au rendement pour le prix de chaque appellation (comme nous vous l'expliquions dans l'édition 1 704 du 28 octobre 2022 de Terres de Bourgogne). Jusqu'alors, le calcul des fermages viticoles reposait sur une moyenne triennale de prix des millésimes des années N-2, N-3 et N-4 à laquelle on affectait un coefficient de 0,98 pour tenir compte des pertes en lie et boue non commercialisables.

## Le recours gracieux refusé

Cette décision n'étant pas acceptée par les bailleurs, un premier groupe a porté l'affaire devant le tribunal administratif. « *Parallèlement, la section des bailleurs a porté une demande de recours gracieux qui a été refusée* », assure Hubert Leprêtre.

Lors de l'assemblée générale, une motion (lire ci-contre) a été votée à l'unanimité par la section. Celle-ci fait notamment état d'un refus des bailleurs de participer au calcul des rendements commercialisés servant à élaborer les prix des fermages 2023 pour l'ensemble des appellations, si la méthode de calcul n'est pas révisée. Aussi, ces derniers comptent voter contre un calcul « *qui entérinera une baisse drastique du montant des fermages perçus par les bailleurs pour l'année 2023 et celles à venir* ».

Christopher Levé

### *« Nous refusons que le montant des fermages devienne une variable d'ajustement comptable pour les viticulteurs »*

*« Jusqu'à l'année 2021, les relations entre les bailleurs et les preneurs étaient sincères et cordiales.*
*Nous constatons que la nouvelle méthode de calcul servant à déterminer le prix de l'hectolitre fermage, élaborée lors de la commission consultative des baux ruraux du 12 juillet 2022, entraîne une baisse conséquente et permanente (10 à 30 % minimum) du montant des fermages pour l'ensemble des appellations viticoles de l'Yonne.*
*Aussi, nous considérons que les exploitants se constituent tout au long de leur vie professionnelle un patrimoine espérant un complément de revenus lors de leur retraite ; que le fermage est un revenu indispensable et significatif pour les bailleurs vu la faiblesse du montant des retraites ; que Monsieur le préfet n'a pas répondu par deux fois à une demande de rencontre des bailleurs, le 8 juin 2021 et 11 août 2022 ; que la section des bailleurs a déposé une demande de recours gracieux le 14 octobre 2022 ; que celle-ci a été refusée par Monsieur le préfet le 1er décembre 2022 ; qu'une requête a été déposée le 28 octobre 22 auprès du tribunal administratif par quatre bailleurs dont deux sont titulaires à la commission consultative ; que ceux-ci contestent notamment l'inclusion des rendements dans le nouveau mode de calcul qui peut être considéré comme un retour au métayage ; que cette requête n'est pas jugée à ce jour. Nous refusons que le montant des fermages devienne une variable d'ajustement comptable pour les viticulteurs dont l'économie est florissante, cela au détriment des bailleurs.*
*Ainsi, nous décidons qu'en l'état des faits, les représentants des bailleurs à la CCPDBR participeront à l'élaboration du calcul du cours moyen des vins servant à déterminer le prix moyen de ceux-ci ; ne participeront pas au calcul des rendements commercialisés servant à élaborer les prix des fermages 2023 pour l'ensemble des appellations ; voteront contre un calcul qui entérinera une baisse drastique du montant des fermages perçus par les bailleurs pour l'année 2023 et à venir ».*

Section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne

// SAFER

# Que dit la loi Sempastous ?

**Toujours lors de l'assemblée générale de la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne, Joël Sabatier, directeur départemental pour l'Yonne de la Safer BFC, est venu présenter la loi Sempastous.**

Lors de l'assemblée générale de la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne, Joël Sabatier, directeur départemental pour l'Yonne de la Safer BFC a expliqué aux présents en quoi consistait la loi Sempastous. Alors, quel est l'objectif de cette loi ?

« *C'est de réguler le marché sociétaire par l'instauration d'un contrôle administratif assuré par le préfet du département* », explique Joël Sabatier. L'instruction, elle, est assurée pour partie par les Safer, agissant au nom et pour le compte de l'État.

Concrètement, « *cette loi poursuit l'objectif de favoriser l'installation d'agriculteurs et le renouvellement des générations en luttant contre la concentration excessive des exploitations et l'accaparement des terres agricoles* ».

Le préfet (après avis, s'il le souhaite, de la CDOA), lui, décide, si oui ou non, l'opération entrant dans le dispositif peut être autorisée. La Safer de son côté va vérifier si l'opération sociétaire qui lui est notifiée contribue positivement au développement du territoire (sur le plan social, économique ou environnemental) au regard des besoins d'installation ou de consolidation en attente sur le territoire.

## Mise en application le 1er mars

La loi Sempastous a été mise en application le 1er mars 2023. « *Les décrets et arrêtés attendus pour la mise en œuvre du texte ont été pris courant décembre* », précise Joël Sabatier.

L'arrêté préfectoral fixant le seuil d'agrandissement significatif pour la région BFC a été pris le 24 février 2023 et publié le 28 février 2023. Le dispositif d'autorisation est donc entré en vigueur pour les opérations dont la date de réalisation est postérieure au 2 avril.

Quant à savoir qui est concerné par cette loi ? « *Toute société qui est propriétaire ou qui exploite des biens immobiliers à usage ou vocation agricole au sens de l'article L143-1 du code rural et les sociétés détenant des droits sur ces mêmes sociétés, quel que soit l'objet de la société et quelle que soit sa forme* », indique Joël Sabatier.

Christopher Levé



Joël Sabatier (à droite) avec Hubert Leprêtre (à gauche) lors de l'assemblée générale de la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne.



// TROPHÉES DE L'AGRICULTURE

# 21 Toujours aussi sympa

**La cérémonie des Trophées de l'agriculture s'est tenue le 27 avril à Dijon. Dix initiatives terrain ont été récompensées.**




La photo souvenir, avec l'ensemble des lauréats remontés sur scène en fin de soirée.



Louis Bodin, ici aux côtés de Didier Lenoir, président de Dijon Céréales, a proposé une conférence sur le climat.

La sixième édition des Trophées de l'agriculture avait lieu la semaine dernière au Palais des congrès. Des gradins pleins à craquer, des sourires et de la bonne humeur : cet événement organisé par le *Bien public* et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est encore montré attrayant et très plaisant. Et preuve supplémentaire du succès rencontré : jamais autant de candidats ne s'étaient manifestés pour tenter de décrocher un trophée… lors de sa prise de parole, Vincent Lavier, président de la Chambre, a salué l'utilité de ce type de soirée pour communiquer positivement sur les métiers agricoles.

L'invité d'honneur de cette édition répondait au nom de Louis Bodin, le célèbre présentateur météo sur TF1. Celui-ci a proposé une conférence sur le climat en se montrant rassurant quant aux précipitations des prochaines années : *« il n'est pas prévu qu'il tombe moins d'eau dans 20, 30 ou 40 ans, les quantités seront les mêmes ! Elles pourraient même augmenter un peu partout en France, à l'exception de l'arc méditerranéen, qui pourrait connaître des épisodes de sécheresse plus récurrents. L'eau pourrait toutefois ne pas tomber de la même manière : il faut alors se poser les bonnes questions pour pouvoir la traiter, la récupérer et lui permettre de s'infiltrer plus facilement ».*

L'importance d'une *« lutte collective »* est mise en avant par Louis Bodin : *« quand vous êtes un météorologue, vous apprenez toute suite qu'il n'y a pas de frontières. Les nuages n'ont pas de frontières, la pollution n'a pas de frontières, la biodiversité n'a pas de frontières, les animaux n'ont pas de frontières… La frontière est une notion humaine. Penser notre environnement demain, c'est enlever les frontières. Si nous ne le faisons pas, nous ne règlerons pas le problème. Si une eau a été polluée ailleurs, elle le sera chez nous. C'est bien tous ensemble que nous devrons régler les problèmes ».*

AG

## Les trophées

**Agriculture numérique et connectée : Gaec Magnière (cette exploitation laitière à Chazeuil utilise Agri-Échange, les bénéfices de ce réseau d'entraide sont nombreux : gains en production et en compétitivité, travail mutualisé, découverte de nouvelles façons de travailler, accès à de nouveaux outils et services…). Agriculture créatrice de valeur ajoutée : la champignonnière de Tanay (cette ferme en polyculture-élevage cultive des pleurotes et des shiitakés bios, tous commercialisés en circuits courts). Agriculture innovante pour l'environnement : la cave des Hautes-Côtes Nuiton Beaunoy (cave coopérative engagée en faveur d'une transition écologique et durable avec le label Vignerons engagés, une gamme de vins bio et le retour de la consigne sur les bouteilles). Agriculture de proximité : Les fermes de l'Auxois (collectif d'agriculteurs venant de lancer « Les petits casiers » à Semur-en-Auxois : ces distributeurs permettent de se procurer de bons produits frais, à toute heure). Agriculture intergénérationnelle : Domaine Gillon frères (arrivée imminente d'une nouvelle génération dans ce domaine viticole situé à Gomméville). Agriculture source d'énergie : Sécalia (groupement de 150 agriculteurs du Châtillonnais menant un projet de production de gaz vert origine 100 % végétale à Cérilly). Agriculture au service de la gastronomie : Gaec du lavoir, Bio d'Or (cette exploitation de Sainte-Colombe-sur-Seine cultive des lentilles qui séduisent des grands chefs). Agriculture d'avenir : Maison Charles père et fils (ce domaine viticole situé à Nantoux est certifié HVE, labellisé Vignobles et découvertes et se projette sereinement dans l'avenir avec la construction d'une nouvelle cuverie). Agriculture pédagogique : EARL La Croisotte (exploitation à Chaigney soucieuse du respect de l'environnement : agriculture de conservation, plantation d'arbres et de haies, agroforesterie sur 20 % de la SAU, culture de chanvre pour alimenter une filière d'écoconstruction). Coup de cœur du jury : Ferme Fruirouge (production de fruits rouges à Concœur. Belle aventure familiale pour Sylvain et Isabelle Olivier qui ont été rejoints sur la ferme par leur fils Camille).**

// FÊTE RÉGIONALE À CHÂTILLON (21)

# 21 Producteurs, exposants… manifestez-vous !

**Les JA de Châtillon-Laignes-Montigny lancent un appel aux personnes souhaitant participer à leur marché du terroir des 2 et 3 septembre à La Barotte.**




Apolline Perraudin présente le bulletin d'inscription.

Les Terres de Jade (nom donné à la fête régionale de l'agriculture) se tiennent samedi 2 et dimanche 3 septembre à Châtillon-sur-Seine. Une grande place sera notamment consacrée à un marché du terroir, les deux jours, de 9 h 30 à 18 heures. *« Les inscriptions sont ouvertes depuis plus d'un mois, il ne faut surtout pas hésiter à nous contacter et nous rejoindre »*, lance Apolline Perraudin, animatrice communication à JA21. Les agriculteurs mais aussi les artisans sont les bienvenus. *« Les stands seront installés sous les arbres, sur la grande ligne droite à l'entrée du lycée »*, précise l'animatrice, qui insiste sur le rayonnement d'une fête régionale : *« notre évènement attirera beaucoup de monde, de divers horizons. C'est l'occasion de faire connaître ses produits dans un périmètre assez important. C'est aussi l'opportunité d'échanger et de faire connaissance avec de nouvelles personnes avec, à la clé, de potentiels nouveaux débouchés ! »*. pour l'anecdote, les Ruchers de Darbois (Buncey), Mel'Anges pâtisserie (Poiseul-la-Grange), le Gaec des Cras (Brazey-en-Morvan) et la Safranerie Templière (Recey-sur-Ource) ont été les premiers à s'inscrire dès le lancement de l'opération.

AG

*Contact : 03 80 68 67 71, ja21.syndical@orange.fr*



// MORVAN

58

# Une rencontre avec le député Patrice Perrot sur les MAEC

**Des représentants de la FDSEA de la Nièvre ont rencontré Patrice Perrot, le député de la seconde circonscription du département, pour l'entretenir de différentes problématiques agricoles, au premier rang desquelles figurent les MAEC.**



Les participants à la réunion du 21 avril avec le député Patrice Perrot, à Saint-Agnan.

Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer dans nos colonnes : les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur lesquelles les agriculteurs doivent se positionner, font débat dans le département de la Nièvre. La raison, c'est l'existence d'une MAEC Parc régional du Morvan (PRA 2 systèmes herbagers et pastoraux), à la fois plus contraignante sur les questions environnementales et moins rémunératrice. De nombreux agriculteurs concernés sur cette zone géographique voudraient pouvoir accéder à la MAEC Mesure autonomie fourragère proposée, en parallèle, par la Chambre d'agriculture. Sauf que l'enveloppe budgétaire est contrainte et que tous ceux qui le souhaitent ne pourront sans doute pas y accéder. Cette distorsion pose un vrai problème sur le terrain et c'est la raison pour laquelle des représentants de la FDSEA du secteur du Morvan nivernais ont souhaité rencontrer leur député, Patrice Perrot, afin de le sensibiliser à cette problématique et alors même que les agriculteurs, en pleines déclarations PAC, doivent se positionner sur le choix des MAEC.

## Distorsion entre MAEC

La rencontre s'est tenue fin avril à Saint-Agnan. Les participants sont revenus sur les problèmes budgétaires qui se posent entre la MAEC Parc et la MAEC Chambre. *« Nous voulions savoir,* explique Eric Boucher, éleveur et membre de la FDSEA, *si, à son niveau, il a la possibilité de se renseigner sur la possibilité de transfert budgétaire entre les différentes enveloppes, de manière à permettre à la Chambre de répondre aux sollicitations d'agriculteurs du Morvan, ou peut-être même entre deux mesures de la Chambre (autonomie fourragère et systèmes herbagers) »*. L'inégalité constatée entre les différentes MAEC aura aussi occupé les échanges : sur la mesure la plus intéressante financièrement (233 euros/ha) proposée par la Chambre (autonomie fourragère), pour atteindre le plafond de 12 000 euros, il suffit de 51 ha, alors que pour les mesures herbagères Parc ou Chambre, le plafond est limité à 8 000 euros, mais, à 88 euros/ha, il faut 91 ha pour l'atteindre. *« Pour bénéficier de la mesure la plus « environnementale », il faut avoir plus de surface,* constate Eric Boucher, *c'est un peu contradictoire, au-delà de l'inégalité que cela représente »*. Le doute persiste sur ces MAEC et certains agriculteurs qui procèdent actuellement à leurs déclarations PAC sont amenés à cocher des choix de MAEC sans savoir si, au final, ils seront éligibles. Il faudrait envisager la possibilité de revenir en arrière si un agriculteur du Morvan ayant fait le choix de la MAEC Chambre Autonomie fourragère mais se voyant finalement refusé, pourra dès lors accéder à la MAEC Parc.

## Eau et installation

Avec leur député, les agriculteurs ont également abordé le sujet des cours d'eau et des zones humides. Pour les premiers nommés, des interrogations persistent, notamment sur la cartographie qui leur est appliquée. Un point complexe dans le Morvan, très riche en petits cours d'eau divers. Parfois, des fossés se retrouvent classés en cours d'eau et cela conditionne les possibilités d'intervenir ou non dessus.

Des désaccords persistent sur les tracés entre l'administration et les agriculteurs pour établir une base de travail commune et acceptée par tous. Concernant les zones humides, il manque, là aussi, une cartographie précise et même une définition exacte. En revanche, ce qui est sûr c'est que ces zones humides comporteront des contraintes pour les agriculteurs. Le flou qui règne inquiète la profession. Enfin, les participants à la réunion de Saint-Agnan ont évoqué le défi du renouvellement des générations et de l'installation de jeunes.

Le principal frein à ces installations aujourd'hui, à leurs yeux, c'est justement le poids des contraintes, notamment environnementales, plus encore que les investissements économiques nécessaires. De quoi nourrir la réflexion du député Patrice Perrot.

**Berty Robert**

// BIODIVERSITÉ

89

# Des haies et des idées pour la favoriser

**Le mardi 2 mai, le collectif d'agriculteurs du projet de plantation de haies a présenté son travail à d'autres agriculteurs, dans le cadre d'une journée Innov'action, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.**






La première partie de l'après-midi s'est déroulée chez Benjamin Vecten, à Escamps.

Ils avaient déjà présenté leur projet lors de chantiers participatifs au début de l'année (avec une classe de La Brosse et des enfants de l'école d'Escamps), cette fois-ci, c'est aux agriculteurs que le collectif du projet de plantation de haies s'est adressé, le mardi 2 mai, dans le cadre d'une journée Innov'action, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Eux ? Il s'agit de Benjamin Vecten, Anicet Bretagne, Émilien Horton (son père Jacky Horton fait aussi partie du projet) et Patrick Salamolard.
L'après-midi a débuté par plusieurs interventions, sur l'exploitation de Benjamin Vecten, à Escamps, avec Violette Hervé (CNPF), Sandrine Vatinelle (communauté d'agglomération de l'Auxerrois) et Romuald Bardot et Gaëlle Massé (CPIE) sur le choix des essences, la plantation, la conduite et la demande de financement. Ainsi que Clotilde Devulder (Chambre d'agriculture de l'Yonne) sur les impacts et les services attendus des haies sur le changement climatique.
Ensuite, le groupe s'est rendu dans les champs, voir les haies récemment plantées. Puis observer des haies de 10 à 15 ans de Valentin Jourlin, agriculteur à Vallan.

## Entre 1 km et 1,5 km de haies chacun

L'idée de ce projet « *était de remettre de la diversité sur les exploitations et dans le paysage. La volonté était de compléter les corridors, entre différentes zones de bois et de bosquets* », rappelle Anicet Bretagne, agriculteur à Gy-l'Évêque.
Selon Éric Saison, élu à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et éleveur de porc à Coulangeron, « *l'objectif est de ramener des abris fixes pour les oiseaux, pour les auxiliaires. C'est ramener du vivant, le protéger, pour ensuite avoir un retour positif sur les parcelles. Car en s'installant dans ces haies, ces animaux pourront ensuite jouer leur rôle de prédateur contre les insectes ravageurs des cultures* ».

Chaque agriculteur du collectif a planté entre 1 km et 1,5 km de haies. « *À travers cet après-midi, on souhaitait présenter aux autres agriculteurs la démarche que l'on a entreprise et leur montrer que cela est possible de planter des haies* », reprend Anicet Bretagne.
Enfin, pour la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à travers ces journées Innov'action, « *le but est de montrer des choses innovantes qui se font dans les exploitations et de communiquer dessus* », indique Éric Saison. « *Ce qui me surprend toujours, c'est le nombre de sujets traités lors de ces journées. Les salariés de la Chambre me disent toujours « les agriculteurs sont tellement innovants, que nous n'aurons jamais de mal à trouver des sujets » »*, sourit-il.

**Christopher Levé**

// FOIRE DE SENS

# Retour en images sur la 94e édition

**La 94e édition de la foire de Sens a eu lieu du vendredi 28 avril au mardi 2 mai. Retour en images au cœur du pôle agricole.**



La 94e édition de la foire de Sens, c'était du 28 avril au 2 mai.

La foire de Sens a eu lieu pour la 94e fois, du vendredi 28 avril au mardi 2 mai, en plein cœur de Sens. Cet événement, organisé par la Ville, a eu le droit comme chaque année à son espace agricole, mis en place et animé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. On pouvait y retrouver des producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, qui ont proposé à la dégustation et à la vente des fromages et des produits à base de miel. Les partenaires étaient également bel et bien présents : l'Afdi, les Jardins de la Croisière, les MFR, le lycée Sainte-Colombe et le CFA agricole de l'Yonne.

Christopher Levé




Le CFA agricole de l'Yonne était disponible tout au long de la foire.




Le samedi 29 avril, Sylvestre Bonnemain était présent sur le stand de Bienvenue à la ferme, pour proposer ses produits à base de miel.




Les Jardins de la Croisière proposaient des plants, mais aussi des produits transformés.

// FOIRE DE SENS

# Une dotation exceptionnelle de Groupama à l'Afdi

**Lors de la Foire de Sens, l'Afdi BFC s'est vu remettre une dotation exceptionnelle de 2 000 euros de la part de Groupama Paris Val-de-Loire, pour l'achat de nouveaux réfrigérateurs à Madagascar.**

Le samedi 29 avril, lors de la Foire de Sens, l'Afdi BFC s'est vu remettre une dotation exceptionnelle de 2 000 euros de la part de Groupama Paris Val-de-Loire. « *On a un partenariat annuel avec Groupama, qui fait partie des membres fondateurs de l'Afdi* », indique Joseph Roux, agriculteur bio à Gron, référent de l'Afdi Yonne, vice-président de l'Afdi BFC et administrateur à l'Afdi national et président du groupe Madagascar qui rassemble les actions des 11 Afdi de France à Madagascar. « *Cette année, suite à une mission qu'il y a eue au printemps à Madagascar, on a fait un point sur les coupures d'électricité qui touchent régulièrement le pays, ainsi que sur le matériel désuet d'une de nos organisations paysannes (Rofama) qui transforme le lait à Madagascar. On a alors reçu cette aide exceptionnelle pour l'investissement dans des réfrigérateurs plus performants pour la conservation du lait et du fromage là-bas* ».

Selon Pascal Maupois, président de la fédération Groupama de l'Yonne et vice-président de Groupama Paris-Val-de-Loire, « *lorsque Patrice Baillet (président de la caisse locale du Florentinois à Groupama Paris Val de Loire, et administrateur à l'Afdi BFC) nous a présenté le projet au conseil d'administration, nous n'avons pas hésité à adhérer. Le but à travers cela est d'améliorer la traçabilité, le conditionnement et la commercialisation des produits faits à Madagascar* », explique-t-il. « *Pour Groupama, l'ambition à travers cette dotation est d'aider une association qui a les mêmes valeurs que nous : solidarité, ancrage territorial, présence sur le terrain* », conclut Pascal Maupois.

Christopher Levé




Cette dotation de 2 000 euros servira à l'achat de nouveaux réfrigérateurs à Madagascar.



// AGROÉCOLOGIE

# Une Croisée des Champs prometteuse

**L'évènement, organisé le 25 avril à Bretenière, près de Dijon, était inédit. Il a offert une large variété de points de vue sur la transition agroécologique et les voies multiples de sa mise en œuvre.**



Mathilde Rivière

**Cette première Croisée des Champs se voulait un point de rendez-vous entre différentes approches de la transition agroécologique.**

Des start-up, des conférences, beaucoup d'échanges, des visites de parcelles expérimentales, des débats, des rencontres entre professionnels… La 1re Croisée des Champs, organisée par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov, le 25 avril à Bretenière, près de Dijon, n'aura pas trahi son ambition de départ : aborder la transition agroécologique sous un maximum d'angles. Dès l'introduction de la journée, le ton était donné : comment les différents acteurs concernés (agriculteurs, Chambres d'agricultures, organisations professionnelles, chercheurs, entreprises) pouvaient participer à la bonne mise en œuvre d'une transition qui est déjà à l'œuvre, mais qu'il faut pouvoir maîtriser, afin de préserver le secteur économique que représente l'agriculture ? Changement climatique, restrictions d'usage de produits phytos, baisse de rendement de certaines cultures obligent à s'interroger sur la refondation de notre modèle agricole et c'est à cela que s'attelait cet événement.

## Troisième révolution agricole

L'intervention, remarquable et appréciée, d'Alain Savary, ancien dirigeant de coopératives puis d'Axema, la structure interprofessionnelle liée à l'agroéquipement, aujourd'hui à la tête du cabinet de conseil Iridos, portait sur la manière de s'appuyer sur les deux premières révolutions agricoles (celle du XVIIIe siècle et celle ayant suivi la Seconde guerre mondial) pour s'assurer de la viabilité de la troisième : la révolution agroécologique. Une intervention qui permettait de comprendre que l'avenir ne peut pas se construire ex nihilo, mais en prenant en compte les acquis du passé, et en ayant conscience des excès ou erreurs qui ont pu être commis. À son intervention succédait celle de Philippe Parmentier, directeur général de Déméterre, la filiale agroéquipement de la coopérative Terre Comtoise. Il est revenu sur les multiples défis qui se posent à ce secteur, dans le cadre de la transition agroécologique : *« Nous devons accompagner la production de matières premières en qualité et en quantité, afin de nourrir une population croissante, mais en préservant l'environnement et avec un nombre d'exploitations agricoles en baisse. Nous sommes des acteurs pleinement impliqués dans cette transition, et pas uniquement des vendeurs de matériel… »* Il s'agit donc pour le secteur de fournir des technologies adaptées et performantes et, en parallèle, de faciliter l'éclosion d'innovations. Pour illustrer cela, le directeur général de Déméterre avait amené avec lui un pulvérisateur « intelligent » conçu par Écorobotix et attelé à un tracteur. Ce pulvérisateur est capable d'appliquer, de manière très précise et ciblée, la juste dose permettant d'éliminer des adventices.

## Les agriculteurs n'ont pas attendu

La matinée s'est conclue sur une table ronde réunissant la recherche (Inrae), l'institut technique Terres Inovia, le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Vincent Lavier, le directeur général de Dijon Céréales, Christophe Richardot, Cyril Bon, représentant du secteur de l'enseignement au sein de la Draaf, Adrien Trouvadis, diplômé de l'Institut Agro Dijon, et, en tant que grand témoins, à nouveau, Alain Savary. En l'espèce, il s'agissait de comprendre la place que chacun des acteurs de la filière agricole doit prendre dans la transition agroécologique et comment ils peuvent la mettre en œuvre, à court, moyen et long terme. Vincent Lavier a pu insister sur le fait que les agriculteurs n'ont pas attendu la prise de conscience de la société dans sa globalité sur le changement climatique pour commencer à travailler concrètement sur de nouvelles conduites culturales, voire, des cultures inédites dans notre région. Pour confirmer cela, Christophe Richardot évoquait notamment la prise en compte, très sérieuse de la coopérative qu'il dirige dans la mise en place de cultures d'abricots en Côte-d'Or. Semis directs sous couverts, agriculture de conservation des sols, diversification croissante des assolements, agroforesterie ou préservation de la ressource hydrique font déjà aujourd'hui partie du quotidien de nombreux agriculteurs de la région, souvent regroupés en collectifs, de types Groupes d'étude et de développements agricoles (Geda). Adrien Trouvadis, qui travaille dans l'accompagnement de filières agricoles en développement, notamment en Afrique, soulignait combien des agricultures déjà sévèrement confrontées au changement climatique, peuvent être porteuses d'enseignements pour nos propres agricultures. La dimension expérimentale apparaît aussi essentielle dans cette transition agroécologique, avec les travaux menés par Terres Inovia destiné à trouver des solutions rapidement applicables, notamment pour préserver les cultures de colza, par exemple, ou avec l'Inrae, pour des solutions à plus long terme. La Croisée des Champs aura aussi permis à son public de visiter les parcelles expérimentales voisines de l'Inrae. Reposant sur une organisation solide, l'évènement appelle en tout cas des suites.

**Berty Robert**



**Toute la journée, les participants ont pu visiter les parcelles expérimentales de l'Inrae, voisines du site de la Croisée des Champs.**



**Les interventions, sous formes de conférences ou de table-ronde (ici celle d'Alain Savary) auront largement contribué à la richesse du contenu de cet événement.**



**C'est sous le signe des échanges entre acteurs concernés, à différents titres, par la transition agroécologique, que cet événement s'inscrivait.**

RÉGION

// MSA BOURGOGNE

# Au sortir d'une année bien remplie

**La MSA Bourgogne était réunie en assemblée générale le 28 avril à Beaune. Lutte contre le mal-être agricole, accompagnement au quotidien, réforme de la retraite, sont autant de priorités pour l'organisme.**

Un symbole tout d'abord : pour la première fois en 2022, la MSA Bourgogne a dépassé le milliard d'euros de prestations versées, pour les adhérents, mais aussi envers les associations qui ont répondu à ses appels à projets, en lien avec des développements sociaux locaux pour des actions très diversifiées. Le fait a été rappelé, le 28 avril, à Beaune, à l'occasion de l'assemblée générale de la MSA Bourgogne. Dans ce contexte général, le mal-être agricole reste un sujet central.

Un constat renforcé par la présence, à cette assemblée générale, d'Olivier Damaisin, coordinateur national du plan Prévention du mal-être en agriculture (voir page 03 de ce même numéro). Mais face au mal-être de la profession et aux risques physiques ou psychologiques encourus par les exploitants agricoles ou leurs salariés, les réponses doivent être de plusieurs natures et la MSA, par la diversité de ses missions, est un acteur qui compte dans ce contexte.

## L'après Covid

L'assemblée générale beaunoise aura permis de faire le point de son activité sur de nombreux thèmes. *« On sort d'une année 2022*, rappelait Dominique Bossong, le président de la MSA Bourgogne, *qui aura été marquée par un accompagnement particulièrement important des agriculteurs en raison d'une série de facteurs : crise climatique, crise des marchés, poursuite de la guerre en Ukraine… Nous avons eu des enveloppes importantes à gérer dans différentes productions. Sans oublier que la gestion des restes du gel en viticulture, en 2021, se poursuivait aussi ».*

L'objectif pour 2022 était aussi de mettre en place le plan Mal-être sur tout le territoire bourguignon. 2022 marquait aussi la première année post-Covid. Armelle Rutkowski, directrice de la MSA Bourgogne, rappelait à cette occasion l'important travail réalisé en matière de vaccination pour aller auprès des publics très isolés : *« Des actions ont été menées par nos délégués pour, parfois, transporter des personnes âgées jusqu'aux lieux de vaccination. Ces délégués ont aussi œuvré pour contribuer à ce que certaines de ces personnes puissent être ravitaillées ».* Par ailleurs, la directrice rappelait également l'ouverture de deux Maisons France Services portées par la MSA : une en Saône-et-Loire à Tournus, l'autre en Côte-d'Or, à Montbard, co-portée avec la sous-préfecture et qui a la particularité de se délocaliser dans les petites communes aux alentours sur une partie de la semaine, afin d'être au plus près des habitants.

## Encore beaucoup de questions sur les retraites

La MSA a dû gérer la mesure PEC Résilience, permettant aux agriculteurs affectés par les hausses de charges liées à la guerre en Ukraine, de bénéficier d'une prise en charge de leurs cotisations sociales. *« Nous avons eu de très nombreuses demandes,* précisait Dominique Bossong, *nous avons dû faire des arbitrages mais, au final, 2 900 exploitants ont pu en bénéficier ».*

Enfin, dernier dossier d'importance pour l'organisme : la question des retraites. Bon point : le calcul des retraites agricoles sur les 25 meilleures années a enfin été adopté. Il s'agissait d'une demande ancienne qui a pu obtenir satisfaction dans le cadre plus large de la réforme des retraites.

Néanmoins, Dominique Bossong se montrait prudent : *« on attend la déclinaison opérationnelle de cette décision qui va réclamer des ajustements. On ne sait pas trop jusqu'où cela pourra aller, on entend parler de modification du calcul des cotisations. Le gouvernement a trois mois pour nous fournir les détails et nous devrons être opérationnels au 1er janvier 2026. Comme tous les organismes de retraite, nous sommes beaucoup sollicités par des gens qui se posent des questions mais, malheureusement, nous n'avons pas toujours les éléments permettant d'apporter des réponses précises ».*

En 2023, des réflexions se poursuivent, à la fois sur le projet régional Agriculture 2040, auquel participe la MSA, et dans le cadre de la loi d'orientation agricole. *« Au sein de l'institution nationale*, conclut Dominique Bossong, *nous voulons participer, avec d'autres, pour faire avancer nos souhaits, notamment en matière d'affiliation ou d'accompagnement ».*

En 2023 également se profileront déjà les élections MSA de 2025. La vision de la MSA dans le cadre du prochain mandat commencera ainsi à occuper les esprits.

**Berty Robert**




**A la tribune, au palais des congrès de Beaune, de gauche à droite : Jean-Paul Baudin, premier vice-président, Armelle Rutkowski, directrice, le président Dominique Bossong et Olivier Damaisin, coordinateur du plan national Prévention du mal-être en agriculture.**

**CHIFFRE CLÉ**

**01**

En 2022, pour 1 euro de cotisation perçu, la MSA Bourgogne aura reversé 2,11 euros de prestations.

// DÉCLARATION PAC

# La FRSEA BFC réclame un délai supplémentaire

**Cette campagne de déclaration Pac est confrontée à de nombreux dysfonctionnements du logiciel dédié. Devant le risque d'erreurs, la FRSEA réclame plus de temps pour les agriculteurs.**



Anjou agricole

**Au-delà de devoir faire avec les règles de la nouvelle PAC, les agriculteurs doivent se battre avec un logiciel qui peut être source d'erreurs.**

De nombreuses et fortes inquiétudes nous remontent des départements au regard des difficultés et incertitudes rencontrées lors des déclarations Pac. Le site Telepac n'étant pas finalisé, les déclarations réalisées actuellement ne sont pas complètement sécurisées et de nombreux dossiers ne peuvent pas être clôturés. Face à ces difficultés, la FRSEA BFC a alerté les pouvoirs publics afin que le droit à l'erreur ne se transforme pas en droit aux bugs informatiques pour l'administration et pénalise, finalement, les agriculteurs. Même si l'outil s'améliore de jour en jour, nous avons encore de nombreuses remarques à transmettre aux administrations concernées.

## Interruptions anormales

Le logiciel ne calcule pas les équivalences Infrastructures agro-environnementales (IAE) qui sont utiles pour choisir une voie de l'éco-régime ou la BCAE correspondante et il ne vérifie pas l'admissibilité des éco-régimes, ce qui entraîne de nombreux risques d'erreur. Par ailleurs, des interruptions anormales et souvent inattendues du logiciel induisent des pertes de temps et un risque d'oubli dans la déclaration. Fin avril, le logiciel n'était toujours pas 100 % fonctionnel pour les exploitants concernés par les BCAE 7 et 8. S'agissant des assolements en commun, depuis 2008 il est admis que cette pratique réglementée par le Code rural depuis 2005 donne la qualité d'agriculteur à ceux qui l'utilisent. Cette pratique a été validée et promue par la loi d'orientation de 2005. Il est donc inacceptable de revenir en arrière en obligeant chaque membre de l'assolement à réaliser seul sa déclaration PAC. Nous demandons que les choses évoluent rapidement favorablement, pour ne pas pénaliser les agriculteurs qui avaient choisi ce mode d'organisation.

## Catalogue de failles

En cas d'alerte du 3STR (satellite), qui préviendra l'agriculteur ? A priori, ce ne sera pas le site Telepac. Le mode de fonctionnement du système d'alerte n'est pas clair, ce qui peut pénaliser de nombreux agriculteurs.

Il est indispensable de transmettre aux intéressés les modalités pratiques de ce nouveau système avec, en particulier, le mode opératoire des messages d'alerte. La fusion des parcelles en bio n'est pas possible ce qui entraîne une perte de temps pour l'enregistrement des dossiers. Les valeurs IAE des arbres sont erronées (elles sont normalement fixées à 30 m²). La couche SNA comporte de nombreuses erreurs et demande de refaire la cartographie au moment de la déclaration. Les calculs sur prairies permanentes et cultures permanentes des éléments linéaires ne fonctionnent toujours pas.

La carte des prairies sensibles n'a pas été actualisée et peut créer de nombreuses difficultés dans les secteurs concernés. Dans certains départements, la carte des fossés et des cours d'eau ne correspond pas à celle qui sera utilisée pour les contrôles.

Par conséquent, les déclarations se font à marche forcée. De nombreux dossiers n'ont pas pu être signés ou déclarés les vingt premiers jours de la PAC. Des mesures correctives sont à prendre rapidement, au vu du retard pris dans les déclarations. Nous demandons un report de la date de clôture de la campagne de déclarations 2023, sans que cela n'impacte la date de paiement de l'avance Pac.

**FRSEA BFC**

// RACE BRUNE

# 21 Châtillon avant Cournon

**Le concours régional de la race Brune se tient le 3 et 4 juin à Châtillon-sur-Seine. Le président du syndicat des éleveurs évoque cet événement qui sera suivi, à la rentrée, du concours national.**



Mickaël Clerget, juge à Rennes début avril (à droite sur la photo), annonce une très belle année de concours avec le retour du National, une première depuis 2016 !

Les samedi 3 et dimanche 4 juin sont cochés sur l'agenda depuis belle lurette. Ce week-end-là, les éleveurs ont rendez-vous à Châtillon-sur-Seine, pour le concours régional de la race Brune. Cet évènement avait battu son record d'affluence l'an passé avec 65 vaches et 42 génisses, soit un total exceptionnel de 107 animaux. Mickaël Clerget, président du syndicat des éleveurs, n'exclut pas un nouveau record cette année : *« C'est une possibilité mais pas forcément un objectif en soi. Comme en 2022, nous allons faciliter l'accès des génisses en limitant leurs contraintes d'entrée, je pense notamment à leur niveau de production et à l'origine des pères. L'idée est de faire venir des éleveurs de notre nouvelle fédération, qui n'ont pas l'habitude de se déplacer chez nous. Ceci étant dit, Châtillon ne deviendra pas un concours de génisses pour autant, les vaches doivent maintenir leur supériorité numérique, c'est la raison pour laquelle nous comptons sur nos fidèles exposants pour qu'ils amènent leurs plus belles Brunes ! »*. La traditionnelle vente aux enchères se présente plutôt bien, elle aussi. Une quinzaine de lots, principalement des jeunes génisses, devraient être proposés. *« Nous voulons rester sur la même dynamique que les précédentes éditions, avec des animaux d'une grande qualité et une sélection encore plus accrue sur les index »*, poursuit Mickaël Clerget.

## Préparer le national

Une fois n'est pas coutume : le plus grand rendez-vous de l'année ne sera pas Châtillon mais bien Cournon. *« Eh oui, c'est le grand retour de notre national »*, souligne l'éleveur de Courcelles-Frémoy, *« ce concours ne s'était plus déroulé depuis 2016 et son édition organisée en Lozère, lors du Mondial de la Brune. Notre National se tiendra donc dans le cadre du prochain Sommet de l'élevage. À Châtillon, nous serons donc en phase de préparation et de répétition ! »*.

Mickaël Clerget espère un concours de très haut niveau dans le Puy-de-Dôme : *« nous souhaitons motiver un maximum de monde pour y aller, je pense à notre secteur mais aussi aux autres. Il est important que toutes les régions de France soient représentées, c'est ce qui fait la beauté d'un national. Il y a peu, je suis allé juger le concours interrégional Ouest, à Rennes. J'ai motivé, à ma façon, les éleveurs à se rendre à Cournon. Tout le monde peut jouer ce rôle, il en va du futur succès de ce National ! »*.

Le Côte-d'orien rappelle que la Brune est une *« véritable famille »* : *« ces concours permettent d'échanger sur notre passion et de nous soutenir. C'est aussi par ce biais que nous maximiserons les chances de faire perdurer l'élevage laitier dans nos territoires »*.

AG

## Rendez-vous en amont

**Le syndicat organise une nouvelle formation *« concours »* à destination des jeunes Côte-d'oriens. Après une première session organisée le 16 février à La Barotte, cette seconde rencontre se tient le 13 mai au Gaec Changarnier à Montmoyen, comme l'indique le président : *« Tous les jeunes sont une nouvelle fois les bienvenus. Pour rappel, ils étaient 28 lors de la première journée. Toutes les races laitières sont concernées, même s'il est vrai que nous travaillerons uniquement sur des Brunes cette fois-ci. L'idée est d'aller un peu plus loin dans cette formation, axée sur la présentation d'un animal en concours. Le 13 mai, nous procéderons notamment à la tonte des animaux »*. Le syndicat espère retrouver bon nombre de ces jeunes le 4 juin, lors du concours de présentateurs à Châtillon-sur-Seine. Les membres du bureau donnent également rendez-vous le 11 mai à l'ensemble des adhérents pour l'assemblée générale du syndicat, organisée au lycée La Barotte. Une visite de l'EARL Saint-Roch, à Pothières, sera proposée dans la foulée.**

// CONCOURS DE BOUCHERIE

# 21 Une plus-value « plus que limite »

**Des animaux d'exception se vendent chaque année à la Fête du bœuf de Créancey. L'édition du 22 avril n'a pas dérogé à la règle, sauf sur un point : les plus-values escomptées n'étaient pas souvent au rendez-vous.**

C'est un fait marquant de l'année : les bêtes de concours se font « rattraper » par leurs homologues en ferme. D'ordinaire, une sortie à la Fête du bœuf se traduit par une plus-value entre 0,80 et 1 euro/kg selon Bernard Thévenot, rencontré dans les allées du pôle agricole. *« Ce n'est visiblement pas le cas cette année »*, confie l'éleveur en Gaec avec son frère Jean-François, sur la commune de Jouey. L'homme de 58 ans présentait trois vaches de 5, 6 et 7 ans le 22 avril : un premier et deux deuxièmes prix de section ont été remportés.

Les négociations commerciales ont débuté sur la base de 6 euros/kg avec Feder : *« j'ai vite compris qu'il allait falloir baisser. Au final, le premier prix a été vendu 5,80 euros/kg et les deux autres sont partis à 5,60 euros/kg. Cela représente des plus-values de 50 et 35 centimes/kg. Trente-cinq centimes : oui, cela paraît plus que limite pour des bêtes de qualité présentées en concours, qui plus est engraissées avec un aliment à plus de 500 euros la tonne. Est-ce éphémère ou amené à durer dans le temps ? L'avenir nous le dira »*.

Malgré cette petite déception, Bernard Thévenot a passé une très bonne journée lors de la Fête du bœuf, un rendez-vous professionnel et convivial à proximité de chez lui : *« si nous prenons un peu de recul et regardons en arrière, il est bien plus pratique, facile et sympathique d'emmener des bêtes ici, à Pouilly, plutôt qu'en plein centre-ville de Dijon, lorsqu'il y avait le Bœuf de Pâques »*. L'éleveur évoque la conjoncture et l'actualité de sa ferme : *« les prix de 5,50 euros/kg en ferme nous donnent de l'oxygène, c'est certain. Nous sommes loin du temps des 3,05 euros/kg, notamment lors de la crise de la vache folle. Il faudrait que ces cours se maintiennent. Restons tout de même vigilants sur les viandes d'importation, qui sont à 1 euro/kg de moins. Sinon, sur mon exploitation, tout va plutôt bien : les vêlages sont terminés et tous les animaux sont lâchés : la période d'hivernage est donc terminée ! »*.

AG




Bernard Thévenot revient sur son concours et ses négociations commerciales.

## Ovins Une plaque, ça vaut le coup



Ce lot de trois agneaux a été vendu 12,50 euros/kg.

Sébastien Jeannin, éleveur à Souhey près de Semur-en-Auxois, participait pour la seconde année consécutive au concours d'agneaux de boucherie de la Fête du bœuf. Son lot de trois charollais né à la mi-janvier a remporté un prix d'honneur. Cette performance lui a permis de vendre ses animaux à un prix encore plus attractif qu'en ferme : *« Ces trois agneaux seraient peut-être partis aux alentours de 9 euros/kg sur mon exploitation car les cours sont bien montés avec la fin du ramadan. Quand on vient sur un concours, on espère toujours mieux vendre qu'à la maison, et c'est encore le cas aujourd'hui avec une plus-value de 3,50 euros/kg. L'achat a été réalisé par une boucherie de la Lozère que j'avais préalablement contactée »*. Sans ce prix d'honneur, Sébastien Jeannin n'aurait pas vendu ses animaux à 12,50 euros/kg : *« je ne les aurais pas vendus tout court, du moins, pas à cet acheteur qui ne recherchait que des agneaux primés. La plaque, gage de qualité, est essentielle pour lui et est mise en avant dans sa boucherie »*.

CULTURES

// COLLOQUE OBJECTIF CULTURES PROPRES

# « Le désherbage, c'est la quête d'un équilibre »

**Benoît Collardot est agriculteur en Côte-d'Or. Il sera présent, le 11 mai, au colloque Objectif cultures propres organisé par Arvalis, sur la thématique du désherbage et apportera son retour d'expérience sur les leviers qu'il active depuis plusieurs années.**



Benoît Collardot est invité à faire part de son expérience en matière de désherbage, lors du colloque Objectif cultures propres du 11 mai à Corcelles-lès-Cîteaux.

Exploitant en grandes cultures dans la plaine dijonnaise, Benoît Collardot a mis en place, depuis plusieurs années, dans ses pratiques culturales, un certain nombre de leviers lui permettant de désherber ou de lutter contre les mauvaises herbes sans avoir recours aux produits phyto ou en en limitant l'usage au maximum. Une approche qui fait de lui un intervenant appréciable dans le cadre du colloque Objectif cultures propres (OCP) organisé le 11 mai par Arvalis et plusieurs partenaires, dont la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, à Corcelles-lès-Cîteaux. Sur ce type d'évènement, le retour d'expérience apporté par des agriculteurs est toujours précieux.

En l'occurrence, la contribution de Benoît Collardot aura au moins un mérite : celui de démontrer que, dans le domaine du désherbage, les schémas simplistes ne fonctionnent pas. *« On doit être constamment à la recherche du meilleur équilibre possible,* précise-t-il, *pour atteindre le meilleur compromis entre les leviers utilisés et les résultats à obtenir, notamment économiques. On ne s'ancre pas dans un système précis. Et tout en sachant que, d'une année sur l'autre, les contextes changent… »* Beaucoup d'observation, un pilotage cultural fin sont les conditions nécessaires à l'obtention d'un bon résultat.

## Allongement des rotations, désherbage mécanique

Ces leviers, quels sont-ils ? *« En premier lieu, je travaille sur l'allongement des rotations, avec l'intégration de cultures d'été, comme le soja, le tournesol… J'ai tenté l'intégration du sorgho grain, mais ce n'est pas une culture « miracle » en termes de conduite et de valorisation, surtout dans notre région. Néanmoins, avec deux cultures d'été de suite, j'obtiens un bon levier de maîtrise de l'enherbement qui pourrait affecter les cultures d'automne ».* Benoît Collardot relativise toutefois et prend soin de préciser qu'une telle solution est aussi envisageable parce qu'il se trouve dans une zone comprenant des sols moyennement profonds à profonds, qui permettent de faire ces choix, ce qui n'est pas le cas dans d'autres secteurs de Côte-d'Or.

Autre levier privilégié : le désherbage mécanique. Notre agriculteur a pu investir dans une herse étrille et dans une bineuse équipée de caméras, ce qui lui permet de biner des cultures à grand écartement, telles que le tournesol. *« Il faut d'ailleurs préciser,* souligne Benoît Collardot, *que la bineuse a pu bénéficier du soutien financier lié au Plan de relance, tout comme mon semoir de semis direct. Je crois que c'est important de préciser qu'une politique publique peut aider à avancer sur ces questions ».*

## L'arme du semis direct

Le semis direct, justement est le troisième levier utilisé par Benoît Collardot : par exemple, il va tenter, lors de la prochaine campagne ce semis direct derrière un soja, afin d'éviter de remettre en germination des vulpins. *« Dans une succession culturale,* précise-t-il, *on peut faire un labour pour implanter du soja, parce que le champ commençait à se « salir ». Le but est donc de repartir sur une parcelle propre, mais comme, par le labour, on a mis les mauvaises graines en profondeur, on peut procéder à un semis direct, le temps que les mauvaises graines pourrissent et perdent leur pouvoir germinatif ».* En guise de quatrième levier envisageable, Benoît Collardot évoque le labour occasionnel : *« on cible les parcelles où il y a eu des échecs de désherbage contre les graminées (brome ou vulpin). C'est très ponctuel, cela peut intervenir une année sur cinq ou sept mais c'est un très bon levier pour remettre le compteur à zéro ».*

En conclusion, pour Benoît Collardot, bien mener le désherbage oblige à réaliser un travail de diagnostic de ses parcelles. *« C'est aussi valable pour la lutte chimique, pour lesquelles certaines parcelles nécessiteront deux désherbages d'automne, alors que pour d'autres, un seul suffira. Il faut trouver l'équilibre technico-économique ».*

**Berty Robert**

*Pour vous inscrire et participer au colloque OCP du 11 mai, passez par le lien suivant : https://my.weezevent.com/OCP2023*

// ARBORICULTURE

# Lancement d'un appel à projets

**Un appel à projets est lancé par FranceAgrimer dans le but de rénover le verger arboricole français.**

FranceAgriMer a présenté, à l'occasion d'un récent Conseil spécialisé fruits et légumes, les modalités de mise en œuvre du programme de financement de certaines dépenses de plantation dans les vergers arboricoles français, pour la campagne 2023.

Ce dispositif doit permettre l'adaptation des exploitations fruitières au marché, d'améliorer la compétitivité de la production française et de favoriser le maintien du potentiel de production.

L'objectif est d'accompagner la rénovation du verger à partir de plants offrant les meilleures garanties techniques et sanitaires et de variétés susceptibles de répondre aux attentes des consommateurs.

## Priorités stratégiques

Il vise à soutenir la réalisation d'investissements contribuant à une meilleure maîtrise des conditions de production. L'appel à projets 2023 couvre la période du 3 avril au 31 juillet pour toutes les espèces, sauf les fruits à noyaux, et la période du 3 avril au 15 septembre pour les fruits à noyaux (abricot, cerise de table, cerise d'industrie, pêche et prune de table, prune d'ente).

Le même conseil a acté les priorités stratégiques des filières des fruits et légumes frais et transformés, des pommes de terre fraîches et transformées et de la truffe pour l'expérimentation, dans le cadre des appels à projets du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) 2023 du compte d'affectation spécial « Développement agricole et rural » (Casdar) qui vise à accompagner la transition agroécologique de l'agriculture française.

**Actuagri**



Red stallion

L'appel à projets de FranceAgriMer est destiné à améliorer la compétitivité de la production française de fruits et de favoriser son potentiel de production.

# Les fraises rotatives de retour grâce



Kuhn

L'offre des constructeurs comprend aujourd'hui des fraises rotatives repliables de grande largeur qui procurent de bons débits de chantier avec des tracteurs de forte puissance.



Alpego

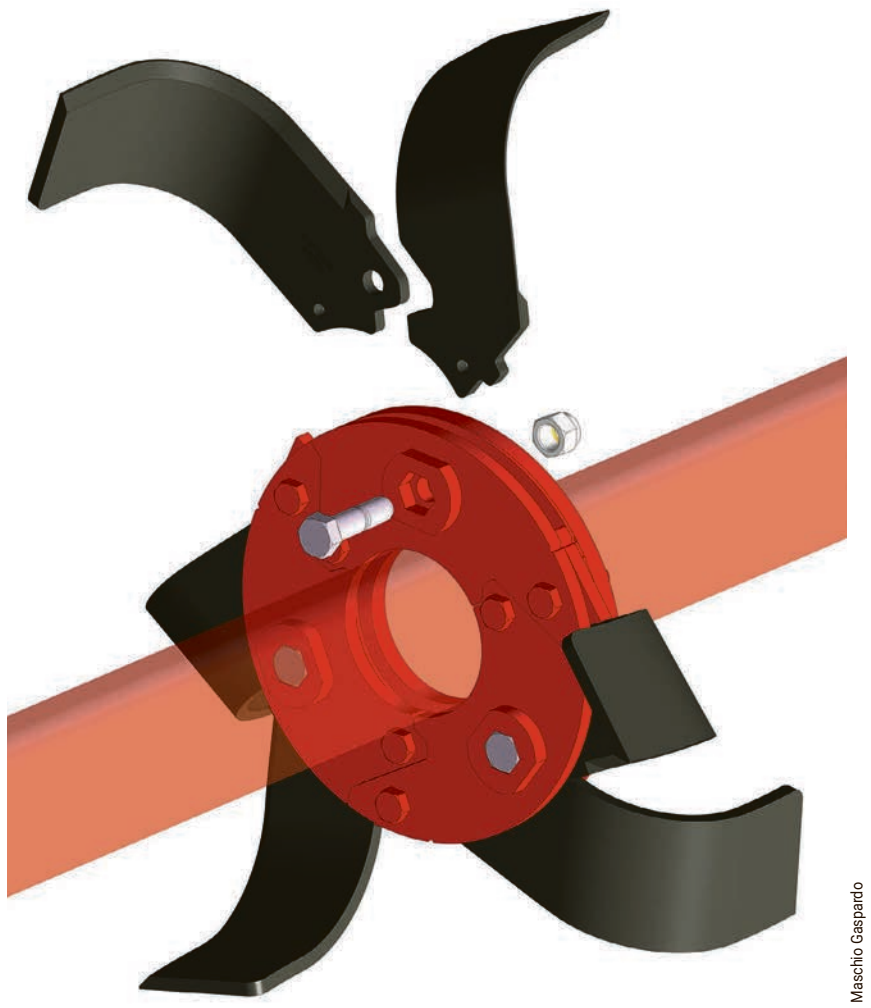
Les fraises rotatives s'utilisent en 4 et 6 km/h selon la qualité du travail souhaité

## Délaissées par le passé au profit des herses rotatives, les fraises rotatives enregistrent un regain d'intérêt avec l'évolution des pratiques culturales.

Les fraises rotatives, à l'instar des fameuses Rotavator et Rotalabour de Howard et Rototiller de Rau désormais disparues des catalogues, ont connu leurs heures de gloire dans les années 80 avant d'être détrônées par le déferlement des herses rotatives. Avec les modifications des pratiques culturales, ces outils de travail du sol et de préparation du lit de semence réapparaissent dans les campagnes. Polyvalents, ils sont utilisés pour casser les prairies, détruire les couverts végétaux, déchaumer superficiellement et préparer le lit de semence. *« La largeur de travail limitée par le gabarit au transport a longtemps pénalisé les ventes de fraises rotatives et nous avons même, durant un temps, pensé à les retirer de l'offre. Aujourd'hui, des constructeurs proposent des modèles repliables de 6 mètres, voire davantage, adaptés aux tracteurs de forte puissance, qui permettent d'obtenir de bons débits de chantier »*, souligne David Finetti, directeur d'Alpego France.

### Les pointes et les lames droites pour la préparation du sol

Les rotors des fraises rotatives tournent conventionnellement dans le même sens que les roues du tracteur. Il existe toutefois des modèles sur lesquels le sens de rotation est inversé pour accroître l'effet d'enfouissement des pierres et des résidus de cultures, mais ils sont principalement utilisés en maraîchage. Les pièces travaillantes ne présentent pas toutes la même forme. Les lames droites et les pointes sont dédiées à la préparation du sol. Selon David Finetti, les pointes sont bien adaptées pour travailler en conditions pierreuses, car elles permettent de passer par-dessus les cailloux et même de les enfouir. Les lames droites, agissant comme un couteau, sont plébiscitées par les planteurs de pommes de terre, car elles présentent l'avantage de réaliser une préparation du sol nettement plus fine qu'une herse rotative. De surcroît, elles ne fabriquent pas de boulettes de terre perturbant le tri



Maschio Gaspardo

Pour simplifier le remplacement des lames de fraises rotatives, Maschio Gaspardo a développé le système de démontage rapide Quick-Fit.

ET SI VOTRE VÉHICULE PROFESSIONNEL



VOUS CONDUISAIT VERS UN AVENIR PLUS PROPRE ?

Découvrez nos offres pour financer un véhicule plus respectueux de l'environnement.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Offres de financement soumises à condition et réservées aux personnes agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale, prêteur. 03/2023 – H39167-1 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG. Crédit photo : Getty Images.

Ets COIGNET

Clamecy 03 86 27 19 38 | Ciez 03 86 26 43 28 | La Charité/Loire 03 86 70 15 93

CARBURANTS - GNR - GRANULÉS de BOIS




**Pneus :** agraires, camionnettes, voitures, 4x4, motos, PL.
Véhicules atelier dépannage - Vulcanisation à chaud des pneus accidentés

# à leur polyvalence



Maschio Gaspardo

Les fraises rotatives sont appréciées pour leur faculté à créer de la terre très fine.



Kuhn

Les fraises dites bio peuvent être combinées à un broyeur avant pour traiter les couverts végétaux les plus denses.

lors de la récolte et créent du volume, ce qui est idéal pour la formation des buttes.

## Attention au lissage avec les lames coudées

Se montant sur des supports différents de ceux des pointes ou des lames droites, les modèles en équerre ou coudés sont recommandés pour la destruction des prairies et le déchaumage superficiel entre 0 et 5 cm. Elles assurent un scalpage uniforme de toute la surface du sol en hachant les résidus végétaux et en les mélangeant avec la terre. Leur utilisation demande d'intervenir en conditions bien ressuyées, sous peine de lisser le sol. Le lissage a lieu aussi lorsque le tracteur n'avance pas assez vite ou dès qu'il fait du sur place dans les bouts de champ. Pour s'affranchir des défauts des lames équerres, il existe



D. Laisney

Certains constructeurs, à l'instar de Valentini, déclinent leurs fraises rotatives de grande largeur en version semi-portée.



Alpego

Les fraises rotatives dites bio ne disposent pas de rouleau arrière, afin de ne pas rappuyer les racines et favoriser leur dessèchement.



Alpego

Les lames coudées et hélicoïdales sont adaptées pour couper, hacher, mélanger et affiner.

des variantes hélicoïdales comme celles développées par Alpego. Ces pièces travaillantes coupent, hachent, mélangent et affinent tout en ne créant pas de semelle de labour. Elles travaillent entre 6 et 7 cm.

## Des modèles dédiés au bio

Arrivés plus récemment, les fraises rotatives dites bio s'adresse particulièrement aux adeptes de la biofumigation, une méthode agronomique consistant à broyer finement l'engrais vert et à l'incorporer dans le sol. Ces machines se distinguant par l'absence de rouleau arrière peuvent être combinées à un broyeur monté sur le relevage frontal pour absorber les couverts végétaux les plus denses. Elles sont équipées de roues de jauge avant qui contrôlent la profondeur et d'un capot arrière réglable qui s'ajuste en fonction du travail souhaité. Capot fermé, les résidus de culture sont enfouis. Capot ouvert, les racines sont déposées en surface, afin qu'elles dessèchent sous l'action du soleil.

David Laisney

AgriDis INTERNATIONAL A/S
www.agridis.com

HE-VA

**Jean-Michel Chenillot**
*89000 Saint Georges sur Baulche*
**Port. 06 08 95 26 90 - jmc@agridis.com**

**Thierry Chenillot**
*74350 Cruseilles*
**Port. 06 08 97 59 88 - thierry.chenillot@orange.fr**

**Adrien Auvigne**
*52500 Maâtz*
**Port. 06 47 99 32 10 - aa@agridis.com**



**Combi-Disc :** Décompacteur + déchaumeur à disques porté et semi-porté de 3 à 6 m .



**Herse étrille :** Pour le désherbage avec semoir à petites graines de 3 à 15 m.



**Euro-Tiller:** Vibro traîné de 7 à 10 m, avec dents disposées sur 7 rangées.



**Top-Strigle :** Herse à paille de 3 à 10 m. avec 2, 4 ou 5 rangées de dents



**Disc-Roller : NOUVEAU** déchaumeur à disques, contour porté ou traîné de 2,50 m à 8 m.



**Tip Roller :** Rouleau semi porté avec anneaux étoiles déchiqueteurs et rotor hacheur.

## Agrisem
### Une nouvelle spire pour le déchaumeur Disc-O-Mulch Gold




**La version Gold du déchaumeur à disques indépendants Disc-O-Mulch d'Agrisem est renouvelée. Cet appareil porté repliable adopte de nouvelles queues-de-cochon supportant les disques, caractérisées par leur triple spire. Leur position plus avancée a permis d'augmenter de 10 cm la distance entre les deux rangées de disques et également de 10 cm le dégagement sous châssis (815 mm). Le nouveau Disc-O-Mulch passe ainsi plus facilement dans les débris végétaux. Le repositionnement des queues-de-cochon à l'avant des poutres rend aussi l'outil plus compact, autorisant désormais le montage d'un double rouleau U. Le réglage de la position du rouleau s'effectue hydrauliquement. Le Disc-O-Mulch Gold dispose également d'un tablier brise-mottes à réglage rapide et peut embarquer un semoir pour les couverts.**
**Largeur de travail : 4, 5, 6 m**

## Agrivaux
### La bineuse Metis désherbe à grande vitesse



M. Porti

**La bineuse Metis du constructeur belge Agrivaux dispose en standard d'un système de translation piloté par une ou deux caméras, des capteurs à ultrasons ou des palpeurs. Ce matériel est capable, selon son concepteur Pol Braine, de travailler jusqu'à 17 km/h en betteraves. Cette allure serait permise par le principe de fonctionnement des caméras, qui se focalisent sur la partie verte du centre de la plante cultivée. La bineuse Metis intègre un vérin de report de charge dans chaque parallélogramme, qui exerce, sur le modèle 12 rangs à 45 ou 50 cm, une pression au sol de 200 kg sur l'élément. Elle se distingue par son mécanisme optionnel de relevage individuel des éléments de binage (gestion manuelle ou par GPS), qui soulève uniquement la partie supportant les socs et autres accessoires de désherbage mécanique. Les roues de jauge de l'ensemble restent, dans les pointes, toujours au sol, afin de préserver la stabilité de l'outil et de garantir le bon fonctionnement des caméras. Cette machine, commercialisée en France par Innov. GPS, est disponible de 2 à 6 m de large et en écartement de 15 à 90 cm.**

## Agro-Masz
### Des disques superficiels sur les déchaumeurs Faster



D. Laisney

**Importé par Agripartner, le déchaumeur Faster d'Agro-Masz se décline en largeurs de 4 ; 5 et 6 m en châssis repliable. La principale caractéristique de ce déchaumeur évoluant jusqu'à 20 km/h réside dans son disque ondulé monté sur boudins élastomères, prévu pour le déchaumage très superficiel : il scalpe sur une profondeur maximale de 4 cm. Il intervient pour la destruction de faux-semis ou de couvert, mais aussi pour la destruction et le mélange avec la terre des résidus de récolte. Doté d'un choix varié de rouleaux légers, il reçoit en option une rangée de peignes (devant le rouleau), le réglage hydraulique du rouleau, un support pour semoir de petites graines et un kit éclairage/signalisation.**

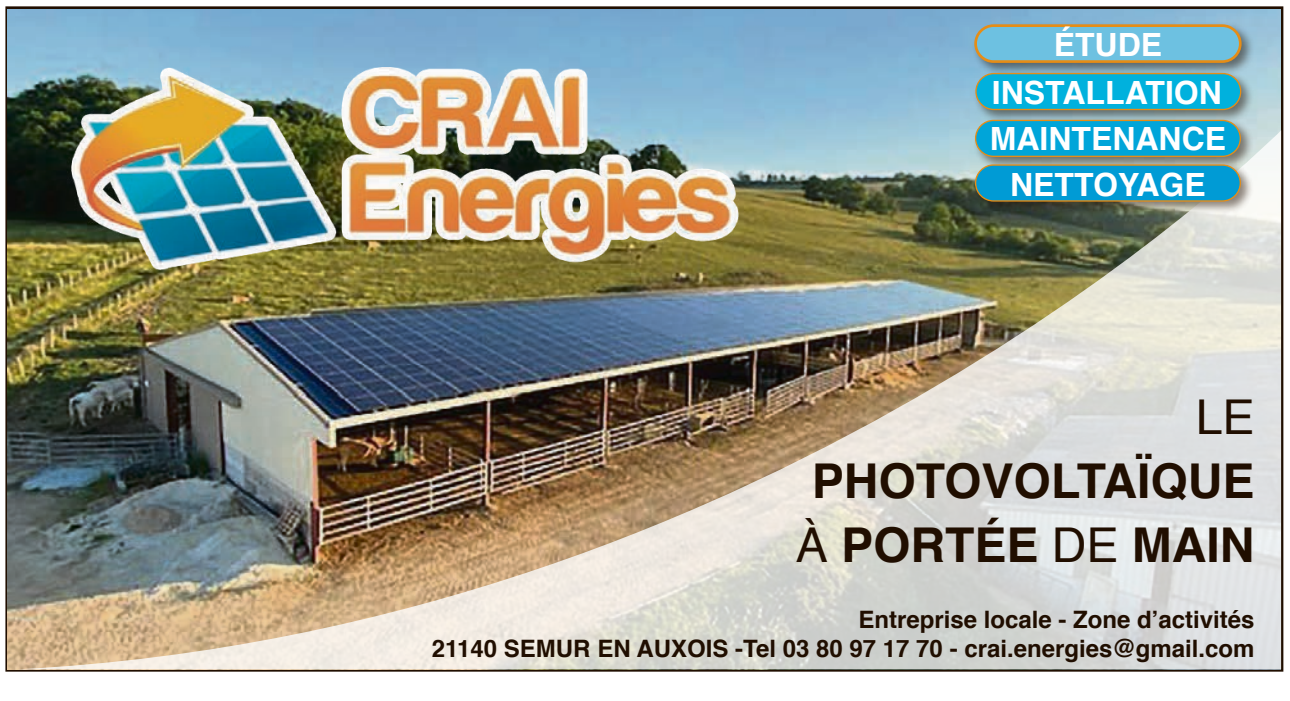
## Alpego
### La fraise rotative Poker PI enfouit les résidus

**La fraise rotative Poker PI d'Alpego se distingue des modèles classiques par le sens de rotation inversé du rotor. Cette particularité lui procure une certaine faculté à préparer le lit de semences en conditions difficiles et à enfouir de grandes quantités de débris végétaux. Conçue pour des tracteurs développant jusqu'à 260 ch à la prise de force, cette machine repliable se compose de deux éléments, dont le rotor est animé par une transmission centrale à pignons. Elle est disponible en 4 ; 4,6 et 5 m et respecte une largeur de 2,45 m sur la route.**



Vimond






## Amazone
# TopCut, le déchaumeur superficiel à la carte

**Afin de réaliser un faux-semis rapide et efficace, de dégrader rapidement les résidus végétaux pour améliorer l'état sanitaire des sols (risques fongiques) et limiter l'évaporation des sols, Amazone planche sur un outil de déchaumage très superficiel baptisé TopCut 12000-2. L'appareil semi-porté d'une largeur de 12 m peut recevoir trois ensembles. À l'avant, peuvent être installés un simple rouleau couteaux, un crushboard ou des disques ondulés. En partie centrale, pour générer de la terre fine, le TopCut accueille au choix un double rouleau couteaux, deux rangées de disques ondulés, une combinaison disques ondulés-rouleau couteaux, ou encore différents disques en forme d'étoile ou de bêche. À l'arrière, prend place un rouleau Matrix KWM 650 (éventuellement précédé d'une rangée de herse peigne) ou trois rangées de herse peigne.**



Alpego

## Bednar
# Une bineuse à grand dégagement



Amazone

**La nouvelle gamme de bineuses Row-Master RN_Profi de Bednar se compose de modèles proposés sur trois châssis de 4,8 à 9,6 m, à interrangs de 45 à 80 cm. Elle se caractérise par un nouveau bâti offrant un dégagement important de 90 cm, ce qui permet de travailler dans une culture déjà fortement développée et de détruire éventuellement les couverts. À l'inverse, cette bineuse peut être pourvue d'une tête de répartition et de descentes pour semer un couvert entre les rangs.**
**Outre le guidage automatique par caméra pilotant le bon positionnement latéral, les bineuses Row-Master RN_Profi accèdent au Row-Unit Control qui gère le relevage individuel de chaque élément bineur en fonction des données fournies par le système GPS.**

## Bednar
# Quatre rangées de dents sur les Fenix FO_Profi

**La gamme de déchaumeurs à dents Fenix FO_Profi de Bednar se compose de quatre modèles de 4 à 7,90 m de large. Elle se distingue de la gamme Fenix FO par ses quatre rangées de dents à grand dégagement (80 cm), au lieu de trois, et par son essieu intégré lui procurant une bonne maniabilité en bout de champ. Disposées en V pour limiter le besoin de puissance de traction, les dents sont déclinées avec des socs standards de 60 ou 80 mm de large, des socs renforcés avec des plaques de carbure de 40 ou 80 mm ou des ailettes de 125 ou 185 mm (avec ou sans carbure). Les supports de dent sont dotés de sécurité à boulon de rupture, à ressort offrant 480 kg de résistance ou hydraulique se déclenchant au-delà de 550 kg. Réglable jusqu'à 35 cm, la profondeur s'ajuste hydrauliquement de série, de manière électrohydraulique en option. D'une largeur de 6,70 m, le Fenix FO 6004 Profi est évolutif par l'ajout d'extensions boulonnées le transformant en modèle Fenix 8004 Profi. Derrière les dents, Bednar propose des redresseurs droits ou des disques de recouvrement pilotés mécaniquement ou hydrauliquement. S'ensuivent un niveleur Crushbar optionnel, le rouleau (tubulaire, V-Ring, double V-Ring ou double U-Ring) et une éventuelle herse.**



Bednar

## Binnove
# La bineuse gagne en dégagement

**La société Binnove, récemment reprise par Stecomat, fait évoluer sa gamme de bineuses. Celles-ci ont été redessinées pour proposer un dégagement sous poutre de 75 cm, contre 55 cm auparavant. Cette élévation permet de biner à des stades plus tardifs de la culture. Proposées jusqu'en largeurs de 12 m, ces machines conservent le système breveté de parallélogramme inversé. Cette construction favorise la pénétration des socs, ceux-ci étant retenus par la large roue de jauge précédant les outils de travail du sol.**
**Binnove lance également une interface de guidage pouvant recevoir des bineuses de tout type, grâce à son attelage de catégorie 2. Cette interface dispose d'une ou deux caméras, cette dernière configuration améliorant le guidage, notamment dans les pointes. Elle dispose d'une correction de dévers intégrée, contrecarrant les effets de la pente. Une tablette tactile permet de visualiser le bon fonctionnement de l'interface, le conducteur pouvant au besoin peaufiner la colorimétrie pour un fonctionnement optimal. Elle peut communiquer par Bluetooth avec un smartphone, afin d'utiliser ce dernier pour assurer le SAV à distance.**




Bednar



## Bugnot
### Rapidlab, une charrue réversible pour le mini-labour

Conçue et produite par la société Bugnot, la charrue portée agronomique Rapidlab hors raie de 6 à 12 corps a fait l'objet d'améliorations successives depuis son lancement. Aujourd'hui, c'est une machine qui s'inscrit dans le concept d'agroécologie autant que dans la production bio, ainsi que dans l'optimisation énergétique. Avec une profondeur de travail de 10 à 15 cm, cet outil du sol conserve les avantages du labour (mélange, enfouissement des résidus) tout en gardant l'humus en surface. Equipée de corps de 13 pouces (33,3 cm), les besoins de puissance sont limités, malgré une vitesse d'avancement à 9-10 km/h. 2 versions de châssis sont disponibles : de 6 à 9 corps et de 9 à 12 corps pour des largeurs de travail de 2 à 4 m. En option, des rasettes améliorent l'enfouissement des résidus de récolte.



L. Vimond

## Dal-Bo
### Un déchaumeur à chaînes pour le travail superficiel




D. Laisney

Le déchaumeur Powerchain 800 de Dal-Bo se caractérise par la disposition en losange de ses trains de disques. Il se distingue également par l'utilisation de chaînes pour relier les disques entre eux. Présenté en largeur de 8 m (modèles de 6 et 12 m à venir), cet appareil travaille de 2 à 5 cm de profondeur, à une vitesse de 15 km/h. Particulièrement polyvalent, il s'utilise pour lutter contre les mauvaises herbes, décomposer les débris végétaux, réaliser un faux semis et niveler les champs. Le Powerchain 800 se complète d'un semoir à petites graines de 300 ou 500 l pour implanter les couverts et les cultures dérobées. Il pèse 6 t, demande un tracteur d'au moins 180 ch et respecte au transport une largeur de 3 m.

## Franquet
### Le Cultiscalp prend de l'envergure

Jusque-là décliné en modèles portés de 6 à 9 m, le scalpeur Cultiscalp de Franquet est désormais proposé en version semi-portée de 12 m composée de cinq éléments et se repliant en trois parties. Principalement destiné à la destruction des repousses et adventices en deuxième passage, à des profondeurs de travail entre 2 et 8 cm, cet appareil reprend les mêmes caractéristiques que les modèles portés, avec quatre rangées de dents à socs patte d'oie de 200 mm (recouvrement de 4 cm). Les seules différences concernent le châssis traîné se repliant vers l'arrière pour le transport et les roues de jauge. Pilotées hydrauliquement, ces dernières sont placées en amont des rangées de dents et non intégrées dans le châssis comme sur les versions portées. Ce positionnement rend plus accessible le réglage de la profondeur de travail (avec des cales) et réduit les risques de bourrages à proximité des roues dans les forts volumes de résidus. Ces huit roues servent également à soulever l'outil dans les bouts de champ pour réaliser les manœuvres. Pour tracter cet outil à la vitesse de 12 à 15 km/h, compter entre 300 et 400 ch selon la nature du sol et la profondeur de travail souhaitée.



Franquet

## Einböck
### Les houes rotatives plus compactes au transport

L'entreprise autrichienne Einböck a redessiné le châssis de ses houes rotatives portées Rotarystar 900 et 1200, afin qu'elles respectent le gabarit de 3 m au transport (6,75 m auparavant). Conçues pour le désherbage mécanique et pour casser la croûte de battance, ces machines présentent des largeurs de travail de 9 et 12 m. Demandant respectivement des tracteurs d'au moins 160 et 200 ch, elles s'utilisent entre 12 et 25 km/h. Elles sont dotées de deux rangées d'étoiles rotatives pourvues de doigts en cuillère espacées de 9,38 cm. Leur profondeur de travail et leur pression au sol se règlent hydrauliquement.



Einböck

## Feelcrop
### Une gamme de herses étrilles et de roto-étrilles




D. Laisney

Société sœur d'Ermas connue pour ses jumelages de roues, l'entreprise Feelcrop, créée en 2022 et basée à Soucy dans l'Yonne, produit et commercialise des herses étrilles et des roto-étrilles. Baptisées Sigma, les herses étrilles portées mesurent 6 ; 9 et 12 m d'envergure. Elles disposent de six rangées de dents dont la pression s'ajuste hydrauliquement en continu (de 0,5 à 5 kg par dent). Leurs dents, associées chacune à un ressort, mesurent 7 mm de diamètre et affichent un interligne de 2,5 cm. Pour garantir leur stabilité, ces herses étrilles reçoivent des roues de terrage à l'avant et à l'arrière du châssis. Dénommées Targa, les roto-étrilles portées se déclinent en 6 et 12 m de large. Elles disposent de rotors de 500 mm de diamètre composés de fils de 7 mm de diamètre. Ces pièces travaillantes présentent un interligne de 15 cm et exercent individuellement une pression au sol ajustable entre 0 et 25 kg.

## Grégoire Besson
### Le déchaumeur Normandie + adapté aux conditions sèches



D. Laisney

Le déchaumeur à disques indépendants Normandie + de Grégoire Besson bénéficie d'évolutions améliorant son comportement en conditions sèches. Cet appareil, décliné de 2,50 à 12 m d'envergure, reçoit des disques de 510 mm de diamètre, qui disposent d'un galbe important et de grands créneaux, favorisant la pénétration et le scalpage des chaumes. Présentant des angles d'attaque et d'entrure différents de ceux retenus sur la précédente gamme Normandie, les disques plus inclinés procurent également un meilleur mélange. La conception de la sécurité change avec l'adoption de quatre boudins élastomères en forme de triangle sur chaque bras support. Cette spécificité garantit, selon le constructeur, un travail régulier et améliore le suivi du terrain.

## Kuhn
### Le Prolander disponible jusqu'à 14 mètres


Kuhn

Jusque-là proposé en largeurs de 4 à 7,50 m, le cultivateur Prolander de Kuhn se décline désormais en versions traînées de 9, 12 et 14 m. Ceci permet d'obtenir de gros débits de chantier avec cet outil à dents vibrantes. Ces appareils de grande envergure reprennent les mêmes caractéristiques que celles de leurs aînés, à savoir cinq rangées de dents en S de section 70x12 mm pour la préparation de sol ou 90x13 mm pour le déchaumage, des socs droits de 60 mm ou en patte d'oie de 200 mm. Ils peuvent recevoir une barre de nivellement avant, une herse arrière ou un rouleau double U. Au transport, le Prolander ne dépasse pas 3 m de large et 4 m de haut.

## Horsch
### Quatre rangées de dents pour le déchaumeur Fortis

Le constructeur allemand Horsch lance le Fortis AS, un déchaumeur à dents décliné en 6 et 7 m de large. Cet outil dispose de quatre rangées de dents travaillant à une profondeur de 4 à 30 cm. À noter, la quatrième rangée se distingue par ses dents rallongées vers l'arrière pour que les disques niveleurs assurent leur rôle dans le flux de terre généré par cette rangée. Lors des manœuvres, Horsch propose le choix entre un demi-tour sur le rouleau ou sur l'essieu de transport : une vanne trois voies permet de basculer facilement d'un mode à l'autre. Le Fortis dispose de deux roues de jauge avant (jumelées en option) pour le contrôle de profondeur. Il est proposé avec un rouleau double Rollpack, ce dernier étant fixé de manière rigide ou de manière précontrainte hydrauliquement. Pour améliorer la traction, le Fortis reçoit un vérin de report de charge, pouvant exercer jusqu'à 1,2 t de pression sur l'essieu arrière du tracteur. La gamme Fortis est appelée à terme à remplacer tous les Terrano à quatre rangées de dents (Terrano FM et certains Terrano GX).


L. Vimond

## Kirpy
### L'andaineur de pierres AN 32-H plus confortable d'utilisation


D. Laisney

La firme familiale française Kirpy décline son andaineur de pierres AN 32 dans une version à entraînement hydraulique au suffixe H. Cette machine semi-portée, qui s'utilise pour préparer un andain avant le passage du broyeur ou de la ramasseuse de pierres, travaille sur 3 m de large. Son animation hydraulique apporte du confort à l'utilisation, car un limiteur de pression sécurise la chaîne cinématique en cas de rencontre d'une tête de roche, par exemple. Contrairement au modèle mécanique AN 32, elle n'impose pas de descendre du tracteur pour remplacer le boulon de sécurité et d'entretenir un limiteur de couple à friction. L'AN 32-H embarque une centrale hydraulique équipée d'un refroidisseur d'huile. Il reçoit un timon pour le transport en long. Largeur de travail : 3 m
Largeur au transport : 2,30 m - Poids : 1 300 kg



// CAISSES LOCALES GROUPAMA

# En partenaire du territoire

**Des « Rencontres Groupama » se sont récemment déroulées dans chacune des 23 caisses locales de Côte-d'Or. Zoom sur le rendez-vous de Bligny-Pouilly.**




David Doyer, président de la caisse de Bligny-Pouilly.

Toutes conviviales et très instructives : les Rencontres Groupama qui se sont tenues dans chaque caisse locale de Côte-d'Or ont rencontré un vif succès. Les actions et les chiffres clés de 2022 ont été présentés, le contexte économique et son impact sur l'assurance ont également été abordés. Une belle affluence a été chaque fois enregistrée, à l'image des 150 sociétaires qui se sont déplacés le 19 avril à Bligny-sur-Ouche. David Doyer, président de la caisse locale et vice-président de la fédération départementale, a proposé une large revue des actions de prévention et de communication de 2022, pour cette caisse enregistrant un chiffre d'affaires de 2 650 000 euros pour 1 600 sociétaires. *« Pour la partie prévention, plus de 8 500 euros ont été versés à nos sociétaires, à travers la subvention et la révision d'extincteurs, l'organisation de stages centaure, des bourses de conduite, des ramonages de cheminées, des chaussures et des casques forestiers, des aides à l'installation de défibrillateurs pour des communes, des EPI pour une association et des gilets de sécurité pour un syndicat des eaux »*, énumère David Doyer. L'agriculteur de Chaudenay-la-Ville ajoute d'autres exemples : *« nous avons aussi organisé des sessions de gestes qui sauvent au centre de secours de Pouilly-en-Auxois. Cette formation, nous avons décidé de la subventionner cette année à 100 % pour tous les élèves de la MFR Auxois sud Morvan »*.

## Rapport S/P de 66 %

En termes de communication, la caisse locale de Bligny-Pouilly a sponsorisé différentes associations pour une valeur de 5 550 euros. Sont concernés : les parents d'élèves des écoles de Bligny, la Brionnaise, les amis de Mont-Saint-Jean, les clubs de football de Bligny et Pouilly et évidemment les événements du monde agricole organisés à Créancey avec la vente de taureaux reproducteurs du GIE Charolais Évaluation, la Fête du bœuf et le concours de l'Auxois-sud. *« En ce qui concerne les résultats techniques de la caisse, nous sommes à un rapport sinistres sur primes de 66 % »*, informe David Doyer, *« cela est plutôt un bon résultat. Sur 100 euros cotisés par un sociétaire, 66 euros sont donc reversés en moyenne pour régler les sinistres. L'objectif à ne pas dépasser étant de 70 euros »*. Ce taux S/P monte à 83,3 % à l'échelle de la caisse régionale, fait remarquer le président : *« l'année 2022 a été dégradée du fait des nombreux aléas climatiques, le secteur de Liernais avec son épisode de grêle en est malheureusement le meilleur exemple. Plus de 10 millions d'euros de dégâts sont à déplorer. Cet événement a laissé beaucoup de traces, Groupama est allé au-devant de ses sociétaires pour ne laisser personne isolé face à ce terrible sinistre »*.

AG

// COMMUNICATION

# Huitième édition des rencontres Made in viande

**La filière élevage et viande donne rendez-vous au grand public et aux scolaires du 10 au 17 mai prochain, sur l'ensemble du territoire, pour la 8e édition des Rencontres Made in Viande. L'occasion pour les professionnels de Bourgogne Franche-Comté de mettre en lumière leurs métiers et leurs engagements en faveur d'une production de viande française toujours plus durable.**

Organisées par Interbev (Interprofession élevage et viande), ses fédérations nationales, ses comités régionaux, et par Inaporc (Interprofession nationale porcine), les Rencontres Made in Viande permettent au public d'aller à la rencontre de ceux qui se mobilisent au quotidien en faveur d'une viande française durable, et de mieux comprendre le travail accompli par ces professionnels pour répondre aux attentes sociétales.

Pendant une semaine, les professionnels de la filière de Bourgogne Franche-Comté (éleveurs, commerçants en bestiaux, abatteurs, opérateurs de transformation des viandes, acheteurs, logisticiens, grossistes, artisans-bouchers, charcutiers, tripiers ou encore bouchers en grandes surfaces, cuisiniers de la restauration commerciale ou collective) ouvriront les portes de leurs élevages et de leurs entreprises, et proposeront un programme varié, avec des événements adaptés à tous les publics et tous les âges.

Parmi les nombreuses rencontres proposées (1), on peut souligner la participation du marché au cadran de Moulins-Engilbert (Nièvre). Le jeudi 11 mai, il sera possible pour le public, de découvrir le fonctionnement d'un marché au cadran. Le comité des foires et concours de Moulins-Engilbert participera en effet aux Rencontres Made in Viande 2023 à l'occasion de la Foire Concours des bovins culards qui se tiendra à la Sicafome. Dès 6 heures du matin, le public pourra assister à la préparation des bovins sur le ring, à la sélection du jury, puis à la vente au cadran. À découvrir également sur le stand du comité des foires, les métiers qui gravitent autour de ces évènements (éleveurs, marchands aux bestiaux…) et des animations variées. Un repas typiquement charolais sera organisé le midi.




D'après communiqué

*(1) Retrouvez la liste complète des rencontres Made in Viande 2023 sur https://www.la-viande.fr/made-in-viande/recherche-par-carte*

// RESTAURATION COLLECTIVE

# Du mieux sur le long chemin de l'approvisionnement local

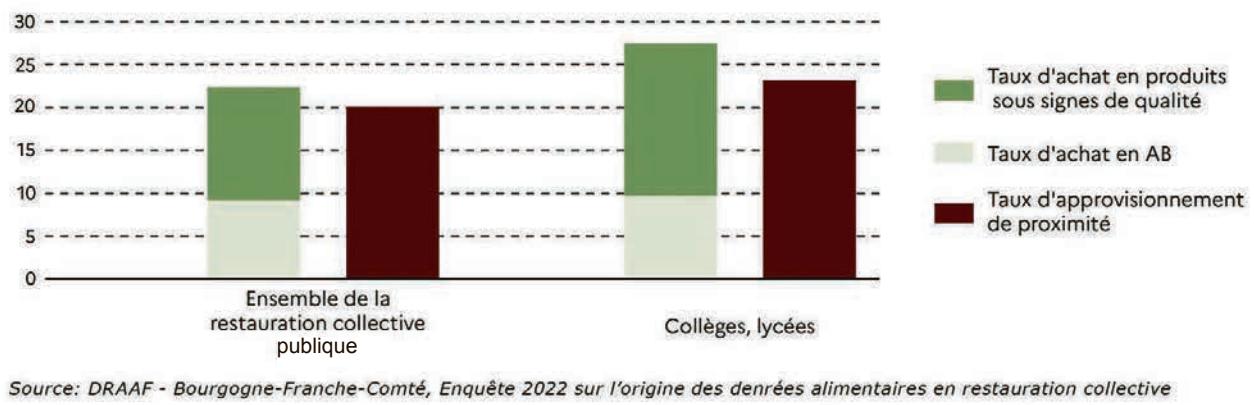
**Agreste, organisme de statistiques agricoles, vient de publier les résultats d'une étude portant sur l'approvisionnement des restaurations collectives de Bourgogne Franche-Comté. L'approvisionnement de proximité est en légère augmentation. En revanche, trop peu d'établissements parviennent à atteindre les taux fixés par la loi Égalim, en termes de produits durables et de qualité.**



Loire Atlantique Agricole

Globalement, les établissements de restauration collective de la région achètent un peu plus de 22 % de produits bios, de qualité ou durables. Seuls 6,5 % des établissements interrogés atteignent l'objectif Égalim de 50 % de produits durables.

- Taux d'approvisionnement des établissements de la restauration collective publique en Bourgogne-Franche-Comté




Source: DRAAF - Bourgogne-Franche-Comté, Enquête 2022 sur l'origine des denrées alimentaires en restauration collective

Agreste, source Draaf BFC

Sur l'approvisionnement en proximité, par rapport à l'ensemble de la restauration collective publique de BFC, la dynamique est clairement du côté des collèges et lycées.

Depuis 2018, la loi Égalim 1 s'est fixée comme objectif de favoriser une alimentation *« saine, sûre et durable pour tous »* en restauration collective publique. Cela repose notamment sur un objectif d'atteindre 50 % de produits durables ou sous Signe d'origine et de qualité (Siqo), dont au moins 20 % de produits bios dans les montants d'achats de denrées, à partir du 1er janvier 2022. Au sein du Programme national pour l'alimentation, la restauration collective publique est considérée comme un levier pour la transition agricole et alimentaire, en raison de sa puissance d'achat. Par exemple, en 2021, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) de Bourgogne Franche-Comté (BFC) a réalisé une enquête montrant que les établissements de restauration collective régionaux ont servi 113,2 millions de repas pour un montant d'achat de denrées alimentaires estimé à 246 millions d'euros TTC. Au sein de ce secteur, les établissements d'enseignement représentent 51 % des repas servis en BFC (environ 58 millions de repas). Le coût moyen estimé de la matière première par repas, en BFC était, en 2021, de 2,18 euros.

## Plateforme MaCantine

Globalement, les établissements de restauration collective de la région achètent un peu plus de 22 % de produits bios, de qualité ou durables. Seuls 6,5 % des établissements interrogés atteignent l'objectif Égalim de 50 % de produits durables, mais plus de 40 % des établissements sondés pensaient augmenter leur part de produits durables et de qualité, pour leurs achats de 2022. Une plateforme gouvernementale (https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr) existe pour accompagner les gestionnaires de restaurants collectifs dans le suivi de leurs approvisionnements et dans la mise en œuvre des obligations des lois Égalim et Climat et Résilience. Depuis septembre 2022, ils doivent télédéclarer chaque année sur cette plateforme la part des différentes catégories de denrées alimentaires (Siqo, bio, origine française). Même si les objectifs ne sont pas encore atteints, les premières données de la campagne MaCantine 2023, portants sur les achats 2022 semblent confirmer un taux d'approvisionnement Égalim en hausse. Concernant les achats de proximité (des produits provenant du même département que l'établissement de restauration collective, ou d'un département limitrophe), leur part dans les montants d'achats de matière première était d'environ 20 % en 2021. Elle atteint 23,2 % dans les collèges et lycées. En 2019, elle n'était que de 16,5 %.

## Les viandes de proximité en tête

Pour les besoins de l'enquête Agreste, des demandes plus précises ont été faites concernant cinq produits : viandes bovines, porcines et de volailles, produits laitiers, fruits et légumes. Pour les établissements questionnés, les taux de viande de proximité ont tendance à être plus importants : 50 %, contre 30 % pour les laitages et 20 % pour les fruits et légumes. L'augmentation de la part de produits de proximité provient notamment d'une dynamique propre aux collèges et lycées. Ces établissements dépendent des collectivités territoriales qui mettent en place des démarches incitatives fortes pour accompagner l'approvisionnement local. En parallèle, en 2014 les Projets alimentaires territoriaux (Pat) ont été lancés, avec l'objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires, en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. En 2021, à la suite d'appels à projets dans le cadre du plan de relance, 26 nouveaux Pat ont été reconnus en BFC. Le thème de la restauration collective a souvent été pris comme premier sujet du Pat, dans le but d'améliorer la résilience économique et alimentaire des territoires, notamment en rapprochant offre et demande locales. Actuellement, en BFC on compte 33 Pat. Pour les trois quarts des gestionnaires de cantines, les difficultés d'ordre budgétaire apparaissent comme le principal écueil à la poursuite des objectifs d'Égalim. L'inflation actuelle pourrait malheureusement accentuer ce frein. Mais pour certaines cantines, il y a aussi un problème du côté des volumes disponibles. Les gestionnaires estiment que les plateformes de mise en lien avec les fournisseurs, et une meilleure structuration des filières pourraient en revanche renforcer ces canaux d'approvisionnement local.

**Berty Robert, avec Agreste**

## // EN BREF

### **Agroalimentaire** La moutarde Reine de Dijon recrute

Pour la première fois, la moutarde locale Reine de Dijon lance un « afterwork recrutement » le 11 mai de 16 heures à 20 heures, pour faire découvrir deux métiers en tension : la maintenance et la conduite de ligne, sur son site de Fleurey-sur-Ouche, à 15 minutes de Dijon. L'entreprise a dix postes à pourvoir, en CDI. Pour ce rendez-vous, différents services seront sur le pont, pour accueillir les personnes avec le verre de l'amitié, présenter l'entreprise et le métier, des ressources humaines aux personnes qui occupent ces postes, sans oublier la visite des lignes de conditionnement à l'issue. Rien de mieux pour savoir si le job correspond à ses attentes que de se rendre sur place, de rencontrer les équipes et de prendre la température du lieu. Reine de Dijon est le 3e fabricant français de moutarde et préside l'Association de Moutarde de Bourgogne pour encourager la production de graines de moutarde en Bourgogne. Elle produit également une moutarde 100 % Côte-d'Or. Pour participer à l'afterwork recrutement du 11 mai, vous pouvez vous inscrire sur le site : https://reinededijon.fr/recrutements/, mais l'inscription n'est pas obligatoire.

### **Territoires** Le Sénat veut dynamiser les Zones de revitalisation rurales

Avant même que le gouvernement ne dévoile ses prochaines intentions sur la réforme des Zones de revitalisation rurale (ZRR), le Sénat, par l'intermédiaire du président de la commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable, Rémi Pointereau (LR, Cher) a formulé une série de propositions pour dynamiser un « outil émoussé ». En effet, les dispositions résultant des ZRR mises en place en 1995 *« ont (…) perdu de leur netteté et le zonage retenu ne cible plus de façon pertinente et équitable les territoires les plus fragiles »*, remarque le sénateur. Il propose que les ZRR rénovées s'appuient sur *« des critères nouveaux et plus nombreux qu'actuellement, afin de mieux cerner les fragilités des territoires ruraux »*. Selon les calculs de Rémi Pointereau, entre 19 000 et 24 000 communes pourraient être concernées. En 2022, 17 700 communes classées en ZRR ont bénéficié de 386 M€ de dépenses fiscales. De son côté, le gouvernement a confié au préfet François Philizot, président du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires, le soin de réfléchir à une réforme des ZRR.

SOCIAL

// SUICIDES EN AGRICULTURE

# « Rico » aurait eu 59 ans ce dimanche

**La veuve d'un éleveur côte-d'orien partage son expérience de vie dans une lettre dédiée à son compagnon parti le 7 mai 2020, jour de son anniversaire.**



***« Il faut faire attention à la vie, nous n'en avons qu'une »,* prévient Agnès Feurtet, veuve d'Éric Charles.**

Les exploitants agricoles présentent la mortalité par suicide la plus élevée de toutes les catégories sociales. Dans un hameau de Millery, près de Semur-en-Auxois, Agnès Feurtet en sait malheureusement quelque chose.

Éric Charles, son compagnon, s'est donné la mort il y a trois ans. Beaucoup de stress et de travail, ainsi qu'une accumulation de *« petites choses »* ont conduit cet éleveur charolais à commettre l'irréparable. Pour Agnès Feurtet, il était *« important de témoigner »* et de faire prendre conscience des risques du métier : *« Il faut faire attention à la vie, nous n'en avons qu'une. Il ne sert à rien d'en faire toujours plus si le bien-être n'est pas au rendez-vous. Dans mon cas, j'ai essayé de faire comprendre à Éric que nous étions heureux, qu'il n'était pas utile d'en faire davantage. Mais il avait trop la tête dans le guidon pour m'écouter. De mon côté, peut-être n'ai-je pas vu à quel point il allait mal… Paysan est un très beau métier, mais la pression que subissent ces hommes de la terre n'a jamais été aussi grande que ces dernières années. La pression des papiers, de la traçabilité, des contrôles… Tout cela génère un état de stress difficile à gérer, qui plus est dans un milieu particulièrement fermé»*. L'expérience de vie d'Agnès Feurtet, mais aussi son travail de paysanne et d'infirmière la font actuellement réfléchir. *« On me pousse à le faire et je me dis que cela est sans doute une bonne idée. Je peux peut-être jouer un rôle, à mon échelle, dans la prévention des suicides, en proposant des témoignages. Ce fléau touche beaucoup trop le monde agricole, il y a sans doute du travail à faire dans le domaine »*

**AG**

*Contact : agnes.feurtet3@gmail.com*

## Extrait de la lettre

***« Trois ans ont passé, trois ans déjà. La vie est injuste, elle poursuit son chemin alors que nous aimerions revenir en arrière pour la modifier. Le 7 mai 2020, pour nous, tout s'est anéanti. Notre vie entière avec toi s'est écroulée. Tu as osé nous laisser seules, tes quatre chéries. Agnès, je suis ta compagne, dans le plus beau sens de ce mot. Je t'ai accompagné tout au long de notre vie et tu m'as fait découvrir et aimé ce beau métier au milieu des vaches. Nous avons eu trois filles, les plus jolies évidemment ! Héloïse 19 ans, Apolline 18 ans et Oriane 15 ans, ta petite fermière. Tu fais partie des trop nombreux paysans qui partent en se suicidant. Et oui, un de plus. Un de trop… Quand tu nous as quittées, je t'ai promis ce texte. D'une part, parce que tu le méritais et d'autre part, parce que j'ai trop de choses à dire. Tous ceux qui me connaissent savent que je suis une grande bavarde ! Donc oui, j'ai à dire ! En mars 2020, tu as eu la malchance d'avoir un tracteur qui a brûlé. Compliqué voire impossible de parler à quelqu'un pour régler l'indemnisation… Confinement, télétravail, tu passais ton temps à appeler et on te baladait de plate-forme en plate-forme… n'ajoutant que du stress à un homme sous pression ! Tu avais beaucoup de travail, mais c'était ton choix, tu travaillais jour et nuit, un surhomme qui a quand même ses limites. Tu t'étais donné une mission, celle de toujours faire plus, toujours avoir plus, comme beaucoup dans ce métier… Pour moi, la seule mission que nous ayons sur terre, est d'être heureux dans notre vie. Combien d'entre nous réussissent pleinement ? Alors évidemment, quand on croule sous le travail, on peut être obligé d'en laisser de côté, comme beaucoup aussi. Mai 2020, nous terminons les prophylaxies, toujours ces fameuses prophylaxies qui mettent un bon coup de stress avec cette épée de Damoclès : positif ou non positif ? Et il faut prendre toutes les bêtes alors qu'on est fatigué par les vêlages. Et qu'un troupeau a déjà été abattu en 2012 ! D'ailleurs, il faudra un jour que l'on m'explique pourquoi ces prophylaxies ne sont faites que dans quelques départements en France… Ces prophylaxies qui nous font rentrer toutes les bêtes même celles qui sont au pré et moins faciles à prendre. Mais çà, c'est notre job. Pour nous, une laitonne n'a pas voulu suivre. Cet animal aura été source de bien nombreux problèmes… Alors un tracteur qui brûle, une laitonne aveugle que l'on ne peut attraper, les prophylaxies… ajoutés à la fatigue, au travail… C'était trop ! ».***

***« Quand tu es parti, j'ai découvert l'entraide. Comment une petite femme comme moi, infirmière, peut gérer une exploitation comme celle que tu as construite… ? Avec l'aide de paysans qui m'ont aidée, entourée, qui ont supporté mes pleurs, mes cris de douleur. C'est à travers toi qu'ils ont été et sont toujours présents, merci à vous : Christophe Jannier, Jean-Luc Pion, Fabien Léger et les autres… C'est à travers toi qu'ils m'apprennent le travail de paysan. Tu étais la gentillesse même, mon Rico, trop même ! Tu croulais sous le boulot mais tu étais toujours prêt à aider les autres. Et c'est cela qui ressort avec toutes mes aides. Alors voilà trois ans que tu nous as laissées, le temps poursuit son chemin avec ses hauts et ses bas. Les filles grandissent avec toutes les valeurs que nous leur avons transmises ; je pense qu'elles sortiront grandies de cette épreuve… Tu nous manques, Rico. Pas un jour où je ne pense pas à toi ».***

// SANTÉ

# L'espérance de vie moins grande en campagne qu'en ville

***« À âge et sexe égal, l'indice de mortalité des bassins de vie ruraux est supérieur de 6 points à celui des bassins de vie urbains, ce qui correspond à 14 216 décès par an en plus dans les zones rurales que ce qui serait attendu si l'espérance de vie y était identique à celle des villes »*, souligne l'étude de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) disponible sur son site Internet.**

Les hommes et les femmes du milieu rural continuent de vivre moins longtemps que leurs semblables des départements urbains. Selon l'étude réalisée avec le concours du professeur émérite des universités, Emmanuel Vigneron, *« les écarts d'espérance de vie entre départements ruraux et département urbains se sont aggravés au cours des trente dernières années, pour atteindre près de deux ans d'espérance de vie en moins pour les hommes et un an pour les femmes »*.

Concrètement un homme en milieu hyper-rural n'avait une espérance de vie, en 2021, que de 78,8 ans contre 80,2 ans pour son alter ego vivant en zone hyper-urbaine. De même, une femme en zone hyper-rurale a une espérance de vie (84,9 ans) moindre que celle d'une femme hyper-urbaine (85,7 ans). L'AMRF (1) concède toutefois que l'écart d'espérance de vie entre la ville et la campagne se réduit. Mais de nombreuses études ayant montré que la Covid-19 avait été plus létale en milieu dense, *« cette réduction semble plus conjoncturelle que structurelle »*.

### Surmortalité

Autre enseignement de cette étude : un indice comparatif de mortalité (ICM), c'est-à-dire, le rapport entre le nombre de décès observés dans le département et le nombre de décès attendus, permet de pointer les disparités entre les régions et les départements. La carte ICM établie par l'AMRF souligne l'opposition qui existe entre centre urbain, sa périphérie et les zones rurales. Citant l'exemple de la Seine-et-Marne, l'étude rapporte qu'en 70 km, l'intensité de la mortalité passe de 1 à 1,6 soit 60 % d'augmentation, presque 1 % de plus à chaque kilomètre qui sépare Fontainebleau (ICM 84) à La Ferté-sous-Jouarre (ICM 133). L'AMRF s'inquiète aussi des effets de bordure, notamment de ces zones situées aux limites des départements et très souvent aux marges des régions à cheval sur deux ou trois des départements. C'est généralement là que les zones de surmortalité sont les plus importantes comme celles situées aux confins du Tarn-et-Garonne, du Gers et de la Haute-Garonne ou de l'Ardèche, de la Haute-Loire et de la Lozère.

### Jeunes médecins

L'un des principaux facteurs de cette différence tient en très grande partie à *« la bombe à retardement que constitue l'accès aux soins »* dans les campagnes, avait déjà souligné l'AMRF dans une étude de septembre 2020. L'association dénonçait déjà le fait qu'au moins 10 millions d'habitants vivaient dans un territoire où *« l'accès aux soins est de qualité inférieure à celle de la moyenne des territoires français »*.

Parmi les régions les plus touchées : Centre, Champagne-Ardenne, Auvergne (hors Puy-de-Dôme) et Bourgogne. Le phénomène pâtit notamment de la désaffection des jeunes médecins pour le milieu rural, la fermeture de nombreux hôpitaux en zone rurale, une forte polarisation de la médecine générale autour des centres universitaires et une concentration des médecins spécialistes dans les métropoles attractives. Ayant moins d'accès aux soins, les personnes âgées rurales sont de fait moins enclines à soigner leurs pathologies. D'autres phénomènes sont à prendre en compte comme la sociologie des populations. On trouve en effet plus de cols-bleus que de cols blancs en milieu rural, plus d'ouvriers avec des métiers pénibles que des professions intellectuelles.

Or ces premières ont également et globalement une espérance de vie moindre que les secondes. À l'occasion de sa prochaine assemblée générale le 13 mai prochain à Lyon, l'AMRF organisera une séance de travail pour évoquer l'importance de travailler au déploiement des politiques de prévention en zones rurales, pour éviter le déclassement des pans entiers du territoire.

**Christophe Soulard, Actuagri**

*(1) Association des maires ruraux de France (AMRF). www.amrf.fr*

# TABLEAU DE BORD

## LES FORMATIONS

### CÔTE D'OR

### // Gérer sa trésorerie

**12 mai à Bretenière**

*Amélie Fercoq - 03 80 68 66 84*
*amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr*

### // J'apprivoise mes résultats économiques

**16 mai à Francheville**

*Amélie Fercoq - 03 80 68 66 84*
*amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr*

### // CERTIPHYTO Renouvellement DENSA (Exploitants)

**Dernières sessions les 17 mai à Créancey, 24 mai à Bretenière ou 26 mai à Darcey**

*Laetitia Pernet – 03 80 68 66 19*
*laetitia.pernet@cote-dor.chambagri.fr*

### // ACTE: Cession et transmission d'entreprise agricole

**9 et 25 mai à Créancey**

*Amélie Fercoq - 03 80 68 66 84*
*amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr*

### // Formation aux Gestes qui sauvent (GQS)

**• En mai**

Groupama organise de nombreuses sessions Gestes qui sauvent (GQS), de mai à octobre. Elles sont ouvertes à tous, dès 10 ans. Toutes les sessions ont lieu au sein des casernes des pompiers des communes concernées selon les horaires précisés sur le site internet de Groupama : https://www.groupama.fr/regions/grand-est/inscription-gestes-qui-sauvent/. Les inscriptions se font sur le même site. En mai les sessions suivantes sont prévues : Samedi 13 mai à Genlis de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30, à Saint-Jean-de-Losne de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30, et à Selongey de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30.

### // Hygiène sanitaire pour les produits carnés et les œufs (HACCP)

**5 et 6 juin à Créancey**

*Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr*

### // Communiquer efficacement dans toutes les situations

**7 juin à Bretenière**

*Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr*

### YONNE

### // Renouvellement Certiphyto GC

**• Vendredi 5 mai à Auxerre**

*Contact : Christine Ligneron (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.*

### // Réaliser ma déclaration PAC en toute sérénité

**• Mardi 9 mai à Auxerre**

*Contact : Corinne Chandeclerc (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 27.*

### // Maitriser les chiffres clés de mon projet

**• Mardi 9, vendredi 12 et lundi 15 mai à Auxerre**

*Contact : Cédric Barrallon (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 21 92.*

### // Réussir mon installation en société

**• Vendredi 9 juin et 16 juin à Auxerre**

*Contact : Cédric Barrallon (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 21 92.*

## L'AGENDA PRO'

### CÔTE D'OR

### // Colloque objectif cultures propres

**• Jeudi 11 mai**

Arvalis-Institut du végétal, Terres Inovia, Alliance BFC, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté organisent un colloque « Objectif cultures propres » le 11 mai à Corcelles-lès-Cîteaux, en Côte-d'Or. Il se tiendra toute la journée et permettra de découvrir un panorama de l'actualité et de l'état de l'art en matière de désherbage, pour la réussite de votre exploitation en conventionnel ou en bio. Au programme :

- Des ateliers désherbage chimique, leviers agronomiques, leviers dates de semis et travail du sol, désherbage mécanique, leviers rotations et couverts.

Un village des innovations : utilisation des innovations matériels, biologie des adventices graminées, impact sanitaire des adventices, impacts environnementaux des pratiques de désherbage, gestion des vivaces.
Un Forum au champ pour échanger des expériences : oser changer ses pratiques pour avoir des cultures propres, assurer une bonne gestion des adventices sous contraintes environnementales et filières.

*Inscriptions en ligne : https://my.weezevent.com/OCP2023*

### // Café allaitants

**• Jeudi 11 mai**

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise un café allaitants jeudi 11 mai à 14 heures à La Roche-en-Brénil, chez Benoît Boudier, au Boulois. L'objectif est de proposer aux éleveurs allaitants de nouvelles pistes pour s'adapter. Au programme : présentation du lot conduit en pâturage tournant, tour de la parcelle, présentation des premiers résultats de croissance, valeur de l'herbe, résultats des dernières années et échanges.

*Renseignements : Mathieu Javelle : 06 85 23 36 85*

### // Salon des Récid-Eau de l'Armançon

**• 11 et 12 mai**

Le Syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon (SMBVA) organise la troisième édition du salon des Récid-Eau de l'Armançon, au Muséoparc Alésia. Cette année, le thème retenu est « Sols et agrosystèmes ». La conférence-débat sera intitulée « L'agroécologie pour une agriculture durable » et aura lieu le jeudi 11 mai à 19 heures, avec Marc Dufumier, agronome et professeur émérite à AgroParisTech. L'ensemble des stands du salon seront également accessibles à partir de 17 heures.

*https://www.recideau-armancon.fr*

### YONNE

### // Essais fongicides et fertilisation sur blé et orge

**• Mardi 23 mai**

À Brienon-sur-Armançon.

*Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.*

### // XP'bio 89 : visite d'essais variétés bio, blé d'hiver, blé de printemps, orge de printemps, lentille, lin (désherbage) et cultures associées

**• Mercredi 24 mai**

À Migennes, lieu-dit Chaumançon.

*Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.*

### RÉGION

### // La MSA informe sur la déclaration de revenus

En 2023, pour la déclaration des revenus de l'année 2022, vous n'avez qu'une seule déclaration à remplir. Vous devez vous connecter à votre espace particulier, sur impots.gouv.fr, muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe, puis sélectionner « Déclarer ». En plus de votre déclaration de revenus habituelle, un volet « social » vous sera automatiquement proposé. Vous devrez alors le compléter et le valider. La MSA recevra de l'administration fiscale l'ensemble des données nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales. Retrouvez toutes les informations sur bourgogne.msa.fr.

## Vos repères

### SALAIRES ET COTISATIONS

### // GRILLE DE SALAIRES

#### Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

| Coefficient | Palier | Taux horaire (en €) |
|---|---|---|
| 9 - 11 | 1 | 11,27 |
| 12 - 16 | 2 | 11,36 |
| 17 - 24 | 3 | 11,53 |
| 25 - 35 | 4 | 11,77 |
| 36 - 51 | 5 | 12,29 |
| 52 - 73 | 6 | 12,87 |
| 74 - 104 | 7 | 13,62 |
| 105 - 143 | 8 | 14,56 |
| 144 - 196 | 9 | 15,76 |
| 197 - 270 | 10 | 17,46 |
| 271 - 399 | 11 | 19,86 |
| 400 | 12 | 22,70 |

### INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

**Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :**

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

**Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :**

| Année | Indice | Variation |
|---|---|---|
| 2010 | 98,37 | -1,63 % |
| 2011 | 101,25 | +2,92 % |
| 2012 | 103,95 | +2,67 % |
| 2013 | 106,68 | +2,63 % |
| 2014 | 108,3 | +1,52 % |
| 2015 | 110,05 | +1,61 % |
| 2016 | 109,59 | -0,42 % |
| 2017 | 106,28 | -3,02 % |
| 2018 | 103,05 | -3,04 % |
| 2019 | 104,76 | +1,66% |
| 2020 | 105,33 | +0,55% |
| 2021 | 106,48 | +1,09% |
| 2022 | 110,26 | +3,55% |

# COURS ET MARCHÉS

## MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/05/2023

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 341 - Vente : 93 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 200-250 | 3,87 | 4,03 | 3,90 | 0,15 |
| | | 250-300 | 3,75 | 3,91 | 3,81 | -0,06 |
| | | 300-350 | 3,66 | 3,83 | 3,76 | 0,01 |
| | | 350-400 | 3,62 | 3,80 | 3,69 | -0,05 |
| | | 400-450 | 3,58 | 3,79 | 3,70 | 0,07 |
| F | U | 250-300 | 3,40 | 3,52 | 3,43 | 0,21 |
| | | 300-350 | 3,29 | 3,39 | 3,34 | 0,13 |
| | R | 200-250 | 3,21 | 3,29 | 3,27 | |
| | | 250-300 | 3,08 | 3,21 | 3,19 | |
| | | 350-400 | 3,15 | 3,15 | 3,15 | 0,11 |

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 235 - Vente : 99 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 400-450 | 3,57 | 3,68 | 3,66 | |
| | | 450-500 | 3,46 | 3,63 | 3,54 | |
| F | U | 350-400 | 3,06 | 3,38 | 3,25 | |
| | | 450 et + | 2,84 | 3,16 | 2,92 | 0,05 |

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 258 - Vente : 97 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | + de 500 kg | 2,70 | 2,73 | 2,71 | -0,03 |
| F | E | 24 à 36 mois | 3,10 | 3,47 | 3,26 | |
| | | - 5 ans | 3,14 | 3,27 | 3,20 | |
| | U | 24 à 36 mois | 2,80 | 3,19 | 2,97 | -0,01 |
| | | - 5 ans | 2,72 | 3,08 | 2,90 | -0,05 |
| | | 5 à 10 ans | 2,69 | 3,01 | 2,83 | -0,09 |
| | | + de 10 ans | 2,52 | 2,63 | 2,56 | -0,11 |
| | R | - 5 ans | 2,43 | 2,71 | 2,57 | -0,14 |
| | | 5 à 10 ans | 2,45 | 2,66 | 2,57 | -0,09 |
| | | + de 10 ans | 2,30 | 2,48 | 2,43 | -0,01 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 834 - Taux de vente : 96 %**

La baisse des apports cette semaine est la conséquence directe de l'avancement de la mise à l'herbe des bovins la semaine dernière dans notre région. Néanmoins, il reste encore quelques bons lots de broutards et de laitonnes qui garnissent le marché. Les mâles se négocient rapidement à des tarifs sensiblement reconduits grâce à une bonnde demande pour la France, pour certains pays UE (Italie, Espagne, Allemagne,...) et également pour certains pays hors UE. Les femelles un peu moins nombreuses cette semaine, se commercialisent facilement et regagnent les quelques centimes perdus les semaines précédentes.

Dans les gros bovins, les cours stagnent et parfois reculent dans les animaux finis ou proche de la finition. En effet la demande entrée abattoir diminue et influence également un prix à la baisse. De plus, il y a moins de consommation ce qui accentue le phénomène. Dans les bovins maigres la vente est active à des prix soutenus et attractifs et surtout dans les sujets herbagés.

Bonne présentation dans les taureaux mais les prix se tassent également.

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/04/2023

**Effectif : 192**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Broutards :** | **(320 - 390 kg)** | **1100 - 1280** | **3,30 - 3,70** |
| **Broutards :** | **(425 - 510 kg)** | **1460 - 1660** | **3,25 - 3,44** |
| **Laitonnes :** | **(260 - 340 kg)** | **850 - 1090** | **3,10 - 3,29** |
| **Génisses 24 - 36 mois :** | **(500 - 735 kg)** | **1610 - 2200** | **2,98 - 3,17** |
| **Taureaux :** | **(970 - 1175 kg)** | **2630 - 3530** | **2,60 - 3,00** |
| **Vaches légères :** | **1220 - 1510** | | |
| **Vaches entre deux :** | **1560 - 1950** | | |
| **Vaches lourdes :** | **1980 – 2620** | | |

Commerce plus actif en broutards à des tarifs plus fermes. Vente globale.
Placement plus sélectif en femelles à des cours orientés à la baisse.
Apports plus importants en vaches. Les sujets maigres sont toujours recherchés. Légère baisse en vaches proches de la finition.

**Bovins gras : 4**
**Vaches de viande : 5,30 à 5,38 € kg de viande.**




## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/04/2023

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 32 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | + de 50 kg | 2,81 | 4,44 | 3,89 | 0,28 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 70 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | | M | 1,52 | 3,17 | 1,99 | 0,41 |
| F | U | + de 60 kg | 1,32 | 1,48 | 1,41 | -0,15 |

**AGNEAUX LAITONS (€/kg vif)** — *Effectif : 170 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 38 à 44 kg | 4,59 | 4,87 | 4,69 | 0,18 |
| | | + de 44 kg | 4,70 | 4,83 | 4,77 | 0,47 |
| | R | de 32 à 38 kg | 4,46 | 4,51 | 4,49 | 0,47 |
| | | de 38 à 44 kg | 4,49 | 4,49 | 4,49 | 0,22 |

**CAPRINS (€/tête)** — *Effectif : 11 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | Première qualité | | 11 | 31 | 21 | |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 287 - Taux de vente : 100 %**

**Agneaux :** La rareté de l'offre à l'approche de la fin du Ramadan fait flamber les tarifs qui atteignent des niveaux records inédits.
**Brebis :** Demande suivie.
**Béliers :** Bonne demande.

## MARCHÉS VOISINS *Bovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

26/04/2023

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 88 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 250-300 | 3,29 | 3,85 | 3,56 | |
| | | 300-350 | 3,58 | 3,70 | 3,67 | |
| | | 350-400 | 3,62 | 3,73 | 3,65 | |
| | R | 400-450 | 3,28 | 3,49 | 3,39 | |
| F | U | 250-300 | 2,98 | 3,67 | 3,12 | 0,00 |
| | | 300-350 | 2,91 | 3,11 | 3,03 | -0,06 |

**BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 124 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | - de 5 ans | 2,00 | 2,98 | 2,88 | -0,10 |
| | | 5 à 10 ans | 2,68 | 2,93 | 2,78 | -0,06 |
| | | + de 10 ans | 2,51 | 2,77 | 2,64 | -0,07 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 212 - Taux de vente : 100 %**

**Broutards :** La demande est toujours présente et les lots présentés se vendent facilement à des cours reconduits.
**Laitonnes :** Cours baissiers.
**Vaches/génisses :** Le volume est plus important cette semaine et les acheteurs sont nombreux. La qualité des animaux est néanmoins au rendez-vous et la vente se passe rapidement à des cours rec.

## MARCHÉS VOISINS *Ovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

26/04/2023

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 355 - Vente : 96 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 4,19 | 4,55 | 4,28 | 0,08 |
| | | de 38 à 44 kg | 4,24 | 4,54 | 4,52 | 0,00 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 160 - Vente : 97 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | - de 60 kg | 1,57 | 1,72 | 1,68 | 0,08 |
| | | + de 60 kg | 1,62 | 2,08 | 1,85 | -0,04 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 554 - Taux de vente : 97 %**

**Agneaux :** Les apports sont plus nombreux et la qualité des animaux s'améliore, la vente est rapide a des cours reconduits.
**Brebis :** Demande toujours aussi forte dans les bonnes brebis, cours reconduits a haussiers.

# ANALYSES ET TENDANCES

## TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

2 Mai 2023

### TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

#### MARCHÉ

**Gros bovins finis** :
Semaine de 4 jours, traditionnellement avec un marché à besoins plus modérés. Mais équilibre offre-demande correct. Tenir les prix.
**Bovins maigres** :
Cours globalement reconduits

#### POLITIQUES

La Première ministre a le 26 avril, dans le cadre de son programme « des 100 jours », annoncé que le projet de loi agricole serait bien présenté à la rentrée, mais précédé dès cet été de la publication du projet de « Pacte d'avenir » pour soutenir l'installation, selon une agriculture durable et résiliente au changement climatique. Elle a annoncé aussi « pour juin » 3 textes concernant la planification écologique (stratégie nationale bas carbone révisée, stratégie biodiversité, et plan pluriannuel Energie).

#### ENVIRONNEMENT

L'enjeu Carbone et Agriculture était à l'ordre du jour du Conseil européen des ministres de l'agriculture du 25 avril. Ce Conseil a en effet débattu du projet de certification européenne des absorptions de carbone. L'objectif est de favoriser les bonnes pratiques agricoles qui concourent à lutter contre le changement climatique. Les Etats-membres ont demandé un cadre clair et sans surcharge administrative, et ont exprimé des visions différentes sur certains points (prise en compte des réductions d'émissions, …).

#### APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La consommation de viande bovine en France demeure toujours active, selon les chiffres récemment publiés par l'Institut de l'Elevage, mesurée par la méthode des bilans qui prend en compte la distribution et la restauration hors foyer. Et les charges en exploitation demeurent à très haut niveau. Il faut donc poursuivre l'effort pour obtenir une revalorisation des prix aux éleveurs, alors que la distribution est tentée de vouloir réviser les contrats avec ses fournisseurs, et perturber le marché par des volumes d'imports, alors que l'enjeu est de pérenniser la production qui baisse tendanciellement que ce soit en France ou en Europe !

#### FAIT DE LA SEMAINE

La Commission Agriculture du Parlement européen a adopté son rapport concernant la révision de la Directive sur les Emissions Industrielles (IED) : elle demande le maintien de son périmètre actuel qui exclut les bovins. Ce n'est que la 1ère étape, mais elle reconnait les intérêt de notre modèle d'élevage bovins ! Ensuite, la Commission Environnement du Parlement doit élaborer sa position, et les 2 Commissions devront trouver un consensus pour les échanges avec Conseil et Commission.

#### FOCUS

Une visite du nouveau Président du Brésil à Madrid le 26 avril a été l'occasion pour les deux pays de souligner leur ambition de finaliser «avant la fin 2023» l'accord de libre–échange UE-MERCOSUR, en profitant de la présidence de l'UE par l'Espagne au 2d semestre. Mais plusieurs états-membres ont toujours fait mention de leur opposition, compte tenu notamment du non-respect environnemental par le Brésil. Et de plus les récentes informations montrent que la déforestation s'y poursuit à fort rythme !

#### CHIFFRE A RETENIR

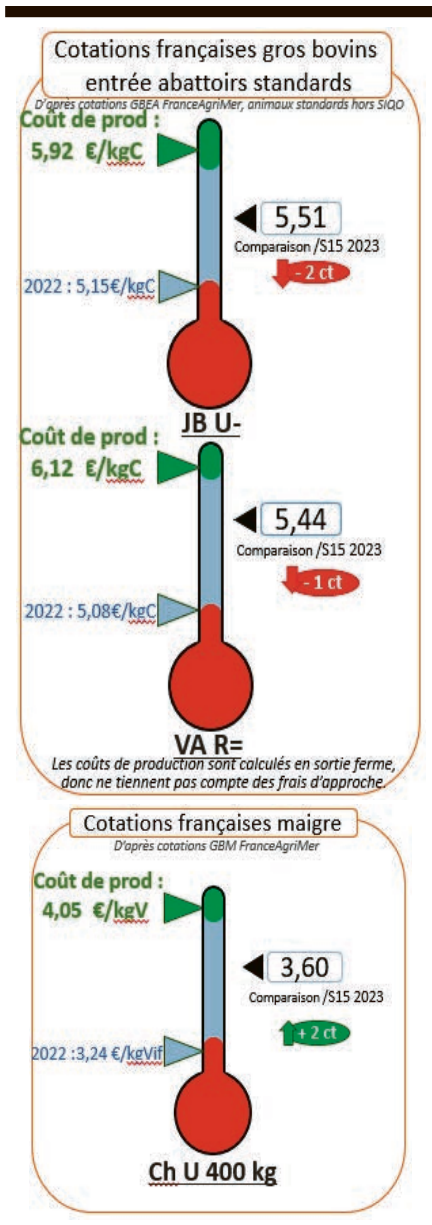
**8 euros**

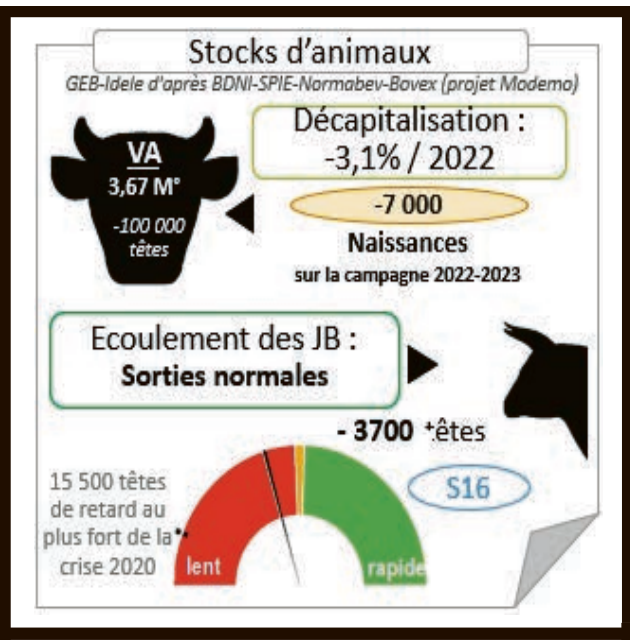
A partir de ce mardi 2 mai, est applicable une modification de l'accord interprofessionnel Achat-enlèvement des bovins de plus de 8 mois : il s'agit de la suppression de la dépréciation commerciale (pénalité de 8€) sur les foies saisis pour distomatose, lorsqu'elle est liée à la présence de « petite douve ». La pénalité ne demeure que pour la « grande douve »

#### EN REGION

**Made in Viande**
La 8ieme édition de l'opération « Rencontres Made In Viande » aura lieu du 10 au 17 mai prochains. Elles sont l'occasion d'ouvrir aux citoyens et consommateurs les portes des élevages et des acteurs d'aval de la filière, pour favoriser la découverte des métiers proposés par le secteur, et mettre en avant les engagements de la filière Elevage et de la viande française en termes de durabilité sociétale.

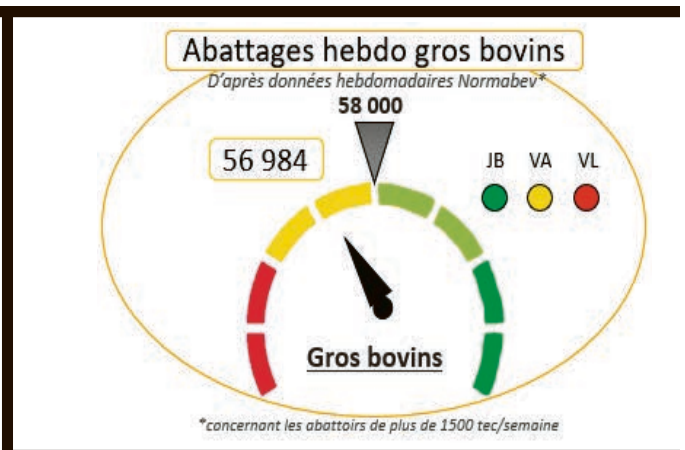
## INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

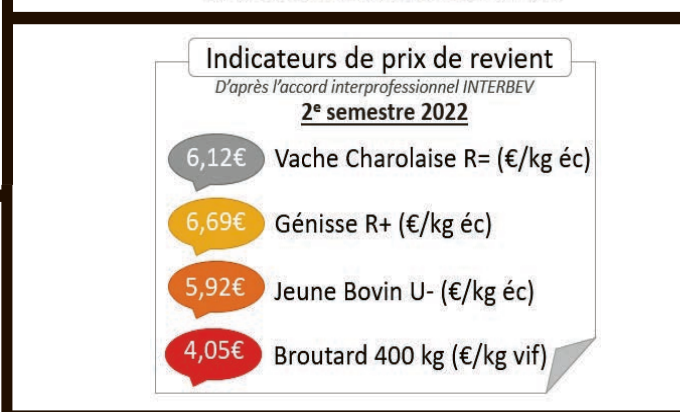












## TENDANCES

### Synthèse générale

**Tendances des Marchés aux Bestiaux**
**Semaine 18**
**du 1er au 7 mai 2023**

*Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.*

**Broutard(e)s :** Les volumes sont modérés : plusieurs marchés sont décalés et certaines zones ont déjà entamé leur mise à l'herbe. Les cours sont globalement reconduits avec un écoulement fluide et rapide en lots bien conformés de bonne qualité, d'autant plus s'ils sont valablement vaccinés. Le bétail ordinaire trouve preneur mais à des tarifs toujours discutés. En femelles, les tarifs plafonnent toujours même si on sent un léger mieux sur certaines places, facilité par la modestie de l'offre.

**Gros bovins maigres :** Le repli des cours perdure cette semaine, suivant la tendance en boucherie, et ce malgré des apports plus modestes. Le commerce reste bon en marchandise supérieure mais les écarts se creusent avec les sujets plus ordinaires. Les tarifs sont globalement revus à la baisse.

**Boucherie :** Le commerce reste calme dans l'ensemble, malgré une offre limitée en raison du lundi férié. Les achats sont contingentés, le plafonnement des cours observé ces dernières semaines se poursuit. Les allaitantes supérieures profitent de prix plutôt facilement reconduits, les charolaises résistent moins bien à la pression et cèdent de nouveau quelques centimes. Les cours des sujets mixtes et laitiers continuent de reculer.

**Veaux :** Les volumes sont très limités du fait du décalage de plusieurs marchés. Dans ces conditions, les cours sont globalement reconduits. La meilleure ambiance observée ces dernières semaines semble perdurer.

**Ovins :** En agneaux, le décalage de marchés ne permet pas d'établir une tendance. En agnelets, le commerce est moins évident malgré des apports en retrait, les cours baissent même si leur niveau reste très élevé. En brebis, le commerce s'allège, la marchandise s'écoule plus facilement à des tarifs haussiers.

# PETITES ANNONCES

## Matériel

### Travail du sol

**18 -** Vends semoir monosem, 4 ans, avec bacs à engrais +microgranulés, très bon état, 3.500 euros HT.
✆ 06 14 40 22 10

**26 -** Vends calibreuse abricot, épandeur fumier 5T, charrue 4 fers Grégoire, remorque Roche 3 palettes.
✆ 06 08 76 06 57

**38 -** Vends cultivateur Huard 2,50m 13 dents carré diam 25 spiral TBE 850 euros.
✆ 04 76 64 54 40

**73 -** Vends girofaneur GF 76 1 MH/MHO révisé, épandeur Gilibert 8 tonnes hérissons horizontaux, remorque basculante 7 tonnes, foin enrubanné 35 euros le rouleau.
✆ 04 79 28 70 79

### Récolte

**01 -** Vends 2 jantes MB Case, 2 curettes pour 1.8 disques soja planteuse PNU ; plaques tournesol pour cueilleur 6 rgs.
✆ 06 11 80 00 62

**01 -** Vends faucheuse Kuhn GMD 600, 6 assiettes, très bon état, 2500 euros à débattre.
✆ 06 33 25 37 54

**21 -** Vends round baller Vario pack 1800, - plateau Mazeron 8 m., - charrue Brabant 4 fers NSH, - faucheuse Kuhn 3 m. (0803)
✆ 06 98 38 19 62

**26 -** Vends paille BR 120/120 triticale à l'abri 300 bottes + vibroculteur Quivogne 3M.
✆ 06 88 48 14 29

**58 -** Vends presse Casein RB x 452, - andaineur Potinger 420 N essieu tandem, - enrubanneuse Wolagri FW36, - faucheuse Potinger 265 H, - bétaillière Robust R450 fondalu (1801)
✆ 03 86 30 44 84 HR

**73 -** Vends presse MD Rivière Casalis canal 32 42. Très bon état général.
✆ 06 98 67 89 83

### Epandage

**38 -** Vends épandeur 6T500 état neuf Deguillaume hérisson horizontal 2600 euros.
✆ 06 30 52 99 57

### Divers

**01 -** Vends 12 plaques béton armé pour mur de silo 6mx2m, 10 cm épaisseur avec anse pour chargement 200 euros l'unité.
✆ 06 07 68 22 34

bne bois negoce energie
ACHETE
TOUS BOIS
FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : David DELOCHE
06 77 54 43 97

**03 -** Vends presse balles rondes 572 JD pick up large parfait état pas de TVA 6200euros à débattre.
✆ 06 22 99 56 48

**21 -** Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (1610)
✆ 06 71 10 93 35

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

**21 -** Cause cessation vend Valtra N111, 5 470 H, 2011, - faneuse Kuhn 6502, 2015, - faucheuse Kuhn cond. 2.40 m, - bétaillère Ponge 4.75 m., - Deutz 6130, - chargeur 2016 (1601)
✆ 06 17 70 86 63

**21 -** Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1703)
✆ 06 30 11 59 25

**34 -** Vends râteau L 250, 400 euros,presse ramasseuse NEW HOLLAND, 2 000 euros, brabant réversible 200 euros.
✆ 04 67 78 24 92

**38 -** Cause retraite vds mat agri : Huard Master 120 4 corps; Pulvé Hardy 600L cmd élec; Semoir engrais Vicon cmd élec réglable + de 12m; 2 Nodet céréales 3m; 1 pneumasen II 5 éléments MTS; Herse rotative Rabe 3 m porte à cours; Cover crop 24 disques refait à neuf; Cultivateur carré 25 socs neuf 1 de 3m, 1 de 2.10m; Remorques 9T et 10T; Tuyau canne IrriFrance. A prix raisonnable.
✆ 06 21 64 09 66
12h à 14h et 19h à 21h

**38 -** Vends 2 silos polyester 6T 10000 euros pièce + matériel élevage lapins.
✆ 06 38 22 32 55

**38 -** Vends faneuse deux toupies marques Fahr et une remorque marque Poncet 6T ridelle démontable.
✆ 06 27 27 30 56

**39 -** Vends prix intéressant hangar métallique démonté 300 mètres carrés, 18 mètres de large sans poteaux bardés des 3 côtés, bétaillère Mazeron 4,65m toutes options.
✆ 06 84 83 19 90 HR

**58 -** Vends évacuateur va et vient Seta complet plus stock palettes demonté (1701)
✆ 03 86 69 27 91

**69 -** Vends lot de 4 roues complètes pour Jeep Willis, Pneus tout terrain en 15 pouces 200 €. Vend arceau de sécurité pour Jeep Willis 100 €.
✆ 06 13 52 27 12

**71 -** Vends pulvé. turbine marque Tifone, modifiable pour verger, vigne, culture, cuve 800 l portée, prix 3.000 euros.
✆ 06 21 82 46 16

**84 -** Vends Someca 400, BE, benne vendange 40 hl, rotavator 1,80 Kuhn, Peugeot Boxer 65 000 km, 3500 euros, TBE.
✆ 06 11 75 71 56

**84 -** Vends tracteur Claas 237 VL, 4x4, cabine, 78, C.V.2900h, 1 500 euros HT, giro Gard, 2 mètres, 2 rotors déportés 2 000 euros Sulky 500kg, 2 coutres 1 000 euros, soufreuse Arborop 800 euros, divers mat arbo.
✆ 06 89 08 65 07

**89 -** Vends tank à lait Japy + tanck à lait Prominox (1609)
✆ 06 49 73 55 94

**89 -** Vends trente abreuvoirs Rico en fonte (1802)
✆ 03 86 32 54 83 HR le soir

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

## Véhicule

### Utilitaire

**19 -** AV Fourgon Frigo Master, état impeccable, 200 000 km,année 2000, CT OK, prix : 7000 euros.
✆ 06 80 15 75 66

**34 -** Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

**58 -** Vends 4x4 L200, année 2009, 205 000 kms, vanne EGR neuve, embrayage changé à 170 000, CT OK, 12 500 euros (1607).
✆ 06 22 05 82 29

### Tourisme

**01 -** Retraité recherche Mehari peu importe l'état. Faire offre.
✆ 06 84 26 47 65

## Achat-Vente

### Récolte

**01 -** Vends paille B. rectangulaires 25 T environ ; enrubannage 50 bottes ; semoir maïs Monosem NG+, bon état.
✆ 06 80 56 34 43

**38 -** Recherche 1 presse MD John Deere 332 336 342 bon état.
✆ 07 84 41 13 73

### Fourrage

**Communauté de Communes des Terres d'Auxois**
(secteur 21390)
**VEND 34 ha** de foin sur pied
Faire offre au **03 80 97 26 65**
a.marques@ccterres-auxois.fr

**52 -** Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

## // PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

### 1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

### 2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

### 3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

### 4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
❑ Je joins un chèque de ..... €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de ..... €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque : .....

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

**Votre justificatif comptable**

**À découper et à conserver**
parue le : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : ..... € TTC
(dont TVA 20 % soit ..... €)

# PETITES ANNONCES

**ACHETE foin bonne qualité, bottes carrées et rondes diam 135 max.**
**Peter van den Brand**
**0031622240680 (parle français)**
**petervandenbrand@corsten.nl**

**70 -** A V. 80 balles de 250 kg de bon foin récolté dans de bonnes conditions prix 130 euros/T. Ballot Catherine 70320 Corbenay.
✆ 03 84 49 01 18

**21 - VENDS PAILLE DE QUALITÉ EN BOURGOGNE**
Transport en plus suivant km
**Tél. : 06 85 73 22 68**

## Propriété

**73 -** Dans le 87, à vendre ou à louer propriété 42 ha un seul tenant, eau dans toutes les parcelles, 6000m2 bâtiments couverts centraux aménagés pour bovins, pavillon habitation récent, pas de voisinage, services à proximité. Bien rare à voir.
✆ 06 30 05 09 22

## Terrain

**01 -** Vends 3 ha 42 sur la commune de Cormoz lieu-dit Chamandray. Peut se planter en peuplier. Libre de suite. Téléphoner après 18h.
✆ 04 74 51 24 51

**38 -** Achète terrains agricole à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

**71 -** Vends terrains viticoles AOC mâcon chardonnay sur commune de d'Ozenay 71700, 3 parcelles pour surface de 2 ha 51 a 63 ca.
✆ 03 85 31 83 97 h. repas

## Immobilier

**71 -** Recherche exploitation agricole avec terrain en Saône et Loire, Loire et Haute Loire.
✆ 06 74 47 2 020

# Location

## Immobilier

**01 -** Recherche gardien de propriété et entretien espaces verts région Bresse Bugey. Mise à disposition maison.
✆ 06 77 42 48 94

**58 -** Exploitation 160 ha élevage bovins - ovins - caprins avec transformation fromagère, - maison d'habitation + bâtiments d'exploitation. Possibilité d'achat ou location pour les terres (1702)
✆ 06 43 85 52 29

# Emploi

## Offre

**18 -** Le Service de Remplacementdu Cher recrute un(e)salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) –Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

**18 -** Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/ Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel …). Poste en CDD (du 24/04/2023 au 31/10/2023 ) qui peut déboucher sur un CDI – 35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,69€ brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

**18 -** Recrute ouvrier qualifié dans notre ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande à Nohant en Gout à l'est de Bourges (18). Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. Vous aimez le travail en équipe. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. Poste à pourvoir selon disponibilité. CDI après essai. Salaire selon compétences avérées
✆ CV + lettre :
gedesmoulins18@gmail.com
ou 06 88 12 72 11

**74 -** Gaec 3 associés Montagny Les Lanches, 120 VL Montbéliardes, recherche salarié(e) polyvalent(e) CDI 40h à partir de juillet 2023.
✆ 06 14 64 48 33

## Demande

**71 -** Aide agriculteurs à temps partiel ou plus, de Tramayes à Matour, 3 à 5 ans avant retraite.
✆ 06 27 35 91 43

## Offre de service

**01 -** Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticole, TP,... Rectification culasses. Vente pièces moteur...
✆ 06 63 43 51 15

**38 -** Prestation de fauche pour ensilage foin 50 euros de l'hectare ou prestation de fauche avec coupe andaineuse pour cive méthanisation seigle luzerne ou autre 75 euros l'hectare.
✆ 06 78 78 95 27

## Divers

**18 -** Achète blouses ; gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ; vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs ; dentelles anciennes, mercerie ; torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

**39 -** Livre piquets acacia 1.80M autres dimensions sur demande.
✆ 06 85 10 34 19

## Mariage

**26 -** H 56 ans souhaite rencontrer F, physique agréable pour relation sérieuse.
✆ 06 42 39 44 87

## Animaux

## Bovin

**07 -** Elevage limousin HBL vend males reproducteurs 18-24 mois père Leopard RRE Haled RRE TGS
✆ 06 85 76 74 59

**18 -** Vends reproducteurs inscrits HBC 14 mois et 24mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier), 18140 Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

**21 -** Elevage charolais HBC vend taureau 3 ans, vêlage facile -taureaux 14-15-16mois. EARL Gabory -21460 Jeux les Bards
✆ 06 87 43 40 33

**21 -** Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)
✆ 06 31 23 56 01

**21 -** Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (1402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

**42 -** Vends taureaux charolais, HBC, 17/18 m, vêlage facile, liv. assurée, Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Les-pinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

**58 -** Elevage HBC vend taureaux 18 mois, - veaux d'un an, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge- L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0707)
✆ 06 83 68 07 96

**58 -** Vends 2 taureaux et 15 veaux reproducteurs de 15 mois inscrits HBC. GAEC Touillon Moiron (0902)
✆ 06 19 82 08 94

**Grand Voyant Médium**
**M. Damaro**
Retour immédiat de l'être aimé. Résout tous vos problèmes : amour, travail, attraction clientèle, argent, chance, examens, jeux, protection, famille, agricole, voisinage, etc.
*Réussit là où les autres ont échoué*
*Résultats efficaces*
**Tél. 06 23 42 11 71**

## Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m²
Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

**Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35**

**70 -** La société Veau plaisirs (EURL JOLY FREDERIC) spécialisée dans l'intégration de veaux de boucherie recherche des éleveurs de veaux motivés pour rejoindre notre équipe.
✆ 06 07 68 28 70
eurljoly.frederic@wanadoo.fr

**71 -** Vends bons taureaux de 1 et 2 ans, HBC, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

**89 -** Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

## Caprin

**71 -** Vends chevrettes + boucs Alpin pure race issu de père IA, BO, sachant boire et manger, 2 mois 1/2 (1608)
✆ 03 85 82 80 83 HR

## Ovin

**42 -** Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

## Chien

**07 -** Vends 4 chiots Border Collie LOF 2 mois. Parents travaillent sur ovins et bovins. ID de la mère : 250268732002944. Numero Siren 811 120 591.
✆ 06 30 53 00 56

**42 -** Vends chiots Border Collie, Lof 2022049879-2023-1, 2M, 1F, mère 250269812081081, nés 31/01/2023, parents visibles sur bovins et ovins.
✆ 06 10 08 92 33

**73 -** Vends Maremmes des Abruzzes nés le 20/12/2022, puces et vaccins à jour, mère puce 250269802893678
✆ 06 89 06 76 39

## Equin

**71 -** Vends juments dressées à l'attelage et pouliches tout comtois plein papier.
✆ 06 88 59 16 46

**Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr**
L'information vous accompagne partout !
**Ordinateur - Tablette - Smartphone**



COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD — MEMBRE DE ALLIANCE BFC — Horma Nat

**Gamm vert**

**RESPONSABLE RAYON VÉGÉTAL (H/F)**
CDI – BEAUNE (21)

**Missions principales :**
- Accueil et conseil auprès des clients
- Vente, rangement des produits, gestion des stocks
- Tenue de la caisse

**Profil recherché :**
- Formation végétale type **BTA, BTS Horticole**
- Maitrise des techniques de vente
- Idéalement **expérience de 1 à 2 ans** sur un poste similaire

Poste en contrat **CDI temps plein** à pourvoir dès que possible.

**Merci de faire parvenir votre candidature via notre site carrière : alliancebfc.softy.pro**

**EXPLOITATION AGRICOLE (89) ÉLEVAGE BOVIN RECHERCHE UN(E) SALARIÉ(E) AGRICOLE**
Vous apporterez votre aide à l'agriculteur pour réaliser les différentes tâches nécessaires à la bonne marche de son exploitation. Vous aurez en tâches, les soins auprès des bêtes au sein de l'élevage en priorités. Vous savez conduire un tracteur. Plein Temps.
**Tél. 06 79 81 71 88**

DAFP MATERIEL AGRICOLE — **RECRUTE**



**SUR SA BASE DE VENOY (89)**
- **2 commerciaux (H/F)** motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
- **1 technicien (H/F)** connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
- **1 ouvrier polyvalent (H/F)** débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

CUMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**RECRUTE**
**CONSEILLER(E) de COLLECTIFS AGRICOLES**

**En CDI, à Bretenière (21), selon grille, de 28 000 à 30 000 € brut annuel à l'embauche**

**Vos missions :**
- Vous animez les réunions des CUMA et vous leur apportez un conseil juridique, administratif et de gestion.
- Vous réalisez les diagnostics DINA CUMA.
- Vous organisez des journées techniques et d'échanges, vous animez le réseau.
- Vous accompagnez les CUMA dans leurs projets (émergence et formalisation des besoins, conduite de projets, favoriser l'échange entre adhérents et CUMA).
- Vous organisez des formations pour les responsables de CUMA.

**Profil :**
- BTS agricole minimum, débutant accepté.
- Plus que votre diplôme, ce sont vos aptitudes relationnelles et de terrain, votre réactivité et vos compétences en suivi de projet collectifs qui nous intéressent.
- Votre créativité et votre capacité d'innovation seront des aptitudes importantes pour la réussite de vos missions.
- Votre connaissance du milieu agricole sera un plus.

**Détails de l'offre :**
- Déplacements dans le sud Côte-d'Or et le nord Saône-et-Loire.
- Poste à pourvoir rapidement.
- Temps de travail annualisé, 13e mois, voiture de service, titres-restaurant, mutuelle, chèques cadeaux.

**Contact :**
Envoyez votre CV et lettre de motivation à jean-philippe.rousseau@cuma.fr

# ANNONCES LÉGALES

## CÔTE D'OR

### // MODIFICATION

#### CHANGEMENT DE GÉRANT

**CINQMBIS**
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 29 rue Carnot -
21200 BEAUNE
839 232 410 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 21/04/2023, l'associée unique a décidé de nommer en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du même jour Mme Alexia VOITURET, demeurant 11B rue du 6 Septembre 1944 – 71350 ST LOUP GEANGES, en remplacement de Mme Véronique MOIROUD-MONNOT, gérant démissionnaire.
Pour avis
La Gérance

*AL23007867*

#### MODIFICATION DU CAPITAL

**JURISTES ASSOCIES B.F.C.**
Société d'exercice libérale à forme Anonyme
au capital de 45 734,71 euros
Siège Social : 4 A rue Marguerite Yourcenar
21 000 DIJON
RCS DIJON 417 883 196

PV AGE 28 11 2022 + DP 31 12 2022
MODIFICATION DU CAPITAL
AM 45 734,71 euros
NM 36.572,52 euros
Modification sera faite au RCS de DIJON
La Présidente

*AL23007894*

#### MODIFICATIONS DES STATUTS

**CIBL COMMUNICATION INFORMATIQUE**
SAS au capital de 45000 euros
Siège
24 Voie Romaine
21490 NORGES LA VILLE
441164811 RCS DIJON.

L'AGE du 31/03/2023 a diminué le capital d'un montant de 40 500 euros afin de le porter à 4 500 euros. L'AGE du 01/04/2023 a modifié la dénomination pour BL4D, modifié l'objet qui devient : La conception, la fabrication, mise à disposition de solutions informatiques complètes ou partielles, le développement de logiciels et progiciels, la réalisation de prestations de conseils ingénierie de système informatique, l'exploitation de produits informatiques et électronique, l'étude, l'analyse, la création, l'amélioration de système informatique, la publicité audit et la maintenance informatique; Conseil en ingénierie informatique, l'achat, la vente, la location, la configuration, et l'installation de matériels informatiques. La formation des utilisateurs dans le domaine de l'informatique, l'évaluation, l'expertise, la planification. d'acquisitions de configurations informatique intégrant les technologies du matériel, des logiciels et des communications; Et plus généralement toutes activités de développement en informatique.

*AL23007912*

#### MODIFICATION

**SARL ECURIES DU PASQUIERS**
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 7 Boulevard Clémenceau
21200 BEAUNE
922.427.216 RCS Dijon

Aux termes des décisions prises par l'associée unique en date du 21/04/2023, il a été décidé, à compter du même jour :
- d'étendre l'objet social à l'activité de commerce de chevaux ;
- de modifier la dénomination sociale qui devient Ecurie du PASQUIERS.
Les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés en conséquence
Objet social- Ancienne mention : Gestion d'un centre équestre avec boxes propriétaires, pension, organisation de concours hippiques, école d'équitation, gestion de chambres d'hôtes et gîtes ; transit de chevaux ; organisation d'événements tels que spectacle équestre, journées et soirées évènementielles œnotourisme.
Nouvelle mention : Gestion d'un centre équestre avec boxes propriétaires, pension, organisation de concours hippiques, école d'équitation, gestion de chambres d'hôtes et gîtes ; transit de chevaux ; organisation d'événements tels que spectacle équestre, journées et soirées évènementielles œnotourisme ; Activité de commerce de chevaux.
Dénomination sociale - Ancienne mention : SARL Ecuries du Pasquiers. Nouvelle mention : Ecurie du PASQUIERS.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

*AL23007929*

### // DISSOLUTION-LIQUIDATION

**3 bis, rue Albert Camus**
90000 Belfort
tél. 03 84 36 90 91
www.cartesia-ec.fr

#### AVIS DE DISSOLUTION

**BRIGITTE ET SERGE**
SARL à associée unique en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social : 7 rue Alexandre Nicolas
21000 DIJON
Siège de liquidation : 5 rue Derrière l'Eglise
90140 BOURONGNE
RCS DIJON TC 821 704 376

Aux termes d'une décision en date du 10/03/2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour minuit et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Marion FOLACCI, demeurant 5 rue Derrière l'Eglise, 90140 BOURONGNE, associée unique, exercera les fonctions de liquidatrice pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 5 rue Derrière l'Eglise, 90140 BOURONGNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis, la Liquidatrice

*AL23007893*

### // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

#### AVIS

Appel à Candidatures du 28/04/2023
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHASSEY – JUILLY
Objectif : Maintien du fermier en place sur les parcelles louées
CHASSEY : Taillis – Urbanisme : RNU
14 a 44 ca
- Les courbes raies : C-168
JUILLY : Prés, vergers, landes – Urbanisme : RNU
7 ha 90 a 90 ca
- En saumont : ZE-22 – Larrey du champ saint jean : AB-46[144] – Les pres de sault : ZH-40-42(A)-42(B) – Vignes du château : AB-2[6] – Village de juilly : AA-53[232]-56[237]-60[236]
ALOXE-CORTON : Loué Vigne AOC ALOXE CORTON Village - Urbanisme : RNU
11 a 88 ca
- Les crapousuets: K-17
MINOT et SAINT-BROING-LES-MOINES :
Objectif : Maintien du fermier en place sur les parcelles occupées
MINOT: Parcelles en nature de terres, landes et bois - Urbanisme : RNU -
13 ha 31 a 59 ca
- En pre piard: A-426-427-429-430-431-432-462-907[433] - Le coteau des anglais: A-888-889 - Pre piard: ZD-4-6(J)-6(K)-7
SAINT-BROING-LES-MOINES: Parcelles en nature de terres, landes et bois - Urbanisme: RNU
20 ha 34 a 83 ca
- La combe grand antoine: C-32-36 - Le chanois: C-46-49-50-52-54-55-56-57-58-59-63-64-65-67-68-69-74-75-79-80-81-83-84-99-100-301-302-303-304-305-308
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/05/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél. : 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL23007916*

### // CONSTITUTION

**ProtoLicorne**

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 03/04/2023 constitution de SAS ProtoLicorne.
Capital : 1000 €.
Siège social : MRI 64 A Rue Sully, 21000 Dijon, France.
Objet : La conception, la réalisation, l'édition, le développement, la mise à jour et la gestion de logiciels, d'application, et de tout systèmes digitaux à destination de professionnels et/ou de particuliers ; L'assistance opérationnelle et la maintenance de systèmes informatiques et/ou de réseaux auprès de professionnels et/ou des particuliers ; La réalisation d'analyses et de conseils concernant des applications web ou mobiles, des systèmes informatiques, des logiciels, et tout autre systèmes digitaux.
Président : François BACHELOT, 3 Rue Caroline Aigle, 78280 Guyancourt, France.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

*AL23007617*

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à DIJON du 18/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques. suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée ;
Dénomination : YDT CONSULTING ;
Siège : 102 avenue Victor. Hugo 21000 DIJON.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ;
Capital : 10 000 euros ;.
Objet : Toutes prestations de conseil notamment dans les. domaines du recrutement, des ressources humaines, du. coaching et du management de transition.
Transmission des actions : La cession des actions de. l'associé unique est libre ;
Agrément : Les cessions. d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des. associés ;
Président : M. Yves DAMBLEMONT demeurant 102,. avenue Victor Hugo 21000 DIJON.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des. sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

*AL23007810*

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/04/2023, il a été constitué une SCI dénommée SCI L2S
Sigle : L2S
Capital : 100,00 €
Siège social : 3 Esplanade de la République - 21300 CHENÔVE
Objet : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'immeubles que la société se propose d'acquérir et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.
Gérance : SAS ALSACE BIOFUEL, SAS au capital de 100,00 €, sise 3 Bd de L'Europe - 68100 MULHOUSE, 888 409 844 RCS, représentée par Jérôme HIIMBERT
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre ascendants et descendants et entre conjoints.
Les parts sociales ne sont cessibles à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément des associés se prononçant à la majorité des deux tiers au moins du capital social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

*AL23007852*

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à THENISSET du 17/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ADILHUM
Siège social : 2 rue de Frolois, 21150 THENISSEY
Objet social : Conseil en organisation : accompagnement, formation et coaching de particuliers et organismes publics ou privés, notamment en phase de développement, changement et réorganisation.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 2 000 euros
Gérance : M. Tom MASSOL, dmt 2 rue de Frolois 21150 THENISSEY.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

*AL23007859*

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 26/04/2023, il a été constitué la société suivante : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : CAGNON INVESTISSEMENTS. Siège : 25 rue du Commandant Abrioux, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 2 500 euros. Objet : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Maxime CAGNON, demeurant 25 rue du Commandant Abrioux, 21000 DIJON.
POUR AVIS. Le Président

*AL23007896*

Fidu.
**11 cours Lafayette 69006 LYON**

SCI LANNEL-MOTARD
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
30 Rue du Faubourg Madeleine
21200 BEAUNE

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 31/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI LANNEL-MOTARD. Siège social : 30 Rue du Faubourg Madeleine, 21200 BEAUNE. Objet social : L'acquisition en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, la construction, la propriété et la vente de tous biens ou droits immobiliers à usage commercial, professionnel, industriel ou d'habitation ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts et participation dans toutes les sociétés, au moyen de titres démembrés ou non ; L'acquisition, la propriété, l'échange, l'administration, la gestion et la vente de tous biens mobiliers, créances et placements tels que valeurs mobilières, titres, droits sociaux, parts d'intérêt, de toute nature, y compris les instruments financiers à terme et les opérations assimilées, à l'exception des parts de sociétés en nom collectif, la souscription de contrats de capitalisation ; La conclusion de tout découvert bancaire, avance patrimoniale et tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, la mise en garantie sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie du patrimoine de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : les premiers gérants sont : Monsieur Jacky LANNEL, Demeurant 30 Rue du Faubourg Madeleine, 21200 BEAUNE et Madame Isabelle LANNEL, Demeurant 30 Rue du Faubourg Madeleine, 21200 BEAUNE. Clauses relatives aux cessions de parts : L'agrément requis dans tous les cas. L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance

*AL23007905*

#### AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous seing privé en date du 27 avril 2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique ayant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : Fortitude Studio
FORME : Société à responsabilité limitée
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE SOCIAL : 3C Avenue de Marbotte, 21000 DIJON
Nom commercial : Fortitude Studio
OBJET : l'activité de production audiovisuelle et numérique (notamment photos, vidéos montages, création de sites internet), la vente d'images et de vidéos ; Plus généralement, toutes opérations se rapportant à l'objet social.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
GERANCE : Monsieur Matthieu MUGNERET demeurant 3C Avenue de Marbotte, 21000 DIJON nommé sans limitation de durée.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis,

*AL23007914*

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 24/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : LOUBZAF. Siège social : 6 boulevard Jules Ferry, 21200 BEAUNE. Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel ; - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; - l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeuble(s) à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble ; - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; - la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société; - et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. Adrien LOUBET demeurant 6 boulevard Jules Ferry 21200 BEAUNE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis. La Gérance

*AL23007921*

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 27 avril 2023 à PULIGNY-MONTRACHET (21190), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
DENOMINATION : COURREAUX HERVE
FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
SIEGE SOCIAL : 6 Rue de Bois – 21190 PULIGNY-MONTRACHET
OBJET : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 Code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :
- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
CAPITAL : 7 500 Euros constitué uniquement au moyen d'apport en numéraire
GERANCE : M. Hervé COURREAUX demeurant 6 Rue de Bois – 21190 PULIGNY-MONTRACHET pour une durée indéterminée
CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. Le Gérant.

*AL23007933*

## NIÈVRE

### // MODIFICATION

#### NOMINATION DE CO-GÉRANT

L'AGE du 13/04/2023 de la société BOULANGERIE GAUTHIER, SARL au capital de 361 800 € ayant son siège 9 chemin du Payot, 58150 GARCHY, RCS Nevers 849 322 359 a décidé de désigner Mme Geneviève GAUTHIER née LECOINTE en qualité de co-gérante de la société à compter du 01/01/2023 et pour une durée illimitée. Pour avis : Pascal GAUTHIER.

*AL23007871*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**SOCIETE CIVRAIS**
**Société de Participations Financières de Profession Libérale**
**de Pharmaciens d'Officine à Responsabilité Limitée au capital de 619 176 €**
**Ancien siège social : 7 Bis, rue Creuse – 58000 NEVERS**
**Nouveau siège social :**
**4, Chemin de la Charrue – 34300 AGDE**
**828 326 959 RCS NEVERS**

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 31/03/2023 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 1er avril 2023 :
- Siège social :
* Ancienne mention : 7 Bis, rue Creuse – 58000 NEVERS
* Nouvelle mention : 4, Chemin de la Charrue – 34300 AGDE

*AL23007877*

#### MODIFICATION DU CAPITAL

CYCLES UP
Société par actions simplifiée au capital de 28 000 euros porté à 49 724 euros
Siège social : 1162 Avenue de la République 58600 GARCHIZY
920 400 363 RCS NEVERS
Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 5 avril 2023, du certificat de dépôt des fonds établi le 7 avril 2023 par la banque CREDIT MUTUEL, agence de NEVERS (58), 8b place Carnot, du certificat délivré le 7 avril 2023 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société
Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de vingt et un mille sept cent vingt quatre euros par émission de 21 724 actions nouvelles de numéraire, et porté de 28 000 euros à 49 724 euros.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à vingt huit mille euros.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à QUARANTE NEUF MILLE SEPT CENT VINGT QUATRE (49 724) euros.
POUR AVIS
Le Président

*AL23007881*

#### CHANGEMENT DE GÉRANT

**DE MONTMARTIN**
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 198 200 euros
Siège social : LAVAULT DE FRETOY, 58230
SIRET n° 531 871 911 00016

La collectivité des associés de la société civile d'exploitation agricole dénommée «DE MONTMARTIN» réunis en assemblée générale ordinaire le 31/12/22, a décidé de nommer en qualité de nouveau gérant Monsieur Xavier BEAGUE pour une durée illimitée à compter du 31/12/22, demeurant à Domaine de Montmartin 58230 LAVAULT DE FRETOY en remplacement de Madame Christine BONTE, ancien gérante.
POUR AVIS
La gérance

*AL23007883*

#### CHANGEMENT DE GÉRANT

**IMMOBILIER NIVERNAIS**
**Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 500 €**
**Siège social : 21, Avenue Pierre Bérégovoy – 58000 NEVERS**
**885 295 113 RCS NEVERS**

Aux termes de ses décisions du 19/04/2023, l'Associé Unique a décidé à compter du même jour de nommer M. Jean-Philippe PICHARD dt à CHATEAUBOURG (35) – 1, Impasse du Champ Bourg aux fonctions de gérant de la société en remplacement de M. Jean-François MANCION démissionnaire.

*AL23007904*

#### DU 11 NOVEMBRE

SCI au capital de 6860,21€
155 Rue du Docteur Faucher, 58320 POUGUES LES EAUX
433 962 008 RCS Nevers
L'AGE a décidé, le 22/04/2023, de transférer le siège social de la société, le 27/04/2023 au 2412 Avenue de Paris, 58320 POUGUES LES EAUX
Mention au RCS de Nevers

*AL23007930*

#### AVIS DE TRANSFORMATION

**SCEA DE MAROLLES**
Société civile
au capital social de 363 555 euros
Marolles - 58700 OULON
RCS NEVERS - N° 385 398 250

Par acte SSP du 1er avril 2023, la SCEA DE MAROLLES a été transformée en EARL disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités réputées agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL DE MAROLLES
SIEGE SOCIAL : 1 rue du Bois d'Aubus - Marolles - 58700 OULON
GERANT : M. Hubert BITAULT, demeurant 1 rue du Bois d'Aubus - Marolles - 58700 OULON
CAPITAL SOCIAL : 363 555 euros divisé en 24 237 parts de 15 euros représentant de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
CESSION DE PARTS : Agrément de tous les associés pour toute cession de parts
Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, la gérance

*AL23007931*

### // GÉRANCE

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la SCP MARTIN & MARIE, à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 31/03/2023, enregistré à NEVERS, le 14/04/2023, référence 5804P01 2023 N 00195, a été cédé un fonds artisanal de Plâtrerie , peinture sis à NEVERS (58000) 18 Bvd de la République, dit «BATISERVICES». par : Monsieur Didier SENEPART à LA FERMETE (58160) 18 rue du Champ Billard,
A :
La SARL BATISERVICES, au capital de 5000,00 €, située à ROUY (58110), 12 route de Montapas, identifiée au rcs de NEVERS 949901227.
Moyennant le prix de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65 000,00 EUR), payé comptant
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

*AL23007874*

### // DIVERS

**Maître Anne ASTRUC-MALHURET,**
Notaire Associée de la Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée « Anne ASTRUC-MALHURET, Notaire »,
titulaire d'un Office Notarial à SAINT POURÇAIN SUR SIOULE (03500)
3 rue Marcelin Berthelot.

#### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**
Suivant testament olographe en date du 7 janvier 2009,
Monsieur Robert **TORRÈS**, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-HONORE-LES-BAINS (58360) 21 rue des Rosiers.
Né à LE BARCARES (66420), le 8 novembre 1948.
Célibataire.
Ayant conclu avec Madame Marie-France CAILLOT un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, enregistré au Tribunal d'Instance de CHATEAU-CHINON (VILLE) le 27 mai 2009.
Contrat non modifié depuis lors.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à SAINT-HONORE-LES-BAINS (58360), le 15 octobre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne ASTRUC-MALHURET, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Anne ASTRUC-MALHURET, Notaire », titulaire d'un Office Notarial à SAINT POURÇAIN SUR SIOULE (03500) 3 rue Marcelin Berthelot, le 14 avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anne ASTRUC-MALHURET, notaire à SAINT POURCAIN SUR SIOULE (03500), 3 rue Marcelin Berthelot, référence CRPCEN : 03053, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL23007872*

### // DISSOLUTION-LIQUIDATION

GROUPE ETC LE PARTAGE DES VALEURS

**ETC**
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**BAMAC SAS**
au capital social de 5000 Euros
Siège social
31 rue du Commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
753 543 560 RCS NEVERS

Le 15 mars 2023, par assemblée générale extraordinaire, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 mars 2023.
Madame Bénédicte BOUSSUGE demeurant 7, impasse de Coupières, 91190 GIF SUR YVETTE, a été nommée Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 7, impasse de Coupières, 91190 GIF SUR YVETTE.
Pour avis.

*AL23007768*

#### DISSOLUTION

R de Fêtes SASU au capital de 700€ Siège social : 59 route de Decize 58250 Fours 829 008 481 RCS Nevers Le 03/04/2023, le gérant a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 03/04/2023, nommé en qualité de liquidateur Mme Rebour Rébecca, demeurant Le Cordelier 58250 Fours et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Nevers

*AL23007861*

# ANNONCES LÉGALES

**Société d'Avocats MARTIN - LECLERC**
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### TRANSPORTS BARBOTTE

SARL en liquidation au capital de 9.146,94 euros
Siège de liquidation : Place de l'Eglise
58230 OUROUX EN MORVAN
348 579 566 RCS NEVERS

Le 14 avril 2023, l'associé unique a approuvé, au siège de liquidation, le compte de clôture de liquidation dressé par M. Alain BARBOTTE liquidateur demeurant 4 place de l'Eglise – 58230 OUROUX EN MORVAN et prononcé la clôture de liquidation de la société.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, A. BARBOTTE

*AL23007879*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2023, de la société :
SCI DES TÉPINS, société en liquidation
Société Civile Immobilière au capital de 1 524.49 euros, siège social : 10 Rue des Tépins 58800 CORBIGNY – RCS NEVERS : 317 627 248.
Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Jérôme COPPEAUX, demeurant «Les Granges» 58800 CORBIGNY, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur

*AL23007917*

## DISSOLUTION

### SCI PIVER

Société Civile Immobilière
Au capital de 60 979,61 euros
Siège social
9 rue Pasteur
58000 NEVERS
405 098 070 RCS NEVERS

Suivant délibérations de l'AGE du 16 décembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Madame Chantal MOREAU, demeurant à VARENNES-VAUZELLES (58640), 5 rue Marcel Grenet est nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse de Madame Chantal MOREAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les pièces et actes relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis,
Le liquidateur.

*AL23007923*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI 26 COLBERT.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 1500 euros.
Siège social : Le Message, 58000 CHALLUY.
537 915 175 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGO en date du 21/04/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du de Nevers.

*AL23007932*

## // CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 31/03/2023, il a été constitué une SASU dénommée : Maya Services
Siège social : 7 Rue de Saint Martin 58200 Pougny
Capital : 3000 euros
Objet social : La société a pour objet la fourniture de services de conciergerie destinés aux propriétaires de biens immobiliers destinés à la location saisonnière ou longue durée. Ces services peuvent inclure, sans s'y limiter, la gestion de la réservation des clients, l'accueil des invités, la remise des clés, l'organisation des événements privés, la coordination du ménage, de la blanchisserie et de l'entretien, la gestion des réparations et des urgences, la fourniture de produits de toilette et de linge de maison, entretien extérieur et jardinage, la gestion des avis et commentaires laissés par les clients sur les plateformes de location en ligne, la coordination des paiements des clients et la gestion des taxes locales applicables. La société peut également fournir des services de conseil et d'assistance aux propriétaires pour la mise en place et la gestion de leur bien immobilier.
Président : Monsieur Fabien Baubigny, demeurant 7 Rue de Saint Martin 58200 Pougny élu pour une durée illimitée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles.
Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de NEVERS

*AL23007680*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20/04/2023, il a été constitué une SARL dénommée MANUEL PICHON.
Objet social : L'achat, la transformation par fumage, marinage et séchage, et la commercialisation aux particuliers et professionnels sous forme sédentaire et non sédentaire de tous produits de la mer et d'eau douce, d'élevage ou sauvage ainsi que tous produits carnés.
- L'achat, la commercialisation sous forme sédentaire et non sédentaire de conserves et semi-conserves de produits de la mer et d'eau douce, de produits carnés ainsi que de tous produits liés à leur consommation ;
-La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Siège social : 4 rue des Limes 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.
Capital : 10 000 euros.
Gérance : M Manuel PICHON demeurant 11 Le Gros Bois 58310. DAMPIERRE SOUS BOUHY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

*AL23007838*

**LEGI CONSEILS**
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

## AVIS DE CONSTITUTION

**AH10**
**Société civile immobilière**
**au capital de 7 200 euros**
**Siège social : Place de l'Eglise**
**58800 CORBIGNY**

ASSP du 25/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** SCI - **Dénomination :** AH10 - **Siège :** Place de l'Eglise 58800 CORBIGNY - **Objet :** L'acquisition, la mise en valeur, la gestion, l'exploitation par la location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles appartenant à la Société, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. **Durée :** 99 ans - **Capital :** 7 200 € - **Gérance :** M. Thomas PIGOURY-GRENIER 15 rue de la Garenne 58000 SAINT-ELOI - **Cessions de parts :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés. Immatriculation RCS NEVERS.
Pour avis

*AL23007878*

## AVIS DE CONSTITUTION

PULPE ET PEPINS
Création de la SARL au capital de 1000 €
6 Esplanade Walter Benjamin 58000 NEVERS
Objet : Restauration rapide
Gérance : Mme Sarah MOGHADDAM domiciliée
19 rue George Sand, 58660 Coulanges les Nevers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

*AL23007911*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ALLIGNY EN MORVAN en date du 25 avril 2023, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCI DE LA GUTTE JEANNE,
SIEGE SOCIAL : 9 rue de la Gutte Jeanne, Montboblin, 58230 ALLIGNY EN MORVAN (Nièvre)
OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 1 000 euros
GERANCE : M. MOME Patrick et Mme MOME Elisabeth, demeurant 9 rue de la Gutte Jeanne, Montboblin à ALLIGNY EN MORVAN (Nièvre)
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance

*AL23007889*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique du 31/03/2023, reçu par Maître Paul TIGNOL, notaire à PARIS (16ème), 32 avenue Raymond Poincaré, Il a été constitué une **Société Civile Immobilière** présentant les caractéristiques suivantes :
**Dénomination** : OMIYAGE
**Objet** : la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement,
- la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions ou autrement ;
-la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre tels que meubles meublants ou véhicules, qui ne pourront cependant pas être exploités par voie de location ;
- la souscription de contrats de capitalisation ;
**Siège social** : Le Creuzet, 18 route de Cercy la Tour, 58300 CHAMPVERT.
**Capital** : 480 000Euros
**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. NEVERS
**Gérance** : Mme Christine BERGER, demeurant à BOURGES (18000) 3 rue de la Porte Jaune.

*AL23007895*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée COQUELLESBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35830 BETTON.

*AL23007897*

Office Notarial de Me Chen
25000 BESANÇON

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 17/04/2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : G4R FRANCE
Forme juridique : SCI
Objet : Acquisition, gestion, location, entretien et mise en valeur de tous biens et droits immobiliers.
Le siège social est fixé à VARENNES-VAUZELLES (58640) Château de la Rocherie.
Durée : 99 ans
Capital social : 1000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune.apports en numéraire.
Cessions de parts : agrément.
Gérant : M Eric CHARETTE dt à QUEBEC (CANADA) 71 Baillargeon Saint Constant.
Associés : M Sébastien GAUDREAU dt à CHAMBLY (CANADA) 847 De Tracy 1ère rue.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Le notaire.

*AL23007907*

# YONNE

## // MODIFICATION

## MODIFICATION DU CAPITAL

### SARL CENTRALE D'ASSURANCE ET PREVOYANCE

SARL au capital de 7622,24 euros
Siège social : 60 rue des Treilles
89140 SERGINES
431.580.463 RCS SENS

Aux termes du P.V du Gérant du 19/04/23, il a été constaté qu'aucune opposition n'ayant été signifiée dans le délai de 30 jours à compter de la date de dépôt au greffe du PV de l'AGE du 6/03/23 qui a décidé la réduction du capital non motivée par les pertes, et constaté la réalisation définitive de la réduction du capital de 6860.21 euros par annulation d'actions, portant le capital à 762.24 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de SENS

*AL23007870*

**Me Morgane DE BRUYN**
1100 Chemin de Chabanu
13120 Gardanne

## CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

### ARUAL FITNESS SAS

SAS au capital de 155000 €
Siège social :
ZA DES MACHERINS 13 RUE DE LONDRES
89470 Monéteau
820 714 541 RCS d' Auxerre

Le 05/04/2023, le président a nommé président M. BERNARDOT Quentin, demeurant 12 rue la Passerelle 89470 Monéteau en remplacement de M. GRANET Guillaume
Mention au RCS d' Auxerre

*AL23007882*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### MAGNAT

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 2 RUE ARSENE DUGUYOT
89350 Champignelles
852 389 410 RCS d' Auxerre

L'AGE du 06/03/2023 a décidé de transférer le siège social 14 rue Magellan 75008 Paris
Radiation au RCS d' Auxerre et réimmatriculation au RCS de Paris

*AL23007884*

## CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

### O'BELLISSIMA

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 27, rue du Général de Gaulle
89320 CERISIERS
RCS SENS : 899 381 602

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 avril 2023, il a été pris acte de la nomination de Mr ABDELOUAHED Nourredine, demeurant 26 Promenade des Champs Plaisant à SENS 89100, en qualité de nouveau Président, à compter du 07 avril 2023, pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame LEMOINE Kelly, née SEFERIAN, domiciliée 3 Chemin des Roches, Violot à CERISIERS 89320, Présidente démissionnaire.
Modification au RCS de SENS.

*AL23007915*

## NOMINATION DE GÉRANT

### SCEA DU CHÊNE AU ROI

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 318 500 €
Siège social : le Chêne au Roi –
89150 LA BELLIOLE
494 739 113 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2023 a nommé Mme Pascale OVET épouse LANCKRIET, demeurant à LA BELLIOLE (89150), le Chêne au Roi, aux fonctions de gérant pour une durée non limitée.
Pour avis, la gérance.

*AL23007885*

## MODIFICATIONS DES STATUTS

### R O A D

SARL au capital de 7 500 euros
Siège social
3, rue Paul Cézanne
89240 Villefargeau
449 279 934 RCS Auxerre

L'AGE du 01/10/2022 a décidé, à compter du même jour de - Prendre acte de la cessation des fonctions de Gérant de M. FLAMENT Stéphane,. - Transférer le siège social 4, rue Paul Cézanne 89240. Villefargeau.

*AL23007901*

AUDITEF
54 Avenue Gambetta 89300 JOIGNY

## MODIFICATION DU CAPITAL

### ARSENAL VINTAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 Euros
Siège social
1 Rue de la Mare
Lieudit RUBAN
89116 La Celle St Cyr
RCS SENS : 921 963 732

Aux termes d'une délibération en date du 15 Mars 2023, l'assemblée générale extraordinaire à pris acte :- Augmenter le capital social de 1 500 Euros pour le fixer à 4 500 Euros, de la façon suivante :o Apport en numéraire de la somme de 1 500 € par un nouvel actionnaire En représentation de cette augmentation de capital, il est créé 33 actions nouvelles d'une valeur nominale de 45 Euros chacune, entièrement libérées, et réparties entre les actionnaires.- de la modification en conséquence les articles 7 et 8 des statuts.En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de SENS.
La Présidence

*AL23007913*

## AVIS DE TRANSFORMATION

### SCEA DE MAROLLES

Société civile
au capital social de 363 555 euros
Marolles - 58700 OULON
RCS NEVERS - N° 385 398 250

Par acte SSP du 1er avril 2023, la SCEA DE MAROLLES a été transformée en EARL disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités réputées agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL DE MAROLLES
SIEGE SOCIAL : 1 rue du Bois d'Aubus - Marolles - 58700 OULON
GERANT : M. Hubert BITAULT, demeurant 1 rue du Bois d'Aubus - Marolles - 58700 OULON
CAPITAL SOCIAL : 363 555 euros divisé en 24 237 parts de 15 euros représentant de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
CESSION DE PARTS : Agrément de tous les associés pour toute cession de parts
Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, la gérance

*AL23007924*

## CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 7.4.2023 les associés de la SCI NESTEPER au capital de 1.500 euros, siège social à LEUGNY (89130) 22, Côte Prunelle, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 528 954 209 RCS AUXERRE, ont pris acte du décès du gérant et ont nommé un nouveau gérant pour le remplacer. GERANT : ANCIENNE MENTION PUBLIE : M. Thierry NESTERENKO - 22, Côte Prunelle 89130 LEUGNY - NOUVELLE MENTION : Mme Anicia PERROT 22, Côte Prunelle 89130 LEUGNY.

*AL23007934*

## CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 7.4.2023 les associés de la SCI du Moulin Calicot, au capital de 85.000 euros siège social à LEUGNY (89130) 22, Côte Prunelle, 528 954 209 RCS AUXERRE ont pris acte du décès du gérant et ont nommé un nouveau gérant pour le remplacer. GERANT : ANCIENNE MENTION PUBLIE : M. Thierry NESTERENKO - 22, Côte Prunelle 89130 LEUGNY - NOUVELLE MENTION : Mme Anicia PERROT 22, Côte Prunelle 89130 LEUGNY.

*AL23007935*

## // GÉRANCE

**Office Notarial Lucie Boursier**
8-10 Montée du Calvaire
89440 L'ISLE SUR SEREIN

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Lucie BOURSIER, Notaire titulaire d'un Office Notarial à L'ISLE-SUR-SEREIN (89440), le 31 mars 2023, enregistré à AUXERRE 1, le 24 avril 2023, sous la référence 2023N 00445, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Jérôme Saverio SUREAU, époux de Madame Angélique DEVOUCOUX, demeurant à AVALLON (89200), 16 rue du Pâtis, Champien,
A :
La Société dénommée BHV, dont le siège est à AVALLON (89200), 15 place du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 949.982.516 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds de commerce de Café, Bar, débit de tabac, jeux de la française des jeux (grattage), baby-foot, jeux électroniques sis à AVALLON (89200), 15 Place du Général de Gaulle, connu sous le nom commercial «BAR DE L'HOTEL DE VILLE».
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240 000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, Notaire à NOYERS (89310), 65 rue Franche, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

*AL23007887*

Notaires

**Etude de Maîtres Caroline BRISSON**
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20Boulevard du 11 Novembre**, le 14 avril 2023, enregistré à AUXERRE, le 19 avril 2023 Dossier2023 00024132 référence 8904P01 2023 N 00418
a été cédé par :
La Société dénommée **JET CENTER**, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €,dont le siège est à APPOIGNY (89380), 76 Route d'Auxerre, identifiée au SIREN sous le numéro890762842 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Au profit de :
La Société dénommée **HENRY H2F**, Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €,dont le siège est à JOIGNY (89300), 7 rue Mozart, identifiée au SIREN sous le numéro 535056675et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.
Un FDC de lavage automobile en libre-service ou automatique, achats et vente de biens et équipements sis à APPOIGNY (89380) 76 route d'Auxerre, lui appartenant, connu sous le nom commercial JET CENTER, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 890762842
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55.000,00 EUR).
La cession ne comprend pas de matériel.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

*AL23007888*

## // VENTE AUX ENCHÈRES

## VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques,
**le Mardi 13 juin 2023 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice. En un lot
**UN APPARTEMENT à JOIGNY (89300)**
**Résidence Forêt d'Othe - 2 rue du Commerce**
**de 63 m²** environ. Au 2ème étage, **de 4/5 pièces principales,**
Avec **une CAVE. Occupé au 15 septembre 2022** (à la connaissance du poursuivant).
**MISE A PRIX : 20.000 Euros** (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 22/01437, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85**
Sur « **www.avoventes.fr** »
**VISITE sur place le Mardi 30 mai 2023 de 14 H 00 à 15 H 00**

*AL23007793*

## // DIVERS

## AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses locales d'assurances mutuelles agricoles du **FLORENTINOIS** sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 1 er juin 2023 à 10h00 à la salle des fêtes de GERMIGNY - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : modification des statuts(adaptation aux évolutions règlementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurances mutuelles) et d'évolutions réglementaires antérieures. Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

*AL23007756*

## AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses locales d'assurances mutuelles agricoles du **CHABLISIEN** sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 31 mai 2023 à 17h30 à l'Agence de Chablis - 2 bis rue du Serein - 89800 CHABLIS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : modification des statuts (adaptation aux évolutions règlementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurances mutuelles) et d'évolutions réglementaires antérieures. Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

*AL23007757*

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

S.J.B. Société d'Avocats

## AVIS DE CONVOCATION

**COOPERATIVE GERMINAL**
**Société Anonyme Coopérative de Consommation**
**à capital variable**
**Siège social : 22 Rue de Preuilly - 89000 AUXERRE**
**307 019 091 RCS AUXERRE**

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le 26 mai 2023 à 10 heures 30, au siège social, 22 Rue de Preuilly 89000 AUXERRE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
ORDRE DU JOUR
- Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la démission du Commissaire aux Comptes suppléant et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,
- Renouvellement et remplacement de mandats d'administrateurs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom au plus tard le jour de la convocation de l'Assemblée Générale.
Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.
Les actionnaires qui désirent voter par correspondance peuvent se procurer au siège social le formulaire de vote et ses annexes.
La demande doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.
Elle doit parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée.
Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.
Le Conseil d'Administration

*AL23007865*

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

## CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL

Dénomination : SCEA DU DOMAINE DE LA TUILERIE.
Forme : SC au capital de 1800 euros.
Siège social : 1 Rue des Jardins, 89140 PAILLY.
314670183 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 avril 2023, les associés ont décidé à compter du 19 avril 2023 de modifier les dates de l'exercice social qui commence le 1er mai et finit le 30 avril de chaque année. Le prochain exercice sera clos le 30 avril 2024.
L'article 17 Exercice social et comptabilité des Statuts a été mis à jour.
Mention sera portée au RCS de SENS.
La gérance

*AL23007866*

**Etude de Maître Jean-Marie ODIN,**
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code Civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 24 septembre 2007,Madame Colette VINCENT, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), EHPAD Résidence des Côteaux, 10 route de Chitry,.Née à MAILLY-LA-VILLE (89270), le 15 juin 1921.Divorcée de Monsieur Henri Louis WERNERT, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de DOUZIÈME CHAMBRE DU TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE le 31 octobre 1949, et non remariée.Non liée par un pacte civil de solidarité.De nationalité française.Résidente au sens de la réglementation fiscale.Décédée à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), le 23 novembre 2022.A consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne FOURNIER, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 16 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Claire MOREAU, Notaire à AUXERRE (Yonne), 5 rue Marcelin Berthelot, référence CRPCEN: 89001, dans le mois suivant la réception par le Greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL23007902*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

## AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

### GAEC DE LA SOURCE

GAEC en liquidation
au capital de 200 000,00 euros
Siège social : 6 rue Grande –
89580 COULANGERON
422 118 604 RCS AUXERRE

Liquidateurs : Mme Chantal DUCROT épouse TOUTAIN demeurant à COULANGERON

# ANNONCES LÉGALES

## TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

### Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl HARAS D'ENJOY** Les Maisons Hautes 89170 Saint Martin des Champs (activités agricoles élevage équin). RCS Auxerre 820682268. CIP 4644. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL23007938*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique MAXELEC** 20 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre (électricité générale). RCS Auxerre 890601388. CIP 4645. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL23007939*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de l'**EIRL VICTOR BRULÉY** 4 avenue Jean Jaurès 89000 AUXERRE (pizzas). RCS Auxerre 819585175. CIP 4646. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL23007940*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique PAINS&CIE** 39 rue du Général de Gaulle 89270 Vermenton (boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 910296391. CIP 4647. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL23007941*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique AK Europe** 14 Q rue Saint-Laurent Sougeres Sur Sinotte 89470 Moneteau (vente de produits divers non réglementés). RCS Auxerre 882725401. CIP 4648. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL23007942*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de l'**entreprise individuelle Claude GEOFFROY** 4 Allée Jacquard Batiment B 89000 Auxerre (électricité générale, plomberie). RCS Auxerre 508336104. CIP 4649. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL23007943*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SCI LES CRAVATIERES** 4 Avenue du 4ème R.I 89000 AUXERRE (Acquisition de tous biens immobiliers). RCS Auxerre 789769841. CIP 4650. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL23007944*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 arrêtant le plan de redressement sur 9 ans au profit de la **Sàrl TRUST BARBER SHOP** 4 Quai de la République, 89000 Auxerre (coiffure, barbier). RCS Auxerre 877618199. CIP 4529. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre .

*AL23007945*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl COMMUNICATION ACTIVE SARL** 10 rue des Promenades 89440 Joux-la-Ville. RCS Auxerre 348142225. CIP 4511.

*AL23007946*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SERVICES NETTOYAGES ET RAMONAGE** 10 La Sauvin 89480 Etais la Sauvin. RCS Auxerre 812754760. CIP 4182.

*AL23007947*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS L'ENVOL** Aérodrome Auxerre Branches 89380 Appoigny. RCS Auxerre 824208391. CIP 4597.

*AL23007948*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS DOYOUREVENT** 14 rue Dumont d'Urville 89000 Auxerre. RCS Auxerre 844380832. CIP 4599.

*AL23007949*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique A.D.A.E.** 4 Square Saint-Louis 89290 Champs-sur-Yonne. RCS Auxerre 851237578. CIP 4600.

*AL23007950*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl T.F.B** 9 rue des Acacias 89200 AVALLON. RCS Auxerre 801699182. CIP 4526.

*AL23007951*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2023 prononçant l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 3 ans à l'encontre de **Madame Élodie PRUDHOMME épouse CHAHBANI** en sa qualité de dirigeant de la SAS à associé unique DC COMPANY 100 rue du Pont 89000 Auxerre RCS Auxerre 831435037. CIP 4530

*AL23007952*

(89580), 6 rue grande, et M. Éric TOUTAIN demeurant à COULANGERON (89580) 5 rue de la Fontaine Saint Charles
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, les liquidateurs.

*AL23007873*

## DISSOLUTION

### FEVREAU STAELENS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège : 17 Rue de la Cour d'En Haut, 89410 BEON
Siège de liquidation : 17 rue de la Cour d'en Haut 89410 BEON
534 577 317 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 avril 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Laurent FEVREAU, demeurant 13 rue de la cour d'en Haut 89410 BEON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 17 rue de la Cour d'en Haut 89410 BEON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL23007876*

## DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

### EARL DU MENHIR

EARL au capital de 8 000,00 euros
Siège social : Les Blanchards - 89150 DOMATS
441 047 719 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 31 mars 2023, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.
M. Jean-Marie CACHON demeurant à DOMATS (Yonne), Les Blanchards, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social à DOMATS (Yonne), les Blanchards, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

*AL23007886*

## DISSOLUTION

### FRENCH CONNECTION

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 RUE JEAN CHEREAU, 89300 JOIGNY
Siège de liquidation : Chez Monsieur Damien BUKWALD, 2 rue la Voie du tremble 89113 CHARBUY

902 648 013 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 21 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Damien BUKWALD, demeurant 2 rue la Voie du Tremble 89113 CHARBUY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Chez Monsieur Damien BUKWALD 2 rue la Voie du tremble 89113 CHARBUY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

*AL23007890*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### AGRIMAT AGRICULTURE MATERIEL

SARL au capital de 7622,54 euros
Siège social
22 GRANDE RUE
89320 Villiers-Louis
333 904 845 RCS de Sens

L'AGO du 25/04/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. HERBETTE CHRISTIAN, demeurant 22 GRANDE RUE 89320 Villiers-Louis pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2023. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens. Radiation au RCS de Sens.

*AL23007903*

## // CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SASU Dénomination : La Gathe Mobile Siège : 58 GR Grande Rue 89113 FLEURY LA VALLÉE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS Capital : 1 000,00 euros Objet : Vente et montages de verres correcteurs notamment à domicile : vente de lunettes, vente de lentilles de contact, vente de produits d'entretien pour les lunettes et les lentilles, vente d'articles divers. La réalisation de vérification de la vue. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Présidente : Madame Agathe DEILLER demeurant 58 GR GRANDE RUE 89113 FLEURY LA VALLÉE

*AL23007686*

Notaires

**Etude de Maîtres Caroline BRISSON**
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20Boulevard du 11 Novembre, le 25 avril 2023, a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet :
L'exploitation sous une forme quelconque, soit à titre de propriétaire, soit à titre de gérant libre, soit par prise de participation de tous fonds de commerce d'hôtel, bar, restaurant, salon de thé, ventes à emporter, l'activité de traiteur ainsi que l'organisation de fêtes et réceptions auprès de particuliers, entreprises et collectivités.
Et plus généralement la réalisation de toutes opérations d'acquisition, d'exploitation et de gestion visant à renforcer ses activités et son développement ainsi que toutes opérations de nature commerciale, financière, mobilière et immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, et ce en tous pays, la participation, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social.
La dénomination sociale est : SAS H2J
Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000) 14 rue du 24 août
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : SIX MILLE EUROS (6.000,00 eur)
Le premier Président est Monsieur Haykel BAHI
Le premier directeur général est Monsieur Jalal IDMHAND
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

*AL23007875*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/04/2023, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :OLIMPE
Objet social : Gestion de biens immobiliers et de valeurs mobilières
Siège social :14 Allée Moret 89290 Venoy.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : Mme CICHY SOPHIE, demeurant 14 Allée Moret 89290 Venoy
Immatriculation au RCS d' Auxerre

*AL23007892*

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI JEANNIN MAILLOT au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à AUXERRE (89000) 55, av. Charles de Gaulle, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. La SAS JEANNIN IMMOBILIER capital de 1.000 euros. siège social à AUXERRE (89000) 55, av. Charles de Gaulle, 903 151 462 RCS AUXERE, représentée aux présentes par son Président, M. Yves JEANNIN demeurant à AUXERRE (89000) 40, av. Charles de Gaulle a été nommée gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

*AL23007900*

**Etude de Maître Damien FONTENEAU**
Notaire
à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 21 avril2023, enregistré à AUXERRE, le 25 avril 2023, sous la référence 8904P01 2023N00444, il a été constituée unesociété civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La dénomination sociale est : SCI LA ROTONDE.
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le siège social est fixé à : JUSSY (89290), 7 Bis rue du Colombier.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).
Les apports sont en numéraire.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Mr Franck LAIVIER demeurant à JUSSY (89290), 7bis rue du Colombier et Mme Alexandra LAIVIER, demeurant à URZY (58130), 57 rue du Champs Buisson.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

*AL23007906*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 18/04/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination : WADFAFAY
Siège Social : 84 BOULEVARD DE VERDUN 89100 SENS
Capital : 1000 €
Activités principales : L'EXPLOITATION DE VEHICULES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR(V.T.C),TRANSPORT DE PERSONNES DE MOINS DE NEUF PLACES ET LOCATION DE VOITURES SANS CHAUFFEUR.
Durée : 99 ans
Président : M. IBRAHIM ADAM Adam 84 BOULEVARD DE VERDUN 89100 SENS
Immatriculation au RCS de SENS

*AL23007908*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PONT-SUR-YONNE du 04/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SASU
Dénomination : ARGOS TACTICAL
Siège : 1 Avenue du Général Leclerc 89140 PONT SUR YONNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : L'achat, la vente et la location de tous articles en lien avec la chasse et la pêche ;Armurerie : l'achat, la vente, la location, la fabrication et la réparation d'armes de catégorie A, B, C et D ou de toutes pièces détachées d'armes de catégorie A, B, C et D, l'achat, la vente et la fabrication de munitions d'armes de catégorie A, B, C et D ; Coutellerie : l'achat, la vente, la location, la fabrication et la réparation de tous couteaux et d'instruments tranchants ;La fabrication de tous types de pièces en SLS, CNC et impressions 3D ; Les prestations,l'organisation et l'animation d'activités de loisirs et évènementielles, en intérieur et.ou extérieur, autour notamment des activités d'airsoft, de paintball ou de toutes activités similaires ou connexes ; location ou sous-location de terrains/sites et acheminement des personnes vers les sites.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Guillaume BLANC demeurant 5 rue de l'Eglise 77480 PASSY SURSEINE
La Société sera immatriculée au RCS de SENS.

*AL23007919*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 8 avril 2023 à MONTIGNY LA RESLE, il a été constitué une SASU dénommée **MONTIGNY LES VIGNES** présentant les caractéristiques suivantes : **SIEGE SOCIAL :** MONTIGNY LA RESLE (89230) 28 route de Saint-Florentin ; **OBJET :** Activités de soutien aux cultures tous travaux de vigne taillage , baissage, essoumachage des vignes relevage palléage, plantation des vignes, parations des piquets remplacement des piquets intérieur extérieur trassage parcelles de vignes e; **DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE ; **CAPITAL :** 500 euros ; **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; CESSIONS D'ACTIONS : En cas de pluralité d'actionnaires, les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre actionnaires. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires ; **PRÉSIDENT :** Monsieur Yassine BOUAKKAOUI, demeurant à HAUTERIVE (89250) 26 Lieu-dit les 80 besaces.

*AL23007920*

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SASU dénommée «ABALYS CONSULTING» au capital de 1.000 euros, dont l'objet est «l'exercice d'une activité de mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA); l'exercice d'une activité de conseil pour les affaires; l'exercice d'une activité de vente et de négoce de produits finis» dont le siège est 60 rue des Treilles, 89140 Sergines. Durée : 99 ans. Président : M. Guy VOISEMBERT, demeurant 2 rue des Rouges Gorges, Vertilly, 89260 Perceneige. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.
Les cessions d'actions sont libres. Immatriculation au RCS de SENS.

*AL23007926*


# Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande ☐ Réussir Grandes Cultures ☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Lait ☐ Réussir Porc ☐ Réussir Volailles
☐ La Chèvre ☐ Pâtre ☐ Réussir Vigne

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

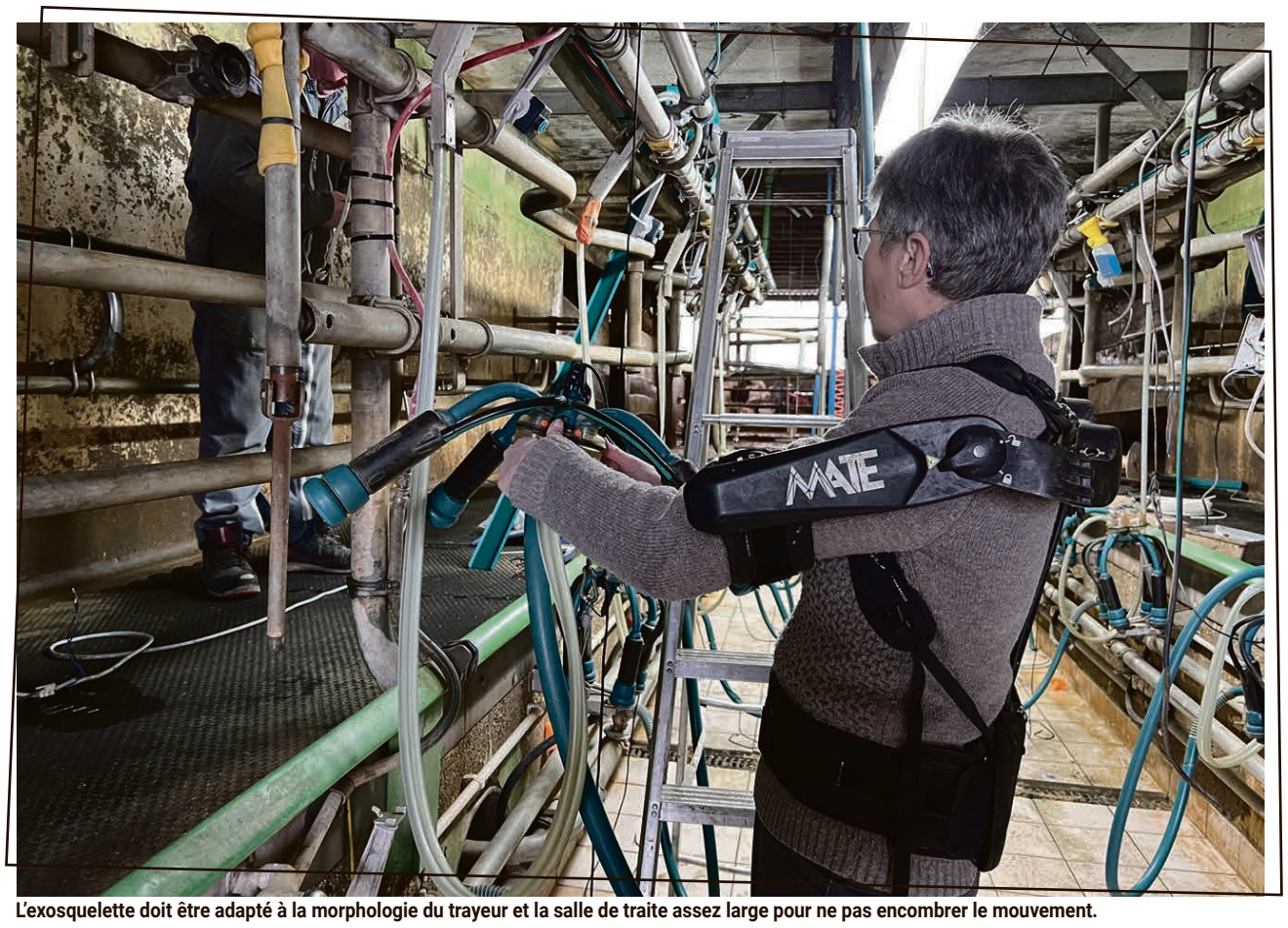
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

// INNOVATION

# L'exosquelette bienvenu en salle de traite

**En élevage laitier, l'exosquelette apparaît comme une des solutions à la fatigabilité du métier. Les fermes commencent à s'équiper.**




L'exosquelette doit être adapté à la morphologie du trayeur et la salle de traite assez large pour ne pas encombrer le mouvement.

*« Le confort de la salle de traite, c'est notre quotidien »*. Au Gaec de la Fayardaie, à Hauterives dans le Nord-Drôme, les trois cousins associés, Éric Fayan, Cédric Fayan et Valentin Balaye, ont reçu leur exosquelette en test il y a une poignée de jours. *« Nous voulions trouver des solutions pour éviter les problèmes plus tard »*, explique Éric Fayan. Les éleveurs se partagent à tour de rôle la traite du troupeau de 100 vaches laitières (30 % montbéliardes et 70 % prim'hosltein) en IGP Saint-Marcellin. Installée il y a dix-huit mois, la salle de traite TPA (1) en 2 x 9 postes avec désinfection automatique et trempage des trayons est un équipement de pointe. Il permet de traire les 100 bêtes en une heure. Mais le système n'affranchit pas de lever les bras de façon répétitive. *« Après une semaine de traite non-stop, les épaules fatiguent »*, reconnaît l'éleveur. Curieux et désireux de *« rester à la page en agriculture »* - une condition de survie estiment-ils - les trois associés se sont intéressés à l'exosquelette. *« On savait que ça existait. Il y avait eu des articles »*. Après une petite étude de marché, *« nous avons choisi le modèle Plume (2), léger comme son nom l'indique (1,6 kg - ndlr) et qui nous semblait le plus adéquat aux gestes que nous faisons »*, déclare l'éleveur. L'investissement s'élève à 3 500 euros. L'appareil est pour le moment en location-vente dans l'exploitation. *« Nous allons le tester. Il faut s'habituer et lever les a priori, voir si on est assez à l'aise pour la traite »*, poursuit Éric Fayan. Après la période test, les associés décideront s'ils gardent l'appareil, s'ils en acquièrent plusieurs où s'ils essaient d'autres modèles. Les associés du Gaec de la Fayardaie n'avaient à ce jour pas rencontré d'autres utilisateurs d'exosquelette, mais le système fait de plus en plus d'adeptes dans les fermes. À Montagnieu (Isère), Édith Durand est équipée d'un exosquelette qui la soulage lorsqu'elle fait la traite des vaches laitières matin et soir. *« Au bout de cinq mois d'utilisation, c'est un investissement que je ne regrette pas »*. Le Gaec Chante Bise est une ferme familiale de trois associés : les époux Édith et Christian Durand et leur fils Damien récemment installé. Le bien-être des Hommes et des animaux est chez eux une ligne de conduite. Les dernières améliorations ont porté sur la salle de traite, un poste stratégique. *« J'ai une tendinite au bras depuis environ un an,* explique Édith Durand. *Nous nous sommes demandé comment améliorer la situation sans aggraver le mal »*. L'éleveuse est plus particulièrement en charge de l'activité traite : 90 montbéliardes matin et soir sur deux fois cinq postes, soit deux bonnes heures de gestes répétitifs depuis plus de quinze ans. *« Nous avons changé les griffes en 2022 pour des modèles allégés, ce qui permet de gagner 1,2 kg. C'est important en bout de bras »*.

## Choisir le bon modèle

C'est à ce moment-là que leur fournisseur lui a parlé de l'exosquelette. *« J'avais passé une visite médicale avant. Il ne faut pas faire n'importe quoi »*, témoigne Édith Durand. Elle essaie deux modèles. Le premier ne convient pas au maintien de son dos *« et les branches tapent dans les tubulaires de la salle de traite »*, rapporte-t-elle. Le deuxième appareil est concluant. Son maintien lombaire et son ergonomie apportent à Édith Durand *« une meilleure position à la traite »*. Elle l'adopte après un temps d'adaptation. *« Au début, je ne le mettais que pour une traite sur deux. Au bout de quinze jours, j'ai senti la différence. Il faut choisir le bon modèle, adapté à la morphologie, à la taille du trayeur et à la salle de traite »*. L'exosquelette choisi est un modèle portatif Mate XT d'un poids de 2,9 kg. Il s'enfile sur le torse comme un harnais. Édith Durand apprécie sa tenue près du corps, qui ne l'encombre pas dans la salle de traite. Le fonctionnement est uniquement mécanique : des ressorts transforment l'énergie en assistance. L'appareil supporte le mouvement, allège la charge. *« La qualité du réglage est importante : taille, largeur des épaules, pression exercée,* insiste Édith Durand. *Par exemple, il ne faut pas forcer pour rebaisser les bras »*. L'éleveuse n'utilise son appareil que pour la traite. *« Je prépare la salle et j'enfile l'exosquelette uniquement pour les gestes répétitifs. À la fin de la traite, je le pose pour le lavage. Il faut aussi savoir rester musclée »*. Elle reconnaît que la fatigue, qui survenait après la traite, a disparu. Le parcours d'Édith Durand a duré six mois, entre le moment de la réflexion, les essais et la réception de l'appareil. *« Le temps de se poser les bonnes questions »*, depuis la pathologie jusqu'à l'agencement de la salle de traite.

**Isabelle Doucet**

*(1) TPA : traite par l'arrière.*
*(2) Plume est fabriqué par la société HTM à Tarbes (65).*

## MSA : « *Nous faisons preuve de prudence* »

Inventés pour soulager certains muscles lors de la répétition de gestes au travail, les exosquelettes intéressent le secteur agricole. Ces équipements d'assistance sont divisés en deux catégories. La première est dite *« passive »*. L'utilisateur enfile un sac à dos mécanique, qu'il doit ensuite régler. La seconde est dotée de moteurs et, dans certains cas, d'intelligence artificielle. En agriculture, la forme *« passive »* est la plus répandue. Mais son utilisation reste tout de même anecdotique. *« Avec les exosquelettes, la question c'est de savoir si nous cherchons à adapter l'être humain au travail, ou à adapter le travail à ce que peut faire l'être humain »*, tranche Agnès Ratgras, conseillère en prévention des risques professionnels à la caisse centrale de la MSA (CCMSA). Si la MSA peut proposer un accompagnement de ses services *« santé sécurité au travail »* lorsque les professionnels la sollicitent, elle ne finance pas ces équipements. *« Nous essayons d'abord de voir si d'autres actions, comme la réorganisation du travail et des locaux sur l'exploitation, sont possibles »*, explique la conseillère. Des contre-indications médicales peuvent également interrompre la démarche. Lors d'expérimentations réalisées en lien avec la MSA, des éleveurs ont soulevé d'autres problématiques. Le fait, notamment, de devoir enlever l'exosquelette plusieurs fois dans la journée et d'avoir une maintenance peu efficace lorsque des pièces cassent. *« Sur le papier, cela peut sembler intéressant… Mais dans la réalité cela modifie la façon de travailler. Nous faisons preuve de prudence, car il subsiste beaucoup d'inconnues »*, conclut Agnès Ratgras. Actuellement, un exosquelette se vend entre 1 000 et 10 000 euros selon les modèles. Cet investissement n'est donc pas à prendre à la légère, surtout lorsqu'il s'agit d'équiper une équipe entière.

**Léa Rochon**




Les modèles portatifs sont légers et soulagent les membres supérieurs.

ÉQUIPEMENT

// ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES

21

# S'approprier la nouvelle convention collective

**Les Entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers doivent intégrer dans leur fonctionnement les modalités liées à l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention collective. Une formation était organisée dans ce but en Côte-d'Or.**

En vigueur depuis près de 2 ans, le déploiement de la convention collective nationale 7025, relative aux entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (Etarf), fait toujours l'objet d'interrogations diverses de la part des entreprises du secteur et les questions sont nombreuses sur ses modalités d'applications. Organisée conjointement par Entreprises du territoire Bourgogne Franche-Comté (EDT BFC) et l'association PRO ETF BFC (association régionale des entrepreneurs de travaux forestiers), une journée d'information s'est déroulée en avril, à Combertault, près de Beaune, en Côte-d'Or. C'était l'occasion de réunir toutes les familles de professionnels de la Fédération EDT : des entrepreneurs de travaux agricoles, de travaux ruraux, de travaux forestiers et de travaux viticoles. La mise en place d'une nouvelle convention collective spécifiquement dédiée aux métiers de prestataires agricoles ainsi que son insertion dans le paysage des règles sociales en vigueur est une première dans le dialogue social agricole.

## Analyse des activités

Cette évolution a demandé aux entreprises de s'adapter à ces nouveaux textes conventionnels, d'analyser les activités de leurs salariés, de les positionner dans de nouvelles grilles de classification. Afin de pouvoir assister au mieux les adhérents, EDT BFC et PRO ETF ont donc proposé une journée sur cette thématique. La matinée, animée par Erwan Charpentier, directeur adjoint de la Fédération nationale EDT, en charge du dialogue social, avait pour objectif de présenter l'articulation du texte national par rapport aux textes régionaux. Comment ces textes se complémentent ? comment j'applique dans mon entreprise selon les cas ? Comment ces textes évoluent et comment j'en suis informé ? Autant de questions qui ont pu être posées par la douzaine d'entreprises employeuses présentes lors de cette journée d'information. L'après-midi, c'est l'entreprise Agrica qui est venue présenter les accords santé et prévoyance auxquels les Etarf sont soumises en fonction de leur rattachement ou non aux conventions collectives locales. La seconde partie de leur intervention a concerné plus particulièrement la retraite avec un focus sur l'application de l'accord national Retraite supplémentaire des salariés non-cadres.

D'après communiqué



Les employeurs présents ont pu largement échanger sur les particularités de leurs entreprises et bénéficier de l'expertise d'un juriste spécialisé.

// MACHINISME

21

# Avenir Motoculture : des portes-ouvertes pour faire connaissance

**Avenir Motoculture a organisé des portes ouvertes en soirée le 20 avril. Orienté Massey Ferguson, cet évènement a surtout permis à Simon Geeraerts, le nouveau directeur, de se présenter et de rencontrer les clients de l'entreprise d'Arc-sur-Tille (21).**

C'était le premier évènement de Simon Geeraerts, le nouveau directeur d'Avenir Motoculture (voir notre édition du 31 mars). Le nouveau jeune directeur de l'entreprise d'Arc-sur-Tille, en Côte-d'Or, souhaitait se présenter dans un moment de convivialité entre clients et collaborateurs, à l'occasion de ces portes ouvertes organisées le 20 avril. Au cours de son discours, il a évoqué son parcours, déjà riche à 24 ans et a également informé l'auditoire de quelques changements au sein de la société. Il a ainsi confirmé la démission du directeur commercial Michel Laillier et l'arrêt de la collaboration, d'un commun accord, avec Jean-Louis Cadet qui couvrait les secteurs de Genlis et Pontailler au titre de sa microentreprise. Ce dernier poursuit donc son activité en solo, tout en gardant un lien « de cœur » fort avec Avenir Motoculture. Sylvain Corlet et Gaétan Hance vont se partager ses cantons. Au service administratif, Évelyne Frizot, partie à la retraite, est remplacée par Louane Moyemont et sur la base de Ménétreux, Clément Marchi vient renforcer l'équipe au poste de magasinier. Simon Geeraerts n'a pas caché que son arrivée faisait suite au non-aboutissement des discussions de reprise d'Avenir Motoculture par les Ets Basset. Son père, Thierry, en partance sur un autre projet, lui a proposé de reprendre le flambeau.



La gamme MF, thème de cette soirée portes ouvertes.

## La gamme Massey Ferguson présentée

*« Je suis fier de collaborer avec une équipe rajeunie qui m'impressionne par son engouement et son dynamisme »* a constaté Simon Geeraerts, remerciant les clients pour leur confiance. Une présentation de la gamme Massey Ferguson était proposée. Un MF 1755E compact de 54 CV était équipé du système de guidage suédois Sveaverken. Cette marque est diffusée en France par Philippe Fournier, un ancien de Massey Ferguson. Adaptable sur toutes les marques de tracteurs, ce système d'autoguidage RTK s'appuie sur le réseau collaboratif Centipède d'Arvalis et permet d'accéder au guidage de précision à un prix raisonnable.

Les agriculteurs ont aussi pu échanger avec Édouard Hirson, responsable commercial tracteurs et télescopiques chez MF pour le secteur Centre Est, autour des séries MF 5S, 6S, 7S et 8S. Ces derniers qui succèdent aux MF 7700, sont dotés de moteurs de 7,4 l, dont les puissances s'échelonnent de 205 à 305 CV, avec un empattement de 3,05 m.

## // EN BREF

**Machinisme** En Côte-d'Or et Saône-et-Loire le groupe Faupin, concessionnaire exclusif des tracteurs Landini

La distribution des tracteurs de la marque Landini (filiale du groupe italien Argo Tractors) est désormais exclusivement assurée par la société Faupin pour les départements de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire et du Rhône.
La décision du groupe familial Faupin s'est fondée sur le niveau de spécialisation « Vignes et vergers » de la gamme Landini, avec notamment des solutions novatrices comme la transmission robotisée et une cabine grand confort. Avec une gamme diversifiée et des puissances allant jusqu'à 240 chevaux (avec transmission à variation continue), Faupin pourra servir, avec Landini, tout un panel de clients agriculteurs, de collectivités et de professionnels des espaces verts. Dirigé par Philippe Faupin et basé à Beaune, en Côte-d'Or, Faupin génère plus de 35 M€ de chiffre d'affaires et emploie environ 130 salariés. En 2023 il s'implante dans le Beaujolais par la reprise des Éts Girard-Leclerc à Cercié, dans le Rhône et en devenant, pour la première fois, distributeur de tracteurs spécialisés et standards, en vertu d'un accord signé début mars avec Argo France pour la marque Landini.

// JARDINAGE

# 21 Les plantes rares ont rendez-vous à Bezouotte

**Rendez-vous apprécié des amateurs de jardinage, la foire aux plantes rares de Bézouotte, en Côte-d'Or, accueillera les visiteurs le temps d'un week-end, les 13 et 14 mai, à l'occasion de sa 27e édition.**




**La foire aux plantes rares de Bézouotte est un rendez-vous incontournable des amateurs de plantes.**

Depuis 1994, au sein d'un décor renouvelé chaque année, les rues paysagées du village de Bézouotte, dans l'est de la Côte-d'Or, accueillent lors du second week-end de mai, la foire aux plantes rares et ses 11 000 visiteurs. Elle est devenue un événement horticole reconnu au niveau national et une des plus importantes fêtes des plantes de la région Bourgogne Franche-Comté. Les membres organisateurs de l'association Jardins extraordinaires ont su créer un lieu de rencontre conviviale et d'échanges autour des plantes, réunissant producteurs, collectionneurs initiés, amateurs néophytes ou simples curieux. Pour cette 27e édition, qui se tiendra les 13 et 14 mai de 10 heures à 18 heures, une centaine d'exposants est annoncée.

Un soin particulier est apporté pour sélectionner et rechercher une diversité et un équilibre de plantes proposées par des pépiniéristes, horticulteurs, maraîchers venant de 40 départements français, mais aussi de Belgique ou des Pays Bas. Les visiteurs pourront découvrir :

- des vivaces, pivoines arbustives, hémérocalles, graminées, géraniums, plantes annuelles…
- des bulbes botaniques, rhizomes et plantes aquatiques, plants de légumes et graines bios
- des plantes médicinales et aromatiques, clématites et grimpantes, hostas, rosiers
- des sauges, plantes carnivores, hydrangées, cactées, orchidées botaniques, arbustes fruitiers et d'ornement, bonsaïs
- du mobilier et décorations de jardin

On notera aussi la présence d'associations (Cercle des amateurs de chrysanthèmes, Société d'horticulture de Côte d'Or, Jardinot, Jardins et santé…)

D'après communiqué

*Informations pratiques :*
*Entrée : 5 euros, 4 euros pour les groupes de plus de 20 personnes, gratuit pour les moins de 18 ans. Parking gratuit, restauration et service brouette pour transporter vos achats. www.foireauxplantes.chez-alice.fr*

// IDÉE SORTIE

# 21 Dimanche, on marche

**Une randonnée pédestre au profit de l'association Rétinostop est organisée ce dimanche 7 mai à Meilly-sur-Rouvres.**

Cinq, 10 ou 15 km : les participants effectueront, à leur rythme, la distance de leur choix ce dimanche à Meilly-sur-Rouvres. Il s'agira, dans ce petit village près de Pouilly-en-Auxois, de la troisième randonnée pédestre organisée au profit de Rétinostop, association qui lutte contre le rétinoblastome touchant les jeunes enfants. *« Les départs seront donnés à partir de 8 heures à la salle des fêtes, chaque parcours sera balisé. Il est possible de venir seul, en famille, ou avec des amis »*, informe Nicolas Noireaut, membre de l'organisation et agriculteur à Meilly-sur-Rouvres. Un café sera offert à chaque participant, un ravitaillement est prévu dans les parcours de 10 et 15 km. Une collation sera proposée pour chaque arrivée. C'est une nouveauté de 2023 : une visite de la Savonnerie *« La Bêle et la Terre »* sera proposée à la fin de chaque parcours. Des montants de 3, 4 et 5 euros seront demandés pour les distances de 5, 10 et 15 km. Chaque euro collecté sera reversé à Retinostop pour financer la recherche, aider les familles et faire connaître la maladie.

AG

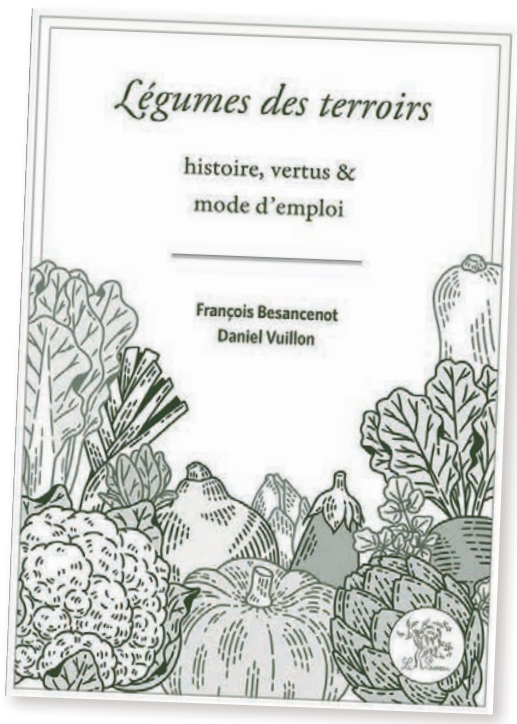
*Contacts : 06 85 04 56 00, 06 84 42 40 71.*




// LIVRE

# 21 L'art de cuisiner les légumes des terroirs

Daniel Vuillon, maraîcher et fondateur des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) en France en 2001, et François Besancenot, universitaire,viennent de publier un ouvrage intitulé « Légumes des terroirs - Histoire, vertus et mode d'emploi » aux éditions Le Sureau. Riche de 60 recettes savoureuses, ce livre propose au grand public et aux professionnels de comprendre l'origine et les vertus nutritionnelles des légumes des terroirs pour les cuisiner d'une façon qui fait du bien à la planète et au corps. Le tout, en sublimant leur goût. Souvent traitées séparément, les trois facettes des légumes (origine, goût et santé) se trouvent ici réunies dans un ouvrage qui donne les clés nécessaires pour comprendre d'où viennent les légumes, leurs variétés, leurs bienfaits nutritionnels et culinaires mais aussi pour apprendre à les choisir afin d'en conserver toutes les vertus, du terroir à l'assiette. Comment choisir, conserver et cuisiner le légume pour qu'il donne le meilleur ? Comment faire pour qu'il soit à la fois bon pour l'environnement, le goût et la santé ? Cet ouvrage s'adresse à un public désireux d'approfondir ses connaissances sur le légume et son potentiel culinaire. Tous les amateurs de bons produits mais aussi les acteurs de l'agriculture, de la nutrition et de la gastronomie s'y retrouveront.




*« Légumes des terroirs : histoire, vertus, mode d'emploi ». Editions Le Sureau, 264 pages, 19,50 euros.*

# Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR — ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

## Yonne

**• Samedi 13 mai**

### // 11e Fête de la bière icaunaise

Le comité des fêtes d'Appoigny organise sa deuxième édition de la fête de la bière Icaunaise, à Appoigny, le samedi 13 mai, de 15 heures à 3 heures du matin. Comme l'année précédente, une douzaine de brasseurs artisanaux de l'Yonne seront réunis, comme Fayyar, La Truite, Grand-Duc, Monclem, Vézelay, Thomas Becket, Maddam, La Cuverie, La Vaugermaine, Crazy Hops et d'autres encore. L'événement comprendra également quatre concerts avec Mitigana Steel Band tout l'après-midi, Deadline (pop rock) à 18h30, Kalffa (rock celtique) à 21h30 et une discothèque en plein air avec le DJ Latour, dès 23 heures.

## Nièvre

**• Samedi 20 mai**

### // Spectacle humour et chanson avec Pascal Fleury à Moulins-Engilbert

Pascal Fleury, humoriste et chanteur, propose un spectacle, samedi 20 mai, à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert, dans la Nièvre, à partir de 20 heures. A travers ses personnages hauts en couleur, Pascal Fleury offre un regard à la fois tendre et plein de dérision sur la société d'aujourd'hui. Chansons, jeux de mots, gags, quiproquos s'enchaînent sans relâche dans ce spectacle provoquant bonne humeur et cascades de rire. Tarifs : gratuit pour les moins de 12 ans, 10 euros pour les 12-18 ans et 15 euros pour les adultes.

*Réservations : 06 79 44 72 60*

PORTRAIT

// TINY HOUSES OU ROULOTTES

# 71 Des maisons écologiques made in Saône-et-Loire

**Manu Chavance, charpentier depuis 17 ans, dessine et fabrique sur mesure des petites maisons en bois appelées «roulottes» et « tiny houses » dans son atelier à La-Vineuse-sur-Frégande, en Saône-et-Loire.**



Une cabane de jardin en forme de roulotte.

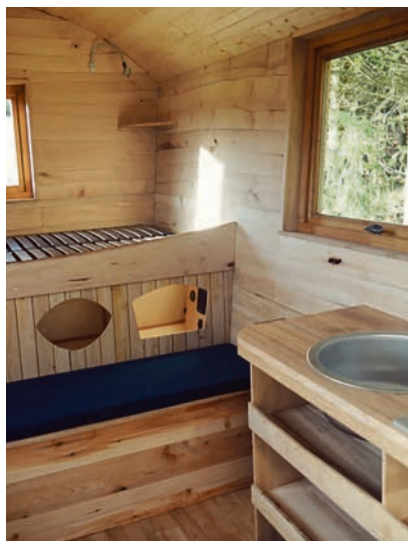




L'intérieur d'une tiny house.



Roulotte chambre d'hôtes.



Cabane mobile.



Intérieur de la roulotte des Monts d'Ardèche.

Charpentier de formation et entrepreneur - salarié de la Scop Cabestan, Manu s'est lancé depuis 13 ans, dans la création de roulottes, grâce à la demande d'un client. Avec le temps, il développa la construction de ses habitations. Quelques années après, en provenance des États-Unis, la « tiny house » fait son apparition en France.

## Roulottes et tiny, quelles différences ?

La première a une origine gitane. Elle se différencie principalement par son style : elle a plus d'ornements et de gravures. Aussi, elle est faite sur un seul niveau, sans étage. *« C'était le lieu d'habitation des populations nomades, de gitans et de forains. Petit à petit, c'est devenu assez courant en lieu d'accueil insolite pour des gîtes et chambres d'hôtes »*, confie le charpentier.
Autrefois tractée par des chevaux, elle est aujourd'hui transportable par un véhicule, camion ou tracteur, car elle est posée sur un châssis agricole avec un essieu fixe à l'arrière et mobile à l'avant pour le directionnel. La tiny, elle, est posée sur un châssis de remorque avec l'essieu au centre : elle est plus maniable et peut être homologuée pour la route. Toit rond, toit plat, montée sur un ou deux pans, son esthétique diverge avec celui de la roulotte gitane. Elle a une surface au sol d'environ 15m² et possède souvent une mezzanine de 5 m².

## Une construction écologique et unique

La première tiny du charpentier, comme sa première roulotte, provient de la demande d'un client. Le choix des matériaux est important dans la création de cette petite habitation. Imaginé avec un état d'esprit « slow » (lent, en anglais pour le fait de ralentir, ndlr), il est important que le matériel utilisé soit en adéquation avec l'image des tiny. Cela, Manu l'a bien intégré dans ses projets. Le bois utilisé provient d'un collectif local : « Plein d'Essences », qui œuvre pour des forêts vivantes, une filière bois locale et juste. Il est ensuite transformé dans son atelier. Le reste des matériaux est biosourcé et écologique. Manu a choisi d'utiliser l'isolant métisse d'Emmaüs, créé à base de vêtements recyclés. Dotée également de toilettes sèches, de système de récupération d'eau, d'un système de chauffage (gaz, bois ou électricité), et d'électricité photovoltaïque, cette maison écolo est équipée et confortable comme les maisons que l'on trouve aujourd'hui. *« Ce sont des habitations très économes en énergie et très confortables, tant dans leur fabrication que dans leur utilisation »*, développe Manu.
Le charpentier dessine toutes ses créations pour ses clients, sans modèle. *« Ils me disent leurs besoins et ce qu'ils aimeraient. Je dessine et leur soumets une forme avec des arrangements. On fait ensuite des allers-retours ensemble jusqu'à trouver ce qui leur convient »*. Manu propose d'ailleurs à ses clients de participer à la construction de leur tiny avec lui pour leur apprendre et partager son savoir-faire ! Le bel avantage de la tiny est que cette petite habitation, posée sur châssis, ne laisse pas d'empreinte à long terme dans notre environnement. Une fois sa locataire en bois partie, la nature reprend ses droits.

## Différentes envies et besoins

La plupart du temps, les personnes souhaitant s'installer en tiny ont l'envie d'une sobriété de biens et de mode de vie : pas de travaux, ni de grande bâtisse, une bonne isolation, un chauffage rapide… Certaines demandent même de ne pas se raccorder à l'électricité ou à l'eau ! Cette habitation à l'énorme avantage de pouvoir s'adapter aux différents moments de la vie : un célibataire peut y être à l'aise, un couple avec ou sans enfant en bas âge aussi, des personnes peuvent choisir d'avoir une tiny le temps de la construction de leur maison, elle peut servir de dépendance pour un adolescent ou une personne âgée qui nécessite d'être proche de sa famille… L'installation d'une habitation mobile pour une durée de plus de trois mois sur une parcelle demande une déclaration préalable en mairie. Il est important de se renseigner sur la possibilité de l'installer avant son acquisition. L'agriculture peut aussi s'approprier des cabanes de ce genre ! Johan, berger itinérant dans le Beaujolais, réalise ses transhumances avec une roulotte (au niveau du style) mais posée sur le châssis d'une tiny. Financée par des organismes publics, Johan a troqué sa tente pour cette maison très pratique.

**Clara Desmontes**

*Contact : 06 35 47 47 02. manu@microarchitecturenomade.fr*
*https://www.microarchitecturenomade.fr/*

